Commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

8 AVRIL 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 8 AVRIL 2025 (APRÈS-MIDI ET SOIR)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances (article 82 du règlement) 5

1.1 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Sous-quotas dans les spécialisations pour compenser la pénurie de médecins généralistes» 5

1.2 Question de Mme Éliane Tillieux, intitulée «Lutte pour la santé mentale au sein de la population et chez nos jeunes» 7

1.3 Question de Mme Éliane Tillieux, intitulée «Quand la kétamine s'invite dans les verres» 10

1.4 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Journée mondiale de l'endométriose» 12

1.5 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Menaces du gouvernement Arizona sur la pension des femmes» 15

1.6 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Choc de simplification administrative: généralisation du principe "only once" pour les femmes victimes de violences» 16

1.7 Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «Plateforme nationale représentative de la société civile» 18

1.8 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Ingérence américaine dans les politiques de diversité en Europe» 22

1.9 Question de Mme Éliane Tillieux, intitulée «Conséquences des déclarations de Donald Trump sur les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles traitant avec l'administration américaine» 22

1.10 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Pressions diplomatiques américaines sur les politiques européennes de diversité - Réaffirmation de la position du gouvernement en matière de lutte contre les discriminations» 22

1.11 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Appel à projets pour la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité» 22

1.12 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Lutte contre les discriminations raciales dans le secteur de la santé et des soins» 30

1.13 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Renforcement des politiques de lutte contre les discriminations par le testing: position de la Fédération Wallonie-Bruxelles» 32

2 Questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice (article 82 du règlement) 34

2.1 Question de M. Fabian Maingain, intitulée «Contrôles de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) dans les crèches et garanties de prévention des maltraitances» 34

2.2 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Accès des bébés aux espaces extérieurs» 37

2.3 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Sensibilisation des professionnels de la petite enfance aux outils de dépistage de la détresse du nourrisson» 40

2.4 Question de Mme Sophie Fafchamps, intitulée «Mesures de simplification administrative dans les compétences de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse» 41

2.5 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Journée internationale des enfants des rues» 44

2.6 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Perte de places en crèches subventionnées» 46

2.7 Question de Mme Marisol Revelo Paredes, intitulée «Fermetures de crèches pour problèmes d'insalubrité» 50

2.8 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Rapport d'évaluation final du Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant (PADE) 2020-2024» 52

2.9 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Syndrome du bébé secoué» 55

2.10 Question de Mme Stéphanie Thoron, intitulée «Outil de planification pluriannuelle pour les services d'accueil en milieu ouvert (AMO)» 57

2.11 Question de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Première conférence du 11e cycle du Dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse» 59

2.12 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Parlement Jeunesse: comment développer les initiatives positives autour de l'éducation à la citoyenneté?» 62

2.13 Question de Mme Clémentine Barzin, intitulée «Organisation par écolo j d'une journée-débat en présence de Rima Hassan» 64

2.14 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Organisations de jeunesse et centres de jeunes – demande de précisions sur les fondements et le calendrier de la réforme».....67

2.15 Question de Mme Sylvie Muratore, intitulée «Accueil familial de court terme» 69

2.16 Question de Mme Sylvie Muratore, intitulée «Renforcement de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans les services d'hébergement du secteur de l'aide à la jeunesse».....71

2.17 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Suivi des projets de revue des dépenses de 2024 concernant l'amélioration du pilotage du budget de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ)» 72

2.18 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Suivi des projets de revue des dépenses de 2024 concernant la politique de prévention dans l'aide à la jeunesse» 74

2.19 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Commission de surveillance des centres pour jeunes privés de liberté» 75

2.20 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Suivi des projets de revue des dépenses de 2025 concernant l'optimisation de la gestion budgétaire des institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) et du Centre communautaire pour mineurs dessaisis (CCMD)» 77

2.21 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Projet "ADFORM"» 78

2.22 Question de M. Pascal Baurain, intitulée «Suivi du projet "Itinérances"» 81

3 Ordre des travaux 83

Présidence de M. Eddy Fontaine, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10h10.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Sous-quotas dans les spécialisations pour compenser la pénurie de médecins généralistes»

Mme Valérie Bluge (MR). – En Flandre, la ministre ZuhalDemir a annoncé que les sous-quotas pour les spécialisations en médecine allaient être resserrés afin de favoriser l'orientation d'un plus grand nombre d'étudiants vers la médecine générale. Cette mesure vise à réduire la pénurie de généralistes dans le Nord du pays et entrera en vigueur en 2028-2029. L'objectif de ces nouveaux sous-quotas est que 43 % des étudiants obtiennent un diplôme de médecin généraliste en Flandre, alors que ce chiffre n'est aujourd'hui que de 35 %.

Monsieur le Ministre, les chiffres du mois d'octobre 2024 indiquaient qu'en Wallonie, 52 communes sur 281 étaient considérées en pénurie de médecins généralistes, soit 18,5 % du territoire. Une réduction des quotas de spécialisation est-elle à l'étude pour réduire chez nous aussi la pénurie de médecins généralistes? En avez-vous déjà discuté avec vos collègues? Le fait d'imposer de tels sous-quotas ne risque-t-il pas d'avoir un effet négatif sur des spécialisations et sur la santé des citoyens?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – La planification de l'offre médicale est un défi majeur en Fédération Wallonie-Bruxelles pour répondre aux besoins des soins de santé de notre population. À cet égard, la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles joue un rôle clé dans l'analyse des quotas et sous-quotas en tenant compte des pénuries identifiées sur le terrain. Sur avis de cette commission, le gouvernement peut fixer le nombre minimal et maximal de candidats pouvant accéder aux formations de médecins et de dentistes. Cependant, ces sous-quotas doivent être fixés dans le strict respect du nombre global de numéros INAMI (Institut national d'assurance maladie-invalidité) sans jamais le dépasser.

Pour mener à bien cette mission, les expertises fédérales, régionales et communautaires sont complémentaires. Un dialogue entre les différents niveaux de pouvoir pour la détermination des sous-quotas est incontournable. Parmi les membres de la commission de planification francophone se trouvent notamment

des représentants du SPF Santé publique avec la cellule de planification fédérale, ainsi que des représentants des ministres chargés de l'Enseignement supérieur et de la Santé en Région de Bruxelles-Capitale et de mon cabinet.

Pour ce qui relève de la nécessité globale d'augmenter le nombre de médecins, les représentants de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de la Commission fédérale de planification de l'offre médicale communiquent au mieux les préoccupations relatives à l'offre de médecins et de dentistes au regard des spécificités du territoire de notre Fédération. Ces représentants travaillent en concertation avec la commission chargée de la planification des sous-quotas en Fédération Wallonie-Bruxelles, dont l'objectif est d'améliorer la mise en adéquation de l'offre de professionnels de soins de santé avec les besoins réels de la Fédération en matière de santé, en prenant en compte la dimension territoriale dans l'évaluation de ces besoins.

Pour les filières en pénurie, dont la médecine générale, la commission francophone des sous-quotas a veillé, en collaboration avec les facultés de médecine, à ce que les sous-quotas qu'elle fixe soient respectés voire – dans certains cas – dépassés afin de garantir un nombre suffisant de professionnels à moyen terme. Ainsi, en médecine générale, 349 attestations ont été attribuées en 2024 pour un sous-quota initial de 338, ce qui traduit un effort particulier en bonne collaboration avec les facultés pour pallier la pénurie. Il est essentiel que ces travaux s'intègrent dans une vision politique globale des soins de santé, ce qui implique une coopération renforcée entre tous les opérateurs concernés.

Aujourd'hui, la commission des sous-quotas francophones multiplie les discussions avec divers intervenants afin d'assurer une meilleure coordination des décisions concernant les planifications médicales. Il s'agit des représentants des universités qui jouent un rôle cardinal, puisqu'ils endossent le rôle de formateur, mais aussi des associations professionnelles telles que l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) et, entre autres, les représentants des maisons médicales. La commission compte poursuivre les concertations et envisage, en outre, que les académies de médecine francophone et néerlandophone, associées aux travaux, puissent défendre les propositions d'amélioration auprès des différents niveaux de pouvoir afin d'atteindre les objectifs.

Enfin, je rappelle que, sur le territoire francophone, près de 46 % des étudiants en études de médecine obtiennent un diplôme de généraliste. L'objectif est d'arriver progressivement à au moins 50 %.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, le sujet est d'actualité, puisqu'il a fait l'objet d'un article hier dans la presse, après que ma question a été déposée. Je constate que vous travaillez sur cette question qui constitue une préoccupation en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle concerne à la fois les spécialistes, le pouvoir politique, les patients, les travailleurs et les universités. C'est aussi un sujet

de préoccupation en Région wallonne, où je vous interrogeais la semaine passée au sujet des offres de soin et de l'augmentation des consultations dans les services d'urgences due à l'insuffisance des soins de première ligne. J'espère qu'une augmentation des sous-quotas entraînera une hausse du nombre de médecins généralistes et allégera la souffrance des services d'urgence.

1.2 Question de Mme Éliane Tillieux, intitulée «Lutte pour la santé mentale au sein de la population et chez nos jeunes»

Mme Éliane Tillieux (PS). – Un reportage de la RTBF a récemment mis en lumière les graves lacunes de l'aide psychologique pour les jeunes et l'absence de soutien pour leurs proches. À travers le témoignage de Sylvie, mère de Noé qui s'est malheureusement suicidé, il dénonce un système saturé: refus d'admission en psychiatrie, longues listes d'attente et manque de solutions adaptées. Les professionnels de santé alertent également sur leur surcharge de travail et les inégalités régionales dans l'accès aux soins psychiatriques.

Depuis la crise de la Covid-19, la détresse psychologique des jeunes a fortement augmenté, entraînant une hausse des admissions aux urgences pour tentatives de suicide et automutilation. Le Centre de prévention du suicide constate une explosion des demandes d'aide, les appels à sa ligne d'écoute ayant doublé depuis 2020. Pourtant, les moyens alloués à la prise en charge des crises suicidaires restent très insuffisants.

Pour tenter d'étouffer leur mal-être, de plus en plus de jeunes se réfugient dans des drogues de synthèse et tombent dans l'addiction, aggravant encore leur état de santé physique et mentale. Pendant ce temps, les familles et les proches se retrouvent démunis face à cette détresse grandissante.

Les psychologues et bénévoles, bien que formés, restent en sous-effectif face à l'ampleur du phénomène. Les services spécialisés sont surchargés, les hôpitaux psychiatriques sont saturés. Que pouvons-nous faire pour préserver nos jeunes de ce mal-être? Pour rappel, le suicide est encore et toujours la première cause de mortalité chez les jeunes de 15 à 24 ans, devant les maladies et les accidents de la route!

Les jeunes moins scolarisés et issus de milieux précarisés sont particulièrement vulnérables aux troubles de santé mentale, ce qui nécessite une attention spécifique des pouvoirs publics. Il est essentiel que les politiques de santé mentale prennent en compte ces inégalités et déploient des mesures ciblées pour améliorer les conditions de vie de ces jeunes. Cela passe par un meilleur accès aux soins, des dispositifs de soutien renforcés et des actions de prévention adaptées, afin de garantir à chacun les ressources nécessaires pour préserver son bien-être mental.

Monsieur le Ministre, disposez-vous de données récentes sur la prévalence des troubles de santé mentale au sein de la population, particulièrement chez les jeunes et notamment ceux issus de milieux précarisés? Plus précisément,

pourriez-vous nous fournir des chiffres sur l'accès de ces personnes aux services de soutien psychologique et psychiatrique, ainsi que sur les délais d'attente pour une prise en charge?

Comment comptez-vous renforcer l'offre de soins en santé mentale et surtout réduire les délais d'attente pour l'accès à un suivi psychologique? Quels moyens supplémentaires seront-ils alloués aux structures de soins psychiatriques et aux services de première ligne, tels que les maisons médicales ou les services de santé mentale, pour améliorer la prise en charge?

Le manque de psychiatres et de psychologues spécialisés pour les jeunes est un frein majeur à leur prise en charge. Quelles mesures seront-elles adoptées pour renforcer le recrutement des spécialistes et l'accessibilité financière des consultations? Comment comptez-vous mieux informer et sensibiliser la population à l'importance de la santé mentale et lutter contre la stigmatisation des troubles psychologiques?

Un plan de santé mentale est-il en cours de développement au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous pris des contacts avec vos collègues des autres niveaux de pouvoir afin d'établir un plan d'action au niveau national? Enfin, envisagez-vous une concertation avec les autres niveaux de pouvoir, notamment les ministres chargés de la jeunesse et de l'éducation, afin d'élaborer une politique transversale de soutien à la santé mentale des jeunes?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, vous posez beaucoup de questions et je ne suis pas certain de disposer de tous les éléments de réponse au moment où je vous parle, d'autant que beaucoup d'entre eux relèvent en réalité des compétences de la Région wallonne. Quoi qu'il en soit, je vais me concentrer sur les dimensions relevant de notre Fédération.

Comme vous le dites à la fin de votre intervention, la santé mentale des jeunes est l'affaire de tous. Nous voulons une fois pour toutes placer la santé – et la santé mentale en particulier – au cœur de toutes les politiques pour que tous ceux qui sont concernés aux différents niveaux s'attellent à répondre à cette problématique du mal-être des jeunes. Dans cette optique, les contacts ont déjà été pris avec mes collègues, les ministres de l'Enseignement et de l'Aide à la jeunesse. Nous avons déjà eu plusieurs réunions débattant de ces sujets. Par exemple, nous travaillons actuellement à des avancées dans le domaine de la prévention de la consommation d'alcool et de drogues chez les jeunes, programme conjoint que je chapeaute. *In fine*, chacun prendra ses responsabilités dans le cadre de ses compétences. Cependant, pour que la concertation soit optimale, il faudrait que le gouvernement bruxellois s'attable avec nous.

Vous m'interrogez notamment sur les données disponibles. L'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ) fournit des données

précieuses sur les jeunes. Récemment menée, l'étude «*État des lieux de l'enfance et de la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles 2023-2024*» indique un besoin d'actions, de communication et de déstigmatisation. Cette étude relève notamment que 43 % des enfants inscrits dans l'enseignement primaire répondent par la négative lorsqu'on les interroge pour déterminer s'ils pourraient contacter directement un service d'aide. Ce pourcentage grimpe à 58 % dans l'enseignement secondaire.

Les principaux freins à la consultation sont le manque de besoin pour un tiers des élèves, le déni ou l'optimisme naïf et la peur ou la honte pour un quart d'entre eux. Dans l'enseignement primaire, les freins liés à des problèmes de connaissance des services se manifestent davantage. Pour mieux informer et sensibiliser la population à l'importance de la santé mentale et lutter contre la stigmatisation des troubles psychologiques, l'approche du «*Manuel de survie pour parents d'ados qui pètent les plombs*» de l'ASBL Yapaka constitue un outil de base intéressant. Il vise à déculpabiliser et outiller les parents face aux crises que traversent leurs adolescents.

En s'appuyant sur ce manuel, il est possible de favoriser une prise de conscience collective, de normaliser la recherche d'aides et d'offrir des outils concrets aux parents et aux professionnels pour mieux accompagner les jeunes en détresse psychologique.

Sur le site du programme Yapaka, des informations et des formations outillent spécifiquement les professionnels inquiets pour un adolescent. On y trouve un module d'autoformation en ligne, des livres de la collection «Temps d'arrêt» et de courtes capsules vidéo avec des interviews d'experts et des webinaires. Tout est disponible gratuitement en ligne sur www.yapaka.be.

La santé mentale des jeunes est une responsabilité partagée par l'ensemble de mes collègues des gouvernements. Au-delà des limites institutionnelles, des actions concrètes sont menées en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment grâce à Yapaka et l'OEJAJ. Bien sûr, il est essentiel de poursuivre ces efforts pour mieux informer, déstigmatiser et accompagner nos jeunes en difficulté.

Un plan relatif à la santé mentale est en cours de développement en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi en Région wallonne, avec la volonté d'établir un pont entre ces deux plans. Les contacts sont établis avec les ministres Valérie Glatigny et Valérie Lescrenier, avec la ministre-présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Mme Degryse, ainsi qu'avec la Région wallonne. La concertation avec les autres niveaux de pouvoir est en cours sur cette thématique, et une prochaine conférence interministérielle (CIM) Santé y sera consacrée.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les réponses apportées et suis rassurée de constater votre engagement plein et entier afin de dégager des solutions concrètes à une situation qui reste dramatique. En

effet, les services de prévention et d'aides psychosociales tirent aujourd'hui la sonnette d'alarme, et nous ne pouvons rester de marbre, que du contraire. C'est la jeunesse qui formera la génération active de demain; dès lors, nous nous devons de les accompagner. Cette pression sur les services d'urgences psychiatriques doit nous faire réagir et nous pousser à coopérer avec les autres niveaux de pouvoir. Vous l'annoncez et nous en sommes très heureux: une CIM Santé consacrée à ce sujet a été programmée.

Il s'agit d'une thématique d'une importance cruciale et il ne faut pas attendre d'autres victimes pour agir. C'est la raison pour laquelle je voudrais mettre en exergue l'exemple d'une association namuroise, Un Pass dans l'Impasse, qui a lancé, le 5 février 2025, un projet dénommé «Échos de vie». Celui-ci vise à impliquer directement les jeunes âgés de 15 à 20 ans dans la prévention du suicide au travers d'ateliers participatifs. Les jeunes y sont encouragés à exprimer leurs idées pour briser le tabou du suicide et proposer des actions concrètes adaptées à leur génération et à leurs réflexes, qui sont éminemment différents des générations antérieures. Je voulais le mettre en lumière, car il va dans le sens du renforcement des structures existantes et de la nécessité de développer de nouveaux programmes, au moyen notamment de capsules vidéo. Il faut encourager la créativité en adaptant les réponses aux besoins spécifiques de la population concernée, à savoir les jeunes générations.

1.3 Question de Mme Éliane Tillieux, intitulée «Quand la kétamine s'invite dans les verres»

Mme Éliane Tillieux (PS). – Une quarantaine de femmes ont été victimes de soumissions chimiques dans des bars de Courtrai, où de la kétamine a été utilisée pour les droguer à leur insu. Certaines ont été violées ou attouchées après avoir perdu connaissance. Deux patrons de café, considérés comme les figures centrales d'un réseau organisé, ont été interpellés et placés sous mandat d'arrêt pour viol et administration de substances nuisibles. L'affaire, qui s'étend entre décembre 2021 et décembre 2024 et a conduit à une trentaine de plaintes, suscite une vive indignation en Flandre. En réponse, les ministres de la Justice et de l'Intérieur ont plaidé pour un accès facilité aux dépôts de plainte, notamment par le biais d'une plateforme en ligne, et pour un renforcement de la lutte contre les réseaux de drogue, lesquels constituent d'ailleurs, encore aujourd'hui, un sujet central de l'actualité.

Monsieur le Ministre, disposez-vous de données quantitatives concernant le nombre de personnes victimes de soumission chimique en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles sont les mesures qui y sont prises pour prévenir les cas de soumission chimique dans les établissements nocturnes? Existe-t-il un programme de sensibilisation spécifique pour les bars, cafés et discothèques afin de former le personnel à détecter et prévenir de telles agressions? Selon vous, le dispositif de sensibilisation actuel fonctionne-t-il bien? Quelles campagnes de sensibilisation à

grande échelle entendez-vous lancer pour informer le grand public sur les risques et les signes de ce type d'agression?

Par ailleurs, les hôpitaux sont-ils équipés pour détecter rapidement la présence de drogues utilisées à des fins de soumission chimique? Les victimes bénéficient-elles d'un accompagnement psychologique adéquat? Une collaboration renforcée avec les forces de l'ordre et les établissements de nuit est-elle prévue pour mieux surveiller et signaler les pratiques suspectes? Enfin, êtes-vous en contact avec les ministres de la Justice et de l'Intérieur à ce sujet?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – La connaissance de la prévalence des violences faites aux femmes est toujours sujette à caution, en particulier pour les violences sexuelles. En effet, approximativement 10 % des victimes portent plainte. Peu, parmi elles, demandent de l'aide.

La question de la détection précoce, par les hôpitaux, de la présence de drogues utilisées dans la soumission chimique ne relève pas de ma compétence. Les victimes de violences sexuelles bénéficient d'un accompagnement, y compris médical, par les Centres de prise en charge des violences sexuelles (CPVS), instaurés par l'autorité fédérale. Les hôpitaux sont actuellement bien équipés pour détecter la présence de drogues et pour assurer une prise en charge psychologique.

Les données de la ligne d'écoute de SOS Viol, service financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, montrent que seulement 1 % des victimes de viol déclarent l'avoir été par la soumission chimique, en ce compris l'alcool.

En ce qui concerne la promotion de la santé, la Fédération Wallonie-Bruxelles mène des actions auprès des structures qui relèvent de sa compétence. Les établissements nocturnes, tels que les bars, les cafés et les discothèques, n'en font pas partie. Des initiatives financées par les Régions visent à prévenir l'état de soumission chimique dans le milieu de la nuit. Le programme «*Modus Fiesta*» vise à la réduction des risques liés à l'usage de drogues et forme les professionnels des milieux festifs à être attentifs et à intervenir en cas de nécessité. Il sensibilise les usagers en milieu festif tant à la notion de consentement qu'aux mesures de protection recommandées.

Les partenaires du réseau bruxellois de la santé en milieu festif *Safe ta Night* accompagnent et sensibilisent les usagers aux risques liés à la vie nocturne et festive. Ce réseau a également diffusé des messages de réduction des risques spécifiques à travers des campagnes de communication.

Financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Plan «*Safe attitude* contre le harcèlement et les agressions» (SACHA) forme le milieu de la nuit à organiser des plans de prévention relatifs au harcèlement et aux violences sexuelles. Par le biais de ce financement, des interventions sont prévues dans les festivals de musique

et lors d'activités festives organisées dans le cadre de l'enseignement supérieur, comme les 24 Heures Vélo de Louvain-La-Neuve.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles a financé le projet «*Men in Progress*», une campagne de sensibilisation et une boîte à outils destinées aux hommes à la recherche de nouvelles pistes de réflexion et d'actions pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans les espaces festifs. Elles s'adressent également aux professionnels du secteur.

À ce jour, je n'ai pas encore pris contact avec d'autres niveaux de pouvoir et d'autres types de services et de compétences, mais je le ferai.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, vos réponses sont claires et concrètes. Je déplore le faible pourcentage de femmes – 10 % – qui portent plainte. Quant au nombre de femmes déclarant avoir été violées sous soumission chimique, il ne reflète pas la véritable ampleur du phénomène. Il est donc essentiel d'en parler pour que cela n'arrive plus. Il faut trouver des solutions et élaborer des moyens de détecter les attitudes suspicieuses.

Le rôle de la justice est prépondérant. C'est pourquoi vous auriez tout intérêt à établir un axe commun avec le ministre de la Justice pour condamner fermement ces actes et coordonner les acteurs de terrain. Il serait bon de mener des campagnes de sensibilisation aux bons réflexes à adopter dans un contexte festif, que ce soit porter assistance à une personne qui ne se sent pas bien ou surveiller son propre verre. Il convient également de responsabiliser les tenanciers de cafés et de bars.

1.4 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Journée mondiale de l'endométriose»

Mme Leila Agic (PS). – La Journée mondiale de l'endométriose, qui a lieu chaque année le 28 mars, est l'occasion de mettre en évidence les douleurs et le parcours de combattante qu'une femme sur dix doit subir. Cette date est également l'occasion de rappeler aux femmes qu'il n'est pas normal de ne pas pouvoir avoir une activité professionnelle, sociale, physique ou sportive au moment des règles. Enfin, elle est l'occasion de mettre une nouvelle fois en évidence que cette maladie coûte en moyenne 641 euros par an, hors hospitalisation, et que les femmes touchées consultent en moyenne cinq gynécologues avant que soit identifiée la pathologie dont elles souffrent.

Laura Lequeu, fondatrice et présidente de l'ASBL Toi Mon Endo, explique l'errance médicale à laquelle elle a été confrontée, puisqu'elle a rencontré 21 médecins généralistes, urologues, gastrologues et gynécologues avant que le diagnostic de sa maladie soit prononcé. Cela s'explique notamment par le manque de formation du corps médical et paramédical ainsi que par le manque d'information du grand public au sujet de cette maladie, dont l'existence est encore trop peu connue.

La France a décrété un plan national afin que chaque femme soit sensibilisée sur la question durant sa jeunesse. En Belgique, rien de tel n'a malheureusement été prévu et, comme beaucoup d'acteurs du monde associatif, l'ASBL Toi Mon Endo craint pour les subventions dont elle bénéficie.

Monsieur le Ministre, vos compétences au sujet de la santé et des droits des femmes ainsi que votre double casquette à la Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles vous confèrent une fois de plus un rôle et une responsabilité de premier plan. À ce titre, quelles sont vos priorités pour renforcer la sensibilisation et la prise en charge de l'endométriose auprès des prestataires de soins de santé?

Quels sont les leviers institutionnels et sociaux existants et futurs afin de renforcer les campagnes d'information? Coordonnerez-vous un plan de sensibilisation global auprès de l'ensemble des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Avez-vous déjà rencontré les représentants de l'ASBL Toi Mon Endo? Le cas échéant, que ressort-il de ces échanges? Pouvez-vous rassurer cette ASBL quant à la pérennité des subventions dont elle bénéficie et à leur réception cette année?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – La cellule «Droits des femmes» de mon cabinet a rencontré l'ASBL Toi Mon Endo le 4 février dernier et ma collaboratrice a encore eu un échange téléphonique avec la responsable samedi dernier.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a octroyé une subvention de 46 000 euros en 2023 et 2024 à l'ASBL Toi Mon Endo dans le cadre d'une convention pluriannuelle pour l'organisation d'activités de sensibilisation ludo-éducatives à l'endométriose pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025. Un comité d'accompagnement a été constitué dans le cadre de ce projet et il se réunira le 9 avril 2025 pour faire le point sur l'avancement du projet.

Lors de la dernière rencontre, l'ASBL Toi Mon Endo a présenté son bilan pour la seconde partie de l'année scolaire 2023-2024, c'est-à-dire de janvier à juin 2024. Elle a mis en avant les résultats pour les différentes écoles sensibilisées: 99,6 % des élèves estiment que la sensibilisation est utile et qu'ils ont appris quelque chose; 72 % ne connaissaient pas l'endométriose et ses symptômes avant l'animation; près de 50 % envisagent de consulter un ou une gynécologue ou de conseiller à quelqu'un de le faire après l'animation; bon nombre d'élèves affirment qu'ils parleront de l'endométriose dans leur entourage. Ces chiffres illustrent l'impact indirect de cette sensibilisation.

Par ailleurs, les retours des personnes encadrant les élèves ont été très positifs. La grande majorité recommanderait ces animations à d'autres écoles et estime que les animations sont utiles pour comprendre ce phénomène de l'endométriose. Tous considèrent que l'animation suscite l'intérêt des élèves et que l'animatrice répond de manière adéquate à leurs questions.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle 2023-2024, l'ASBL Toi Mon Endo a également coproduit un court métrage qui s'intitule *«Derrière le sourire»* et dont l'avant-première s'est déroulée le jeudi 27 mars 2025, veille de la Journée mondiale de l'endométriose. Ce court métrage de sensibilisation sera intégré à un kit pédagogique pour les animations en milieu scolaire, mais également pour un public plus large.

La convention pluriannuelle 2023-2024 de l'ASBL arrivant à échéance, la cellule «Droits des femmes» de mon cabinet évalue la possibilité de son renouvellement.

En ce qui concerne la prise en charge de l'endométriose, l'ASBL Toi Mon Endo a proposé au Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) de réaliser une étude intitulée *«Comment améliorer la prise en charge de l'endométriose en Belgique?»*. Cette étude formule plusieurs recommandations pour optimiser la prise en charge de l'endométriose par les prestataires de soins de santé, dont la sensibilisation et la formation des professionnels de la santé, la création de cliniques multidisciplinaires de l'endométriose dans chaque réseau hospitalier et l'établissement de centres d'expertise plus spécialisés. Ces recommandations visent à structurer et à améliorer la qualité des soins dispensés aux patientes atteintes d'endométriose en Belgique, afin de garantir une prise en charge plus efficace et plus adaptée à la complexité de cette maladie.

Enfin, un plan de sensibilisation global destiné à l'ensemble des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles – l'enseignement, le sport ou la fonction publique – et le lancement d'une campagne de sensibilisation pourraient être envisagés dans le cadre des discussions autour de la nouvelle stratégie relative aux droits des femmes de notre Fédération.

En tant que médecin, je suis particulièrement préoccupé par cette question. J'insiste sur la nécessité de mettre l'accent sur un axe «Genre et santé» qui prendrait en compte une série de problématiques propres au genre, notamment l'endométriose. Vendredi dernier, l'ASBL Question Santé a d'ailleurs organisé un excellent colloque ayant abordé ces dimensions, que nous prendrons en compte dans les futurs plans.

Mme Leila Agic (PS). – Les chiffres récoltés par l'ASBL Toi Mon Endo dans les écoles prouvent à quel point il est important de soutenir cette initiative et ces animations, particulièrement parce qu'elles touchent à la fois les filles et les garçons. Au-delà de l'endométriose, il faut briser les tabous autour de la menstruation. C'est en ce sens que les animations, adressées aux filles et aux garçons, sont importantes. Les filles qui ne souffrent pas d'endométriose, tout comme les garçons, seront peut-être en effet un jour chef d'entreprise et en mesure de mieux comprendre ce que vivent les femmes qui travaillent à leurs côtés et qui souffrent régulièrement de cette pathologie.

Je me réjouis d'apprendre que cette thématique fera bientôt partie de la nouvelle stratégie «Droits des femmes». J'espère que le travail avance en collaboration avec les associations. Je me réjouis également que vous vous soyez saisi de cet axe genre/santé extrêmement intéressant pour la présente législature. Je pense d'ailleurs vous l'avoir dit à l'entame de cette dernière.

Pour ce qui est des subventions, je vous demande de ne pas faire languir les associations. Vous pouvez leur éviter une angoisse supplémentaire, d'autant qu'il n'est pas aisé de se lancer dans cette forme de don à la communauté.

1.5 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Menaces du gouvernement Arizona sur la pension des femmes»

Mme Leila Agic (PS). – L'accord de coalition du nouveau gouvernement fédéral prévoit la révision des règles relatives à l'accès et au calcul de la pension. Bien qu'aucune mesure concrète n'ait encore été adoptée, les différentes annonces de l'Arizona ne laissent guère de doute. Les droits sociaux reculeront, en particulier pour les femmes. On peut citer notamment la suppression de la pension de survie, l'introduction d'un malus pour ceux qui n'ont pas 35 années de carrière effective, la remise en cause des périodes assimilées et le fait d'exiger 156 jours de travail par an. Ce sont autant de mesures qui pénaliseront la majorité des travailleuses à temps partiel.

Monsieur le Ministre, toutes ces mesures sont intolérables et discriminatoires. Elles constituent des attaques contre les pensionnées actuelles et à venir. Loin de tenir compte des spécificités inhérentes aux carrières des femmes, le gouvernement De Wever va littéralement les sanctionner au moment de la retraite. Considérant que votre parti est associé à la majorité fédérale, vous disposez de leviers indéniables pour défendre les droits des femmes dans la réforme des pensions qui s'annonce. En tant que ministre chargé des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, vous avez la responsabilité d'agir en amont pour préserver ces droits.

Dès lors, quelles démarches allez-vous entreprendre? Votre cabinet a-t-il déjà pris contact avec le ministre Jan Jambon? Le cas échéant, qu'en ressort-il?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, je vous dirai les choses clairement: la problématique des pensions relève d'une compétence fédérale. Si vous souhaitez obtenir davantage de précisions sur l'impact et la mise en œuvre des mesures annoncées, je vous invite à prendre connaissance des discussions qui ont eu lieu à ce niveau de pouvoir à l'occasion de la réunion du 26 février 2025 de la commission des Affaires sociales, de l'Emploi et des Pensions.

Néanmoins, je tiens à souligner que notre accord de gouvernement prévoit des mesures visant à garantir une meilleure répartition des tâches parentales, à renforcer l'accompagnement des personnes en invalidité et à protéger les citoyens de la précarisation, par le biais de l'examen d'une mesure prévoyant le recours

obligatoire au Service de créances alimentaires (SECAL). Bien que certaines décisions ne soient pas de mon ressort, je prends très au sérieux les préoccupations que vous évoquez et estime qu'un suivi sera essentiel pour éviter que les réformes envisagées portent atteinte aux droits des femmes.

Dans cette optique, plusieurs initiatives sont en cours et permettront de renforcer l'égalité et de lutter contre toutes les formes de précarisation et de discrimination. Tout d'abord, notons que le Plan «Droits des femmes» est en phase d'élaboration et que la société civile a déjà été consultée dans une logique de concertation et d'efficacité. Ensuite, je veillerai personnellement à ce que ces sujets soient abordés et débattus au sein de la conférence interministérielle (CIM) Droits des femmes, car nous devons faire preuve de cohérence et de vigilance vis-à-vis de nos politiques relatives à l'égalité des genres. Enfin, récemment validée, la stratégie wallonne de soutien aux familles monoparentales sera primordiale pour la période 2025-2029, sachant que ces dernières sont majoritairement composées de femmes.

Soyez donc assurée de ma volonté de défendre activement les droits des femmes dans le cadre de mes compétences. Je veillerai à ce que la mise en œuvre des réformes n'entraîne pas d'effets néfastes sur les femmes. À ce stade, je n'ai pas rencontré le ministre fédéral des Pensions à ce sujet.

Mme Leila Agic (PS). – Monsieur le Ministre, j'ai pris note de votre volonté de suivre attentivement l'évolution de ce dossier. Les différentes questions évoquées aujourd'hui seront donc abordées lors de la CIM Droits des femmes.

Malgré toutes ces bonnes intentions pour l'avenir, je dois malheureusement vous dire que les femmes qui ont travaillé ces dix, vingt ou trente dernières années n'ont pas pu bénéficier des quelques éléments positifs de l'accord Arizona que vous avez épinglés. Les mesures annoncées auront des conséquences sur leur pension, si tant est qu'elles entrent véritablement en vigueur dans l'optique de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes sur le plan de la carrière.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Ministre, je reste extrêmement inquiète quant aux conséquences potentielles de cette réforme sur les pensions. J'espère que vous porterez notre voix au sein de votre parti afin que Les Engagés donnent à ce projet de réforme un caractère plus humaniste.

1.6 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Choc de simplification administrative: généralisation du principe "only once" pour les femmes victimes de violences»

Mme Leila Agic (PS). – L'ordre du jour de la séance du gouvernement du 28 mars comportait un point relatif à la simplification administrative, et plus exactement à la stratégie dénommée «choc de simplification administrative». La veille déjà, lors d'une conférence de presse conjointe entre les exécutifs de la

Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les dix ministres avaient annoncé les mesures phares marquant leurs matières respectives.

Ces démarches concordent pour la plupart avec les objectifs de la Déclaration de politique communautaire (DPC), qui prévoit un choc administratif pour un service public plus efficace par une réduction drastique de la charge administrative des usagers, notamment pour diminuer les délais de traitement. La DPC décline cet objectif à travers, par exemple, l'application généralisée du principe «*only once*», ou encore le développement de l'automatisation des droits.

Monsieur le Ministre, vous avez ainsi annoncé sur les réseaux sociaux la généralisation du principe «*only once*» pour les femmes victimes de violences. En quoi cela consiste-t-il exactement? Comment et quand cet objectif sera-t-il opérationnalisé? Selon vos dires, pas moins de cinquante actions concrètes relèvent de vos compétences. Quelles sont-elles précisément? Quels sont les délais et la méthode de travail définis pour les réaliser?

Les socialistes sont extrêmement sensibles au non-recours aux droits, qui affecte particulièrement les publics les plus fragiles lorsqu'ils sont confrontés à des démarches trop lourdes, trop longues et trop complexes. Nous plaidons au contraire pour un accès le plus automatique possible à tous les droits sociaux. Le choc de simplification annoncé en grande pompe répond-il à ces préoccupations? Le cas échéant, quelle est sa contribution?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Le non-recours aux droits est une problématique d'ampleur qui touche particulièrement les plus vulnérables. Il est le résultat de démarches administratives complexes et dissuasives qui peuvent aggraver la précarité socio-économique et l'isolement des personnes concernées. Étant donné mes compétences, cela revêt une importance particulière. Il est essentiel de garantir que celles et ceux qui en éprouvent le besoin puissent obtenir de l'aide sans entrave. Cette volonté constitue la toile de fond de la simplification administrative. Les réformes en cours pour simplifier les procédures et favoriser un accès automatique aux droits doivent être poursuivies.

La stratégie pour un choc de simplification administrative vient d'être adoptée par les gouvernements de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, respectivement les 27 et 28 mars derniers. Dès 2025, des mesures concrètes seront adoptées dans le domaine du handicap afin de réduire le nombre de démarches, de simplifier les formulaires et d'accélérer le traitement des dossiers. Pour la santé, les réformes envisagées visent plus d'inclusion. Celles et ceux qui ont le plus besoin d'aide doivent être les premiers à en bénéficier. En effet, actuellement, des personnes renoncent aux aides et à leurs droits, faute de savoir naviguer dans des systèmes beaucoup trop complexes.

Madame la Députée, vous avez mentionné le principe «*only once*» qui est un pilier de la simplification administrative. L'objectif de ce principe est d'optimiser l'échange de données utiles entre les administrations pour réduire la charge administrative des citoyens, des citoyennes et des entreprises. Je vous assure que, sur le plan informatique, la numérisation est en bonne voie, tant en Région wallonne qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En limitant les redondances de transmission d'informations, cette initiative s'inscrit dans une démarche d'efficacité et d'amélioration des services publics. Le principe «*only once*» repose sur deux axes fondamentaux: la collecte unique des données et un accès partagé aux sources authentiques. L'application généralisée de ce principe aux victimes de violences est une avancée essentielle sur laquelle nous continuons de travailler. Tout cela permettra de limiter la nécessité de répéter des informations sensibles à plusieurs organismes, allégeant ainsi le fardeau émotionnel et administratif des victimes lorsqu'elles sollicitent de l'aide ou signalent des abus. L'organisation de ce principe repose sur de nombreuses actions concrètes qui nécessiteront du temps. Elles assureront un déploiement efficace et harmonisé du principe «*only once*».

Tout cela implique des rencontres avec le pouvoir fédéral. Il nous faut encore du temps pour les organiser. Il nous faut aussi instaurer une formation des agents publics, une gouvernance des données et la promotion de la coopération interadministrative entre les différents services. Il s'agit d'un véritable changement de culture qui se profile. Le calendrier et la méthodologie de mise en œuvre de ces mesures sont en cours d'élaboration et j'aborderai volontiers le sujet afin de vous faire part de l'évolution de ce dossier.

Mme Leila Agic (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour cette première réponse. En effet, j'ai l'impression qu'il y a encore beaucoup d'éléments à éclaircir et d'actions à mettre en œuvre. Il s'agit d'un véritable changement de culture qui va prendre du temps, néanmoins je pensais que nous avions déjà plus d'éléments concrets à ce stade, étant donné votre communication. Nous ne manquerons pas de vous interroger tout au long de la législature pour voir les évolutions au fur et à mesure, car, à mon avis, la simplification administrative prendra du temps. Bon courage pour ce changement de culture. J'espère qu'il aura réellement lieu.

1.7 Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «Plateforme nationale représentative de la société civile»

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – La lutte contre les violences basées sur le genre est une priorité essentielle pour garantir l'égalité et la dignité de chaque individu, indépendamment de son sexe ou de son identité de genre. Depuis sa création en 2022, la Plateforme nationale représentative de la société civile belge joue un rôle crucial dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025. Composée d'associations actives à ce sujet, elle permet de faire entendre la voix des

acteurs de terrain et de formuler des recommandations visant à améliorer l'efficacité des politiques publiques dans ce domaine.

Dans son dernier rapport, élaboré en vue de l'évaluation finale du Plan d'action national en 2025, la Plateforme met en lumière plusieurs sujets majeurs et adresse des recommandations aux autorités publiques. Premièrement, il faut un cadre juridique plus clair et harmonisé. La Plateforme recommande l'adoption d'un cadre légal unique pour couvrir l'ensemble des violences de genre, incluant notamment les violences gynécologiques et obstétricales, afin de garantir de meilleures lisibilité et accessibilité du droit pour les victimes et les professionnels. Deuxièmement, il convient de renforcer la coordination entre les niveaux de pouvoir. En effet, les différences d'approche et de financement entre les Régions et les Communautés entraînent des disparités dans la prise en charge des victimes. Une harmonisation des dispositifs est nécessaire pour garantir un accès égal aux services sur tout le territoire. Troisièmement, il faut une amélioration de la collecte et de l'utilisation des données. La Plateforme insiste sur l'importance d'un système de collecte de données cohérent, prenant en compte les facteurs «intersectionnels» afin d'avoir une vision plus précise de l'ampleur des violences et d'adapter les politiques en conséquence. Quatrièmement, il convient de veiller à une prise en charge des auteurs de violences. La Plateforme préconise un meilleur encadrement des auteurs, avec des programmes de responsabilisation, des formations spécifiques et une offre de services plus étendue, y compris en milieu carcéral. Ces recommandations, directement liées aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, touchent à des matières transversales qui dépassent votre propre champ de compétence, Monsieur le Ministre.

Dans ce cadre, des discussions sont-elles menées avec vos collègues afin de permettre une transversalité des mesures liées à la lutte et à la prévention des violences basées sur le genre? Une conférence interministérielle (CIM) est-elle toujours active?

Quelle collaboration existe avec les Régions pour assurer une approche harmonisée des services de prise en charge des victimes de violences de genre sur leur territoire? Existe-t-il un dispositif permettant d'assurer le suivi des recommandations de la Plateforme et de mesurer leur mise en œuvre effective au sein des compétences de la Fédération?

Plus spécifiquement, en collaboration avec les autres ministères, la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit-elle un dispositif de collecte de données spécifique aux violences basées sur le genre pour ses domaines de compétence, notamment en aide à la jeunesse et en éducation?

Des initiatives sont-elles envisagées pour mieux intégrer la prévention de la récidive dans les dispositifs éducatifs et sociaux relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Enfin, dans quelle mesure la Fédération Wallonie-Bruxelles collabore-t-elle avec la Plateforme pour l'élaboration du prochain Plan d'action national?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, il est vrai que les administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de la Commission communautaire française (COCOF) travaillent en collaboration en vue d'élaborer un projet de plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le processus d'élaboration de ce plan implique l'expertise de la société civile en amont et en aval, que ce soit au travers de consultations de terrain organisées en septembre dernier ou de la sollicitation des avis d'organes tels que le Conseil consultatif des droits des femmes pour la Fédération Wallonie-Bruxelles ou le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes (CWEHF) pour la Wallonie. La prise en charge des victimes, l'accompagnement des auteurs et la prévention feront l'objet d'axes stratégiques spécifiques au sein de ce plan.

Il existe différents lieux de concertation visant un accompagnement harmonisé des victimes de violence de genre. Citons notamment les plateformes provinciales de lutte contre les violences faites aux femmes, plateformes cofinancées par la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce dispositif, présent dans chaque arrondissement judiciaire wallon, est actuellement financé sur la base d'un protocole d'accord. J'envisage de pérenniser le dispositif par l'adoption d'un accord de coopération. Les dispositifs interdisciplinaires relatifs à l'organisation de la prise en charge concertée de situations de violence faites aux femmes – actuellement opérationnels à Liège, à Namur et à Bruxelles – permettent, dans des situations de danger critique, de coordonner l'intervention jusqu'à faire baisser le niveau de criticité. J'ai annoncé vouloir étendre ces dispositifs à l'ensemble du territoire wallon. La création d'un dispositif interdisciplinaire de lutte contre les violences dans le couple (DiViCo) dans le Hainaut est aussi à l'étude.

Concernant la collecte de données, les services d'aide à la jeunesse (SAJ) disposent d'une base de données relative aux motifs de prise en charge par leurs soins des mineurs. Comme le prévoit le Plan «Droits des femmes» 2020-2024, un rapport relatif aux mineurs victimes de violences basées sur le genre a été réalisé pour les données disponibles en 2022.

Dans le cadre de la compétence de l'enseignement obligatoire, l'Observatoire du climat scolaire a mené, en 2022-2023, une enquête multidimensionnelle et systémique sur le bien-être à l'école et sur le climat scolaire. Certains des résultats détailleront une série de questions liées au climat scolaire en distinguant les perceptions selon le genre. Cette enquête sera menée tous les cinq ans.

Quant à l'enseignement supérieur, l'administration a transmis à la ministre Degryse un projet de plan d'action à la suite des recommandations de l'étude

«BEHAVES» (Bien-être, harcèlement et violences dans l'enseignement supérieur).

En ce qui concerne la prévention de la récidive, il existe des initiatives structurelles et ponctuelles. Sur le plan structurel, citons le Service général de la prévention de l'aide à la jeunesse qui a pour mission d'assurer l'organisation et la coordination de la politique de prévention destinée aux jeunes vulnérables, à leurs familles et à leurs familiers, tel que prévu par le Livre 1er du Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.

En ce qui concerne l'enseignement, les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent désormais disposer, dans leur règlement d'ordre intérieur (ROI), d'une procédure de signalement qui prévoit notamment de détecter, signaler et suivre les situations problématiques, dont celles impliquant des violences, notamment afin de prévenir les récidives.

De manière plus ponctuelle, l'association Garance mène, depuis 2021, le projet «Enfants CAPables», destiné à la fois aux équipes éducatives, aux élèves de l'enseignement primaire et à leurs parents. Ce projet, qui est gratuit pour les écoles, a pour objectif d'aider les enfants à communiquer à propos de leur sécurité, à identifier les situations dangereuses, à apprendre des stratégies pour y faire face. Il consiste également à développer la solidarité entre enfants face aux agressions. Il vise aussi à sensibiliser les adultes à la reconnaissance des signes de violence chez un enfant, qu'il s'agisse de signes physiques, émotionnels, psychologiques ou sociaux, ainsi qu'à l'accueil bienveillant d'un enfant souhaitant se confier.

Le processus d'élaboration du prochain Plan d'action national n'est pas encore à l'ordre du jour. Toutefois, plusieurs administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles feront partie du groupe interdépartemental piloté par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) et seront impliquées dans son élaboration, qui tiendra compte des recommandations de la Plateforme.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse complète. Effectivement, se baser sur une expertise de terrain, vécue et incarnée, me semble fondamental dans ce contexte.

Par ailleurs, dans une optique de co-construction, il est essentiel de prévoir des mécanismes concrets et pérennes de dialogue structuré entre la Plateforme et les pouvoirs publics. De plus, une collecte rigoureuse et «intersectionnelle» des données permettrait d'éviter un pilotage à vue. Étant donné la lenteur du processus politique, le délai de cinq ans entre les enquêtes me semble trop long pour que l'action soit profitable. Passer à trois ans, voire à deux ans, me semble certes moins réaliste, mais plus efficace pour mener une politique à long terme.

Enfin, des projets tels que ceux de l'ASBL Garance, qui traite le problème auprès des enfants et des parents, sont importants: on a beau sensibiliser les enfants à la

solidarité, ce sont parfois les parents qu'il faut éduquer à ce sujet. Je resterai attentive à la suite que vous donnerez à cette question.

1.8 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Ingérence américaine dans les politiques de diversité en Europe»

1.9 Question de Mme Éliane Tillieux, intitulée «Conséquences des déclarations de Donald Trump sur les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles traitant avec l'administration américaine»

1.10 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Pressions diplomatiques américaines sur les politiques européennes de diversité - Réaffirmation de la position du gouvernement en matière de lutte contre les discriminations»

1.11 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Appel à projets pour la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. *(Assentiment)*

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Monsieur le Ministre, le président américain a récemment adressé une lettre aux entreprises européennes, exigeant qu'elles abandonnent leurs programmes en faveur de la diversité sous peine de perdre leur accès aux marchés américains. Selon la presse, des ambassades auraient également reçu cette injonction. Cette ingérence américaine vise à exporter en Europe une politique anti-diversité remettant en cause des principes fondamentaux d'égalité des chances.

Les programmes de diversité, équité et inclusion (DEI) sont pourtant fondamentaux pour corriger des discriminations structurelles et garantir une représentation équitable des groupes minorisés. Plusieurs entreprises mises sous pression ont déjà supprimé ces initiatives à l'échelle internationale, y compris en Belgique. C'est notamment le cas de McDonald's, qui a modifié sa politique de recrutement et de promotion.

Monsieur le Ministre, face à cette situation, comment pouvez-vous garantir que les entreprises actives en Fédération Wallonie-Bruxelles ne céderont pas à la pression américaine? Quelles mesures est-il possible de prendre pour protéger les politiques d'égalité des chances en vigueur sur notre territoire? Avez-vous eu ou prévoyez-vous d'avoir des échanges avec vos homologues européens à ce sujet?

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, le président américain a décidé d'interdire aux entreprises, y compris européennes, opérant aux États-Unis d'appliquer des politiques d'inclusion et d'égalité. Cette annonce suscite de vives inquiétudes. Nous nous interrogeons quant aux conséquences pour les entreprises de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui mènent des activités outre-Atlantique et

qui intègrent ces principes fondamentaux dans leur gestion des ressources humaines.

Disposez-vous d'une estimation du nombre et du type d'institutions culturelles, d'établissements d'enseignement, de médias ou d'autres acteurs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui pourraient être concernés par les nouvelles exigences américaines? Quels sont les secteurs les plus exposés aux restrictions des politiques d'inclusion?

Comment les institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment celles actives dans les domaines de l'éducation, de la culture et des médias, pourront-elles continuer à appliquer leurs engagements en termes d'égalité et de diversité si de telles restrictions se mettent à avoir une incidence sur leurs collaborations internationales? Quelles conséquences ces restrictions pourraient-elles avoir sur la diffusion de nos valeurs et sur nos relations avec nos partenaires américains?

Enfin, quelles initiatives la Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-elle prendre pour garantir que ses secteurs de compétences ne soient pas affectés par ces pressions extérieures? Des démarches ont-elles été entamées auprès des instances fédérales belges et européennes pour s'assurer que les principes d'inclusion et de diversité restent protégés dans le cadre de nos collaborations internationales?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Monsieur le Ministre, nous avons récemment appris que plusieurs entreprises européennes, dont des entreprises belges, avaient reçu un courrier officiel de l'ambassade des États-Unis. Ce courrier les mettait en garde contre l'instauration de politiques de diversité et de lutte contre les discriminations, au motif que ces dernières pourraient être illégales aux yeux du droit américain. Cet acte diplomatique très inhabituel soulève de nombreuses inquiétudes et semble s'inscrire dans un mouvement idéologique plus large, porté par Donald Trump et ses complices et visant à délégitimer toute politique proactive en faveur de l'égalité des chances, que ce soit dans le secteur de l'enseignement, de l'emploi ou de la culture.

En Belgique et en Europe, les politiques de diversité et de lutte contre les discriminations ne sont pas des gadgets politiques, mais bien des outils nécessaires pour corriger des inégalités structurelles encore trop présentes et pour favoriser une société plus juste et plus inclusive. Vous l'avez d'ailleurs réaffirmé à plusieurs reprises et je vous en remercie. Il est dès lors très préoccupant de constater que des pressions diplomatiques étrangères cherchent à freiner ces efforts, voire à diffuser une idéologie réfractaire à la diversité et au pluralisme.

Monsieur le Ministre, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-il été officiellement informé de l'existence de ce courrier adressé par l'ambassade des États-Unis à des entreprises et à d'autres organisations? Des entreprises et institutions belges ont-elles reçu ce courrier?

Quelle est votre position face à ce type d'ingérence? Comment entendez-vous protéger les acteurs publics et privés qui mettent en œuvre des politiques de diversité dans notre pays ou dans leurs relations avec les États-Unis? Pouvez-vous réaffirmer clairement l'engagement du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en faveur de la lutte contre les discriminations, y compris à travers des mesures dites «d'actions positives», sur lesquelles je vous ai déjà interrogé au sein de notre commission?

Enfin, le gouvernement compte-t-il encourager une concertation au niveau européen afin de garantir une réponse européenne ferme et coordonnée à ces tentatives de déstabilisation idéologique émanant d'un pays étranger?

Mme Leila Agic (PS). – Monsieur le Président, je suis assez surprise de constater que ma question a été regroupée avec celles de mes collègues portant sur Donald Trump. Je vais tout de même la poser et j'espère obtenir une réponse satisfaisante.

Monsieur le Ministre, dans un monde où les migrations, la diversité culturelle et les échanges sont de plus en plus présents, il est crucial d'instaurer des politiques qui favorisent le dialogue, l'inclusion et la lutte contre toutes les formes de discrimination. Favoriser le vivre-ensemble n'est pas une option, mais une priorité. Il est nécessaire de renforcer la cohésion sociale et de garantir à chaque citoyen, quelle que soit son origine, une pleine participation à la vie culturelle, sociale et économique de notre pays.

Dans cette optique, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient depuis plusieurs années des projets interculturels visant à encourager la compréhension mutuelle, à lutter contre les inégalités et à promouvoir une citoyenneté active. L'appel à projets «Promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité» (PCI), qui repose sur un cadre légal précis, constitue un levier important pour accompagner des initiatives visant à favoriser le respect et la diversité.

Le 14 février dernier, un nouvel appel à projets «PCI» a été approuvé par le gouvernement. Cette nouvelle édition s'inscrit dans la continuité des précédentes, mais elle soulève plusieurs questions quant à son impact, son financement et ses objectifs stratégiques. Il est fondamental d'évaluer l'efficacité des actions menées jusque-là et d'identifier les améliorations nécessaires pour garantir que les projets soutenus aient un effet réel et durable sur la société.

Monsieur le Ministre, une évaluation du décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité a-t-elle été réalisée? Si oui, qu'en est-il ressorti? Comptez-vous faire évoluer ledit décret? Quel bilan tirez-vous du précédent appel à projets «PCI»? Pouvez-vous préciser le nombre de projets financés, les thématiques soutenues et les résultats observés sur le terrain?

Quels sont les axes prioritaires du nouvel appel à projets «PCI»? Les critères de sélection, les publics ciblés et les objectifs visés ont-ils évolué? Comment comptez-

vous assurer un meilleur suivi et une évaluation plus approfondie des projets soutenus? Quelle est l'enveloppe budgétaire allouée à cet appel à projets et comment a-t-elle été répartie? Y a-t-il eu des ajustements par rapport aux années précédentes?

Quelles sont les mesures envisagées pour assurer la pérennisation des projets les plus efficaces? Un accompagnement est-il prévu pour aider les structures à renforcer leur action sur le long terme?

Favoriser les échanges et la compréhension mutuelle revient à investir dans une société plus juste, plus inclusive et plus harmonieuse. Il est donc essentiel que ces initiatives bénéficient d'un cadre solide, d'un financement adéquat et d'un véritable suivi pour garantir leur efficacité et leur impact.

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Mesdames et Messieurs les Députés, le ministère des Affaires étrangères a confirmé dans la presse que plusieurs entreprises belges avaient bien reçu le courrier de l'ambassade des États-Unis. Il semblerait que les destinataires soient principalement des filiales belges d'entreprises américaines. Les vice-premiers ministres fédéraux ont dénoncé ces pressions exercées sur nos entreprises.

À ce stade, je ne dispose d'aucune information indiquant que ce courrier ait visé des entreprises relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je veux cependant être clair: je condamne fermement cette ingérence inacceptable de la part des États-Unis. Les valeurs de diversité, d'égalité et d'équité sont des piliers fondamentaux de notre société. Elles ne sont ni négociables, ni conditionnelles, ni optionnelles. Céder aujourd'hui, même en apparence, reviendrait à ouvrir la porte à un dangereux recul démocratique.

Je ne connais pas le nombre exact de structures et d'institutions qui ont été contactées par l'ambassade des États-Unis, mais l'entreprise GSK, fleuron incontestable de notre économie et acteur majeur de l'industrie pharmaceutique en Belgique, a confirmé être concernée.

Si nous comprenons que certaines décisions puissent être prises sous contraintes contractuelles ou juridiques, il n'en reste pas moins que les valeurs en jeu sont d'une autre nature. Elles sont civilisationnelles. Il ne s'agit pas uniquement d'une gestion de risque économique, mais d'un choix de société. Ces décisions ne peuvent pas être ambiguës. Je rejoins l'avis de notre ministre fédéral des Affaires étrangères, Maxime Prévot, qui a été très clair.

En tant que ministre de l'Égalité des chances, j'appelle toutes les entreprises et institutions actives en Fédération Wallonie-Bruxelles qui seraient tentées d'aligner leur politique sur des exigences contraires à nos principes fondamentaux à résister. Nous disposons d'un cadre légal, mais nous devons aussi nous appuyer sur notre conviction ferme selon laquelle défendre la diversité et l'inclusion revient à garantir la cohésion sociale, à renforcer la performance collective et à

protéger les droits de chacun. Ces principes sont le fondement de notre société et sont inscrits dans un cadre juridique et législatif solide, qui protège et soutient les acteurs engagés dans la lutte contre les discriminations.

Trois lois fédérales de référence garantissent la lutte contre les discriminations. Il s'agit de la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie, dite loi «Anti-racisme»; de la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, dite loi «Anti-discrimination»; et de la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes, dite loi «Genre». En Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons le devoir de faire respecter l'ensemble de ces lois.

Au-delà du cadre législatif, mes services travaillent activement au renouvellement du Plan «Droits des femmes» et du Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes. Le gouvernement est également engagé dans le Plan de lutte contre le racisme 2023-2026.

Le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient également plusieurs initiatives internes visant à favoriser l'égalité et la diversité. Une première évaluation de la diversité au sein du ministère a été réalisée afin d'évaluer notre politique de recrutement et d'identifier d'éventuelles lacunes. Par ailleurs, un réseau de référents «Égalité et diversité» a été instauré à la fin de 2024 pour sensibiliser le personnel aux questions de diversité et d'égalité. Ce réseau sensibilise et accompagne le personnel des différentes administrations générales du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, organise des formations et promeut des échanges de bonnes pratiques.

Concernant l'enseignement et la recherche, nos institutions académiques offrent des opportunités aux chercheurs étrangers. Citons notamment le réseau *Scholars at Risk* (SAR), géré par Wallonie-Bruxelles International (WBI) et l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), qui protège les chercheurs en danger en leur offrant des opportunités temporaires de recherche et d'enseignement. Ce réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles suit avec attention l'évolution de la situation aux États-Unis et publiera prochainement un bulletin bimensuel sur ce pays, en complément de sa veille sur la liberté académique.

Face à cette situation inédite, nous devons plus que jamais réaffirmer notre attachement indéfectible aux principes fondamentaux et rester très attentifs aux évolutions de la situation au niveau européen et international. Je me montrerai intransigeant sur le plan des valeurs, tout comme l'ensemble du gouvernement.

Madame Agic, l'appel à projets «PCI» 2025, qui a été approuvé par le gouvernement le 14 février dernier, s'inscrit dans la continuité des éditions précédentes. Il est ouvert du 28 février au 31 mars et met l'accent sur trois axes prioritaires: l'éducation des jeunes à la citoyenneté dans un contexte multiculturel; le dialogue

interculturel et la lutte contre le racisme; le droit des personnes migrantes, particulièrement les femmes.

Une évaluation du décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité a été réalisée en 2023 par le prestataire externe BDO. Cette évaluation a mis en évidence la nécessité d'un meilleur accompagnement des projets et d'un suivi renforcé, et ce, afin d'évaluer plus précisément l'impact concret des projets soutenus sur le terrain. Une modification décrétale est en cours de rédaction. Ce travail, mené en collaboration avec l'administration, la société civile et mon cabinet, vise à assurer un meilleur encadrement des projets, à renforcer la professionnalisation des opérateurs et à garantir la pérennisation des initiatives les plus efficaces.

Le précédent appel à projets avait permis de financer les projets annuels de 41 opérateurs, ainsi que quatre projets labellisés. Les initiatives ainsi soutenues couvraient un large éventail de thématiques, telles que l'information sur les droits des personnes migrantes, le renforcement de l'autonomie des familles issues de la migration, l'accompagnement des jeunes dans la compréhension de leur histoire familiale, la sensibilisation aux enjeux démocratiques et politiques ou encore la création d'espaces de co-construction pour mieux appréhender les discriminations. Toutefois, les résultats concrets de ces projets ne pourront être évalués de manière pertinente qu'après leur clôture, prévue le 31 août 2025.

Comme je l'ai déjà dit, le nouvel appel à projets s'inscrit dans la continuité des éditions précédentes, tout en se focalisant sur quelques axes prioritaires. Les critères de sélection accordent notamment la priorité aux projets locaux situés dans des communes présentant certaines caractéristiques démographiques et socio-économiques, ce qui assure une meilleure prise en compte des réalités de terrain.

Cet appel à projets s'inscrit également dans une dynamique d'amélioration continue. Le gouvernement met un point d'honneur à optimiser le suivi des initiatives financées et à renforcer leur impact, afin de garantir un effet durable sur la société et de favoriser un vivre-ensemble harmonieux et inclusif.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Monsieur le Ministre, vous avez parlé de GSK. Cette entreprise a modifié sa politique de diversité et d'inclusion, en effaçant les termes «diversité» et «équité» de son vocabulaire. Les propos de Donald Trump ont donc bien une influence directe sur nos entreprises.

La Belgique reste un pays multiculturel, qui doit donner sa chance à toute personne de s'émanciper, notamment par le biais de l'emploi.

En tant que ministre de l'Égalité des chances, vous devrez lutter contre les ingérences américaines. Celle-ci ne sera pas la dernière. Deux mots doivent primer: courage et résilience. Vous faites déjà preuve de résilience en proposant une évaluation des projets existants. Je vous soutiens à 100 % dans cette démarche.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, nos valeurs ne sont pas à brader. Vous l'avez clairement exprimé et je m'en réjouis. Nous devons protéger le trésor que représentent nos valeurs. Il serait inacceptable que des institutions et des entreprises relevant de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles soient contraintes de renoncer à leurs valeurs sous la pression d'une législation étrangère contraire à nos principes. Or, je crois que le président américain nous réserve d'autres surprises.

Nous attendons donc des engagements clairs et fermes de la part du gouvernement. Je vous remercie pour ceux que vous avez déjà pris.

Nous devons aussi renforcer la coopération avec nos partenaires européens pour apporter une réponse collective aux États-Unis. Une réponse collective aurait plus de poids face à cette remise en cause des droits fondamentaux chers à l'Europe.

Nous vous incitons également à agir auprès du gouvernement fédéral. Vous avez d'excellentes relations avec le ministre des Affaires étrangères et vous semblez être sur la même longueur d'onde. Je m'en réjouis, mais il vous faudra aussi un soutien diplomatique.

Je me réjouis aussi des évaluations que vous avez mentionnées. Des mécanismes rigoureux doivent être instaurés pour anticiper les répercussions des décisions de l'administration Trump sur nos collaborations futures avec les États-Unis. Nous devons garantir à nos institutions qu'elles ne seront pas contraintes de choisir entre leurs valeurs et des opportunités culturelles ou économiques. Nous ne pouvons pas accepter que nos principes d'égalité et d'inclusion soient mis en péril par des pressions externes.

Nous comptons sur votre gouvernement pour adopter une posture forte. Vous avez déjà pris position et j'espère que vos collègues suivront votre exemple.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Monsieur le Ministre, votre réponse me rassure. Il est essentiel de défendre une société de droits égaux et pas de privilèges mégalomanes, tels qu'il en existe de l'autre côté de l'Atlantique. Ce qui se passe aujourd'hui est extrêmement grave. Nous assistons à une ingérence dans la politique de nos entreprises, dans le but d'inverser le sens de l'évolution de nos sociétés vers plus de respect et de diversité. Cet interventionnisme est grave.

Même si vous tentez de nous rassurer, je tiens quand même à souligner que les comportements que nous observons aux États-Unis se traduisent dans une moindre mesure chez nous.

Donald Trump a considérablement réduit les subventions allouées aux organisations chargées de l'égalité. Or, que constatons-nous en Belgique? Le budget d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, a été réduit de 25 %. J'entends votre message de soutien à l'inclusion, Monsieur le Ministre, mais cette

coupure budgétaire est un message grave pour ceux qui souhaitent promouvoir l'égalité et l'inclusion.

De même, Donald Trump s'immisce sans cesse dans toutes sortes de décisions politiques. Or, que constatons-nous en Belgique? Un président de parti s'autorise à déclarer sur X qu'il va intervenir pour modifier la composition du Conseil wallon de lutte contre le racisme.

Monsieur le Ministre, je vous crois sincère dans votre volonté de défendre certaines valeurs, mais vous devrez batailler contre ceux qui sont assis à vos côtés sur les bancs de la majorité. Leur tendance à réduire les moyens financiers des associations, à intervenir dans des décisions politiques et à perturber des processus de décision est la marque de fabrique de Donald Trump. Je ne l'accepte ni en Fédération Wallonie-Bruxelles ni ailleurs.

Nous voulons soutenir les politiques que vous instaurerez, mais nous serons vigilants vis-à-vis de ceux qui défendent de beaux principes au sein des assemblées, puis posent des actes incohérents qui font du mal à notre société, à nos valeurs, à nos projets et à nos politiques.

La recherche scientifique démontre qu'il est impératif, d'un point de vue scientifique et éthique, d'élargir les panels au moment d'effectuer des recherches, notamment dans le domaine médical, et donc de s'ouvrir aux politiques de diversité. Ceux qui refusent aujourd'hui la diversité affaiblissent des secteurs entiers de la recherche, qui ont besoin d'élargir leurs protocoles de recherche.

J'ai obtenu une réponse claire de votre part et je serai attentif à ce que vos paroles se traduisent en actes concrets dans les mois à venir.

Mme Leila Agic (PS). – Monsieur le Ministre, il me semble important de procéder régulièrement à une évaluation des projets financés. Comptez-vous multiplier les évaluations à l'avenir?

Les thématiques des projets sélectionnés lors du précédent appel à projets me semblent toutes très intéressantes. Nous y reviendrons en octobre ou en novembre, lorsque nous pourrons faire le bilan.

Je suis heureuse que l'une des thématiques prioritaires du nouvel appel à projets soit les droits des femmes migrantes. Malheureusement, cette question risque de revenir de plus en plus souvent sur le devant de la scène avec le programme du gouvernement Arizona.

Je regrette de ne pas avoir obtenu plus d'informations quant à l'enveloppe budgétaire, mais je vous adresserai une question écrite à ce sujet si nécessaire.

Nous avons beaucoup parlé de résilience face aux décisions de Donald Trump. Il en faudra effectivement, mais, malheureusement, pas uniquement vis-à-vis de l'extérieur. Il en faudra aussi pour faire face aux effluves conservatrices au sein

de certains partis belges, dont un fait partie de votre majorité. Nous entendons vos bonnes intentions, mais nous serons attentifs à ce qu'elles soient réellement appliquées et pas balayées d'un revers de la main, notamment au cours des discussions budgétaires.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Monsieur le Président, mon parti a été cité et attaqué à deux reprises. J'aimerais réagir à ces attaques.

M. le président. – Monsieur le Député, vous n'avez pas été cité personnellement et vous n'avez donc pas le droit de réagir. Je vous demande de respecter le règlement.

1.12 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Lutte contre les discriminations raciales dans le secteur de la santé et des soins»

Mme Leila Agic (PS). – L'accès à des soins de santé de qualité et sans discrimination est un droit fondamental, garanti par nos textes législatifs et par les conventions internationales auxquelles notre pays adhère. Pourtant, dans la pratique, l'égalité de traitement des patients reste un défi majeur. Ces dernières années, de nombreux témoignages et études ont mis en lumière l'existence de discriminations systémiques et de barrières structurelles entravant l'accès aux soins pour certaines populations.

Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, vient de publier les résultats de deux études exploratoires, qui dressent un état des lieux préoccupant des discriminations raciales dans le secteur des soins et de la santé en Belgique. Ces recherches indiquent notamment que, ces cinq dernières années, plus de 15 % des dossiers ouverts par Unia dans ce domaine concernaient des critères dits raciaux. Derrière ces chiffres se cachent des réalités humaines alarmantes. En effet, des patients se voient refuser des soins. Certains sont orientés différemment en fonction de leur origine supposée ou subissent des comportements discriminatoires de la part de certains prestataires de soins.

Les analyses mettent en évidence plusieurs points fondamentaux: l'existence d'inégalités d'accès aux soins, notamment en raison de préjugés et de stéréotypes influençant les décisions médicales et la qualité des soins prodigués; un manque de formation des professionnels de la santé aux questions de la diversité et aux biais inconscients qui peuvent influencer la prise en charge des patients; l'absence de données chiffrées détaillées, ce qui rend difficile l'évaluation précise de l'ampleur du problème et l'instauration de politiques publiques adaptées; un besoin urgent d'initiatives concrètes pour garantir une prise en charge égalitaire et respectueuse pour tous les patients, quelle que soit leur origine.

Dans un secteur aussi essentiel que celui de la santé, il est donc impératif que chaque patient puisse être soigné sans crainte de subir une discrimination, dans des conditions d'égalité et de respect de sa dignité. La diversité de notre société ne doit en aucun cas être un frein à l'accès aux soins.

Monsieur le Ministre, quel suivi entendez-vous donner aux constats et aux recommandations formulés par Unia dans ces études exploratoires? Avez-vous l'intention de renforcer la formation et la sensibilisation des professionnels de la santé pour prévenir les discriminations raciales dans l'accès aux soins? Avez-vous eu des discussions avec d'autres membres du gouvernement sur cette thématique? Des mesures spécifiques sont-elles envisagées pour améliorer la collecte de données sur ces discriminations, afin d'objectiver leur ampleur et afin d'adapter les politiques publiques en conséquence? Quels dispositifs sont-ils actuellement proposés ou envisagés pour accompagner et pour protéger les victimes de discriminations raciales dans le secteur des soins? Comment comptez-vous assurer un meilleur accompagnement des victimes et renforcer les mécanismes de suivi des plaintes?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – La lutte contre toutes les formes de discrimination, et ce, quel que soit le domaine de compétence concerné, s'inscrit bien comme une priorité dans les politiques menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si le plan de lutte contre le racisme ne prévoit pas explicitement de mesures visant à lutter contre les discriminations en matière de soins de santé, cela résulte principalement du fait que cette compétence est avant tout exercée au niveau tant fédéral que régional.

Toutefois, au-delà de ce constat, des dispositions contre les discriminations en matière de santé et de soins sont envisagées par le décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité, qui prévoit notamment, dans le cadre de ces appels à projets annuels et de ces labels, le soutien financier à des acteurs de terrain actifs dans l'interculturalité et parfois plus «sectoriellement» spécialisés dans les soins de santé. C'est ainsi qu'à titre d'exemple, sont financées des associations telles que Garance, Fibrom'Out ou Infor-Femmes qui accompagnent les femmes issues de minorités culturelles, notamment sur des questions relatives à la santé reproductive et sexuelle, à l'excision ou aux fibromes utérins, et forment les professionnels de la santé sur l'approche particulière, inclusive et interculturelle à privilégier avec ces publics.

Vous voyez donc que ces associations et d'autres travaillent bien sur la formation et la sensibilisation de tous ces professionnels à la discrimination raciale, ainsi qu'à l'aspect «Genre et santé» que j'ai cité dans une autre réponse et qui doit prendre toute sa place dans ces futurs plans ou dans les actions de ces associations.

L'objectif est d'avoir un meilleur diagnostic et d'arriver à un meilleur recensement – je ne dispose pas d'éléments sur ce dernier à ce stade, mais nous y travaillons –, un meilleur accompagnement et surtout une meilleure protection des personnes victimes de ces actes.

Mme Leila Agic (PS). – Monsieur le Ministre, vous avez évoqué l'axe «Genre et santé». Effectivement, les discriminations doivent être abordées sous un angle

intersectionnel. Plusieurs types de discrimination peuvent en effet s'exercer, que ce soit en parallèle ou de manière croisée. Il existe notamment des cas assez célèbres de femmes noires qui ont subi une double discrimination.

En outre, des études ont montré que de tels biais peuvent aussi exister, même inconsciemment, parmi le corps médical. L'idée n'est évidemment pas d'accuser le corps médical de tenir des positions ou de commettre des actes racistes de manière délibérée, mais notre inconscient peut être influencé par certaines idées prédominantes dans la société. Dès lors, même s'il me semble effectivement important de soutenir des associations qui favorisent la déconstruction du monde médical déjà actif sur le terrain, vous pourriez aussi, avec vos collègues du gouvernement, vous pencher sur la formation des médecins et du personnel du monde médical avant même que ceux-ci intègrent le marché de l'emploi. Sont notamment concernées la ministre compétente pour la formation et la ministre-présidente, qui fait d'ailleurs partie de la même formation politique que vous.

Enfin, vous pourriez lancer un recensement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela constituerait un outil extrêmement intéressant pour lutter concrètement contre ce phénomène, qui est particulièrement inacceptable lorsqu'il s'agit de l'égalité d'accès aux soins.

1.13 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Renforcement des politiques de lutte contre les discriminations par le testing: position de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Le *testing* s'impose de plus en plus comme un outil indispensable pour objectiver les discriminations systémiques et/ou institutionnelles dans différents secteurs de notre société. Dans les domaines relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tels que l'enseignement, la culture, la jeunesse, les maisons de justice et le sport, les discriminations sont encore bien trop fréquentes. Le *testing* permet d'objectiver la situation pour ensuite développer des réponses adéquates, comme un rappel à la loi ou une action en justice.

En Wallonie comme à Bruxelles, le gouvernement a récemment annoncé le lancement de tests de discrimination à l'embauche, avec une volonté claire de sanctionner les comportements discriminatoires, en particulier ceux basés sur l'origine, le genre ou l'âge. Cette décision courageuse mérite d'être saluée et pourrait inspirer des démarches similaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, certaines initiatives témoignent d'une forme d'hostilité politique inquiétante, voire de pratiques discriminatoires inacceptables.

Par exemple, à la suite d'un reportage de la *Vlaamse Radio- en Televisieomroeporganisatie* (VRT), le bourgmestre d'Aalter, Pieter De Crem, fait l'objet d'accusations de pratiques discriminatoires sur la base de l'origine ethnique. Cette discrimination se traduirait par des délais de traitement anormalement longs

pour certaines des demandes de domiciliation sur le territoire de sa commune. Autre exemple, un récent reportage de la VRT a dénoncé les pratiques discriminatoires à l'encontre de travailleuses en titres-services, en raison de leur origine et de leur tenue. Ces faits ne relèvent pas de discriminations interpersonnelles, mais bien de pratiques structurelles établies par des organismes publics ou privés. Ils doivent nous alerter sur la nécessité d'agir dans les secteurs relevant des compétences de la Fédération.

Monsieur le Ministre, quelle est la position du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant l'utilisation du *testing* comme méthode de détection des discriminations dans ses champs de compétence? Envisagez-vous de lancer, comme en Wallonie et à Bruxelles, des campagnes de *testing* dans les domaines de l'enseignement, de la culture, du sport et de la jeunesse? Disposez-vous d'informations sur les mesures prises dans ce domaine par le passé en Fédération Wallonie-Bruxelles? Enfin, comment notre Fédération entend-elle soutenir et protéger les opérateurs qui réalisent ces tests et luttent donc activement contre les discriminations?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Député, la lutte contre les discriminations repose sur la mise en œuvre de mesures spécifiques à l'échelle communautaire. Parmi les outils existants, la pratique du *testing* constitue un levier essentiel pour objectiver les discriminations systémiques et institutionnelles dans divers secteurs.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles encourage l'utilisation du *testing* comme méthode de détection des discriminations dans ses domaines de compétences. À titre d'exemple, le Plan de lutte contre le racisme de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2023-2026 soumet les administrations à des tests de discrimination afin d'évaluer l'impartialité de leurs services et de vérifier si les agents publics répondent à des demandes discriminatoires. Les résultats recueillis servent à la sensibilisation et sont intégrés aux formations destinées au personnel.

Par ailleurs, les administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles veillent à garantir l'égalité des chances dans les procédures et tests de sélection des secteurs publics. Un audit des services publics peut également être envisagé afin d'évaluer la nature et l'ampleur des discriminations raciales. Ces résultats seront ensuite intégrés aux formations et mobilisés pour des campagnes de sensibilisation. En complément, un premier *monitoring* de la diversité a été réalisé au sein du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour analyser la politique de recrutement du secteur public relative à la diversité.

La Belgique dispose d'un cadre juridique solide contre la discrimination, articulé autour de trois lois fédérales: la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie, la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. Le Code pénal

prévoit également des dispositions relatives aux délits de haine. Quant aux Communautés, elles ont adopté leurs propres décrets dans ce domaine.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, évoquons notamment le décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, dans les domaines de l'emploi, de l'enseignement et de la santé. Le décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité encadre quant à lui les subventions destinées aux initiatives en faveur de la citoyenneté et de l'interculturalité. De nombreuses associations d'éducation permanente s'investissent dans la lutte contre le racisme et les discriminations. Certaines réalisent des analyses et publient des articles sur toutes ces questions.

En somme, notre Fédération dispose d'un cadre législatif et juridique robuste qui protège et soutient les opérateurs engagés dans les luttes contre toutes ces discriminations. Il encadre également les subventions et initiatives visant à promouvoir l'éducation à la citoyenneté, l'interculturalité et l'égalité des chances.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je ne suis pas tout à fait satisfait. Vous reconnaissez financer et soutenir les initiatives. Vous dites: «La Fédération Wallonie-Bruxelles encourage… ». Je ne demande pas qu'elle «encourage», mais plutôt qu'elle institue un cadre légal, comme l'ont fait les Régions bruxelloise et wallonne qui ont une certaine expérience dans le domaine. Ma question visait à savoir si nous disposons, à l'heure actuelle, d'un cadre réglementaire en Fédération Wallonie-Bruxelles pour organiser les *testings*. Si ce n'est pas le cas, il y a un manquement. Si c'est le cas, j'aimerais connaître les mesures prises. Si d'autres Régions le font, pourquoi pas la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Je n'ai pas l'intention de rejeter la faute sur qui que ce soit. Toutefois, lorsqu'il y a des soupçons envers une institution dans les domaines du sport ou de la culture par exemple, le *testing* peut aider à mettre en lumière d'éventuelles pratiques discriminatoires ou traitements moins favorables. Il y a des progrès à faire, aux niveaux tant de l'administration que de structures externes. Je vous encourage à vous mettre au niveau des deux Régions susmentionnées afin que nous adoptions cet outil pertinent sur l'ensemble de notre territoire. Je reviendrai vers vous à ce sujet.

2 Questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice (article 82 du règlement)

2.1 Question de M. Fabian Maingain, intitulée «Contrôles de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) dans les crèches et garanties de prévention des maltraitances»

M. Fabian Maingain (DéFI). – Récemment, plusieurs parents et puéricultrices ont déposé plainte contre la directrice d'une crèche située à Bruxelles, accusée de

violences répétées sur les enfants: enfermement dans le noir, usage contraint de gigoteuses lestées, coups, insultes et même forçage alimentaire sur des bébés de 6 mois. Ce sont trois puéricultrices démissionnaires qui ont alerté les familles concernées en fournissant des enregistrements audio accablants et en témoignant d'un climat de peur et de violence quotidiennes. L'émotion suscitée par cette affaire est à la hauteur de l'horreur décrite.

Pourtant, dans ses premières déclarations à ce sujet, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) indique avoir contrôlé régulièrement l'établissement sans jamais constater de problème. Au vu de la gravité des faits et de leur possible répétition sur plusieurs mois, il semble indispensable de s'interroger sur l'efficacité et la méthode des inspections actuellement menées.

Dès lors, Madame la Ministre, pouvez-vous préciser la fréquence, la nature et le contenu des contrôles effectués par l'ONE dans cette structure depuis 2018? De quels outils dispose l'ONE pour détecter des maltraitances lorsque celles-ci sont dissimulées, notamment en l'absence de plainte ou de signalement? Les protocoles actuels prévoient-ils une prise en compte active des témoignages du personnel encadrant ou d'éléments indirects tels que les pleurs anormaux, les absences répétées d'enfants ou les signes d'alerte comportementaux? À la lumière de cette affaire, envisagez-vous une révision des procédures de contrôle dans les crèches, notamment en y intégrant davantage la parole des professionnels de terrain? Des mesures ont-elles été prises pour accompagner les enfants potentiellement victimes d'abus dans cette crèche et leurs familles?

La confiance des familles à l'égard des structures d'accueil repose sur une certitude fondamentale: celle que leurs enfants y sont protégés. Or chaque faille du système de contrôle expose les plus vulnérables au pire. Nous avons le devoir d'y remédier avec rigueur et humanité.

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Pour répondre à votre question, je me réfère à nos échanges précédents, notamment lors de la réunion du 25 mars 2025 de notre commission et à l'occasion de ma réponse à la question de Mme Leila Agic.

J'exprime à nouveau tout mon soutien aux enfants victimes de maltraitance et à leurs proches. Il est important de faire preuve de prudence dans le traitement médiatique de ces situations, car elles font l'objet d'enquêtes judiciaires. Je m'abstiendrai donc de transmettre des informations spécifiques sur les faits en cause dans la crèche évoquée.

Je peux néanmoins vous indiquer que cette crèche bénéficiait auparavant de l'autorisation de *Kind en Gezin*. Lors de son transfert à l'ONE, elle a bénéficié de mesures de transition fixées par le gouvernement à l'époque. Il s'agissait d'éviter la perte significative de places en crèche pour des raisons linguistiques à la suite

de l'adoption de la nouvelle réglementation de la Communauté flamande. Les visites organisées à l'époque ont donc consisté à s'assurer du respect des conditions d'autorisation fixées dans ce contexte particulier. Durant la crise sanitaire de la Covid-19, compte tenu des règles particulières en matière de prévention et des risques de contamination, quatre visites ont été organisées sur rendez-vous. Ensuite, et jusqu'aux événements récents, l'ONE a organisé cinq visites, dont quatre sans prises de rendez-vous. Au cours de ces visites, il n'a été fait nulle mention de faits de maltraitance.

En l'absence de plainte ou de signalement, la détection de maltraitance dans les milieux d'accueil est complexe. Les outils disponibles sont essentiellement préventifs. L'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2019 fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s et l'arrêté du 17 décembre 2003 du gouvernement de la Communauté française fixant le code de qualité de l'accueil rappellent au pouvoir organisateur et à son personnel de respecter le projet d'accueil, le code de qualité et la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Le bilan de fonctionnement prévu dans le premier de ces deux arrêtés contribue au suivi des milieux d'accueil et à l'amélioration de la qualité.

Les visites de suivi et de contrôle menés par les agents de l'ONE, les ateliers d'échanges de pratiques professionnelles et les formations continues sont de réels outils de prévention. Les observations des agents de l'ONE réalisées dans les crèches, basées sur les signaux émis par les enfants et les réponses des professionnels, peuvent nécessiter une intervention de l'ONE sous la forme d'un accompagnement ou de mesures coercitives. La sensibilisation des pouvoirs organisateurs à leurs responsabilités est essentielle. En cas de maltraitance ou de négligence, le pouvoir organisateur doit prendre des mesures urgentes pouvant aller jusqu'au licenciement du personnel concerné. L'ONE est informé des suites. Les protocoles de l'ONE prévoient l'audition des plaignants et des représentants des milieux d'accueil pour objectiver les faits avant que les comités locaux prennent une décision.

Les dysfonctionnements, tels que le sous-encadrement et la surcapacité sont également pris en compte. Les comités locaux peuvent prendre des mesures, sous la forme d'une mise en demeure, d'un retrait temporaire ou définitif de l'autorisation ou d'une suspension immédiate si la santé et la sécurité des enfants sont en danger. Les professionnels du secteur de l'enfance jouent un rôle clé dans le suivi des enfants et la qualité de l'accueil. Leur formation visant à prévenir les maltraitances et négligences est cruciale: ils doivent intervenir en cas de pratiques dangereuses et informer les responsables de l'ONE, voire déposer plainte auprès de la police. L'étude d'une progressivité dans les sanctions vis-à-vis des milieux d'accueil est en cours. Les parents d'enfants victimes de maltraitance sont orientés vers des services spécialisés et informés des éléments du dossier. La Cellule

Parents-Accueil soutient les familles dans la recherche d'une nouvelle place d'accueil.

J'ai sollicité un rendez-vous avec la présidente du conseil d'administration de l'ONE et l'administrateur général faisant fonction pour discuter de la gestion des dysfonctionnements majeurs dans les milieux d'accueil. Cette rencontre aura lieu le 6 mai prochain. J'ai par ailleurs déjà demandé à l'ONE de travailler de manière immédiate à l'évaluation de ses protocoles d'encadrement et de contrôle dans un souci d'amélioration de ceux-ci.

Je partage évidemment votre sentiment quant aux situations choquantes récemment mises en lumière. Ces situations, bien que décrites avec toute la prudence requise compte tenu des instructions judiciaires en cours, doivent faire l'objet du suivi qui s'impose, et il conviendra surtout d'en tirer les enseignements requis. Néanmoins, leur visibilité ne peut nuire à la réputation de l'ensemble du secteur. Il faut souligner le travail de qualité réalisé par l'immense majorité des milieux d'accueil et soutenir les professionnels qui œuvrent quotidiennement à garantir un accueil de qualité dans lequel les enfants s'épanouissent et grandissent.

M. Fabian Maingain (DéFI). – La priorité est de rassurer. Presque tous les lieux sont aujourd'hui sûrs pour les enfants. Le respect des normes et les contrôles qui y sont régulièrement menés permettent de garantir la sûreté des lieux aux parents. Malheureusement, un acte malveillant isolé est plus difficile à détecter et ne doit pas être exclu. Le risque zéro n'existe pas.

Cependant, la réflexion doit aussi porter sur les actions à mener en l'absence de signalements. En effet, en cas de signalement, la machine est aujourd'hui rodée et les choses vont assez vite, en ce qui concerne tant les contrôles que les suivis. L'objectif est alors d'arriver à détecter les signes de maltraitance en l'absence de signalements et de prendre le problème à la racine, sans attendre qu'une affaire éclabousse la confiance du citoyen dans les institutions et dans l'ensemble des structures d'accueil. Certes, la grande majorité de ces dernières sont tout à fait exemplaires, mais le délai nécessaire à la reconnaissance de faits de malveillance est néfaste pour les victimes.

Madame la Ministre, vous avez conscience de ce problème et je vois que vous agirez pour favoriser la détection la plus précoce possible de ce type d'incident, par exemple en améliorant les contrôles ou la formation.

2.2 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Accès des bébés aux espaces extérieurs»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Grâce aux apports des sciences du développement, nous savons aujourd'hui que les premières années de vie sont fondamentales pour construire les bases sensorielles, motrices, affectives et sociales de l'enfant. Pourtant, un constat revient souvent: les bébés sortent de moins en moins. Enquêtes de Sciensano à l'appui, on a souvent parlé de la sédentarité des

adolescents et des jeunes, mais on oublie trop souvent que cette sédentarité commence dès la petite enfance.

C'est ce que souligne très justement Maya Gratier, professeure de psychologie du développement, dans un entretien diffusé récemment par Yapaka. Elle y rappelle que la plupart des bébés vivent aujourd'hui dans des environnements très fermés: voitures, appartements ou poussettes couvertes. Ils ont très peu d'accès au vent, à la lumière naturelle, aux insectes, aux odeurs du dehors et aux aspérités du sol. Pourtant, le dehors est un extraordinaire terrain d'aventure pour les tout-petits. Le relief, les pentes, les herbes, les cailloux et le contact avec le vivant stimulent leur développement moteur et sensoriel, mais aussi leur capacité à prendre de petits risques, à explorer et à développer leur confiance en eux, toujours avec l'adulte à proximité pour les contenir et les encourager.

Madame la Ministre, encourager l'accès des tout-petits à l'extérieur représente un défi sur les plans de la santé, du développement, mais aussi du lien social. Cela nécessite de penser les lieux publics tels que les parcs, bibliothèques ou musées pour que les bébés puissent pleinement s'y épanouir. Dès lors, quelles initiatives la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle soutenues pour favoriser l'accès des bébés aux espaces extérieurs dans les milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC)? Des lignes directrices existent-elles pour inciter les crèches et structures d'accueil à multiplier les temps de sortie, même en milieu urbain?

Quels partenariats ont-ils été développés avec les communes, les bibliothèques, les musées ou les maisons de la culture pour inclure davantage les bébés dans les lieux publics? Des actions de formation ont-elles été mises en œuvre pour sensibiliser les professionnels de la petite enfance à l'importance du jeu libre à l'extérieur? Dispose-t-on aujourd'hui d'un premier bilan de suivi des 22 recommandations formulées par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) dans le cadre de la campagne «C'est dehors que ça se passe»? Quelles ont été les retombées concrètes de cette campagne depuis son lancement en 2021? Enfin, existe-t-il un état des lieux des freins encore présents à l'accès au-dehors pour les tout-petits, notamment en ville?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – L'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2019 fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s prévoit qu'un lieu d'accueil doit disposer, sauf dérogation, d'un espace extérieur. À la suite du travail de recherche que vous évoquez, de nombreux MILAC en Fédération Wallonie-Bruxelles ont pris cette question à bras-le-corps. Ils en témoignent dans différents articles repris dans le «*Flash Accueil*», édité par l'ONE, expliquant la manière dont ils se sont lancés dans leur projet, les leviers et les freins rencontrés, les plus-values observées par les professionnels dans le quotidien des enfants, ainsi que la nécessité

d'un travail en équipe, d'un échange avec les familles et des partenariats organisés.

Au vu de ces recommandations, des recherches existantes et des bienfaits pour les enfants, un appel à projets a été proposé aux professionnels des milieux d'accueil. Avec la possibilité de remporter un petit lot de salopettes, il leur était demandé, au travers d'un questionnaire, de réfléchir aux moyens d'investir davantage les espaces extérieurs, d'intégrer cette pratique dans leur projet d'accueil et d'associer les familles à ce processus.

Outre l'obligation de disposer d'un espace extérieur, une attention particulière est portée à cette question dans l'analyse des projets d'accueil. Des journées pédagogiques, des ateliers d'échange entre pairs sont également proposés pour sensibiliser chaque professionnel à cette thématique. Par ailleurs, des partenariats locaux ont été créés par des pouvoirs organisateurs autour de l'espace extérieur, comme un travail avec un opérateur de formation.

Cependant, chez les tout-petits, ce sont plutôt des acteurs de l'éveil culturel qui viennent à la rencontre des milieux d'accueil en proposant des spectacles, de la musique. En effet, pour des raisons de sécurité liées notamment au jeune âge des principaux intéressés, il reste compliqué de déplacer un groupe d'enfants d'un milieu d'accueil vers un lieu culturel.

Concernant les formations, le catalogue de l'ONE reprend, dans son chapitre consacré à l'environnement, des modules de formation organisés par des opérateurs subventionnés. À la suite de la campagne «C'est dehors que ça se passe», quatorze actions ont été lancées, dont trois événements de sensibilisation impliquant plus de 550 participants et 37 associations, des affiches envoyées dans tous les secteurs, des actions de communication et des créations d'outils comme les kits «Allons dehors» ou encore le jeu de mémoire «*C'est dehors que ça se passe*».

Le projet «Sortir par tous les temps» est avant tout destiné à mobiliser toutes les équipes concernées. Outre la météo, certains professionnels pointent la notion de temps que prend la sortie, le taux d'encadrement qu'elle demande et les aménagements nécessaires. Dès lors, en amont, des échanges entre professionnels s'avèrent nécessaires afin, d'une part, de leur permettre de parler de leurs inquiétudes quant à l'investissement des espaces extérieurs et, d'autre part, de limiter les freins liés aux contraintes, ainsi qu'à leurs croyances.

Enfin, comme pour les professionnels, il est indispensable d'associer les parents dès le début de la réflexion. Il est important d'accueillir des inquiétudes de ces derniers et d'en tenir compte, mais aussi de donner du sens à l'investissement des espaces extérieurs, en insistant sur les bienfaits que ceux-ci peuvent représenter pour les enfants.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Madame la Ministre, je prends bonne note des nombreux éléments transmis. L'importance du dehors dans le développement

global de l'enfant est aujourd'hui bien documentée. Il est essentiel de poursuivre les efforts pour que chaque bébé, quel que soit son lieu d'accueil, puisse bénéficier de cette richesse.

2.3 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Sensibilisation des professionnels de la petite enfance aux outils de dépistage de la détresse du nourrisson»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Les premières années de vie sont déterminantes pour le développement d'un enfant. Or, les signaux de détresse chez les tout-petits sont souvent discrets, parfois imperceptibles pour un œil non averti. C'est justement dans les premiers mois que la prévention doit jouer tout son rôle, en évitant l'installation de troubles relationnels, affectifs ou développementaux qui pourraient marquer durablement l'enfant.

Il existe des outils simples et validés scientifiquement pour repérer cette détresse, notamment l'échelle de Brazelton pour les nourrissons ou l'échelle M-ADBB (Modify-Alerte Détresse Bébé) qui permet de dépister des signes de retrait relationnel entre 0 et 24 mois. Mais encore faut-il que ces outils soient connus, maîtrisés et utilisés sur le terrain. Ce n'est pas toujours le cas. Dans nos crèches, dans les consultations de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) ou parmi les accueillants, trop peu de professionnels sont formés à ces méthodes. Pourtant, il s'agit d'un levier essentiel de prévention thérapeutique qui permet de repérer très tôt un trouble de l'attachement ou une carence relationnelle et de proposer un accompagnement adapté avant qu'il ne soit trop tard. Les professionnels du terrain ne demandent pas forcément plus d'outils, mais plus de formations, plus de temps et plus d'encadrement pour pouvoir les utiliser avec rigueur et efficacité.

Madame la Ministre, quelles formations destinées aux professionnels de la petite enfance sont-elles actuellement proposées ou soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'utilisation d'outils comme l'échelle M-ADBB ou l'échelle de Brazelton? La détection de la détresse du nourrisson fait-elle partie des modules de base dans les cursus d'éducateurs, d'instituteurs préscolaires ou de puériculteurs? Existe-t-il des partenariats avec des centres universitaires ou des équipes de pédopsychiatrie pour diffuser ces compétences de manière continue dans le secteur non marchand? Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose-t-elle d'un plan de renforcement des compétences spécifiques à l'observation clinique du nourrisson dans les milieux d'accueil de la petite enfance?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Le suivi du développement de l'enfant ainsi que le repérage des troubles relationnels, affectifs ou développementaux se font grâce à différents outils destinés aux professionnels: le guide d'observation du nouveau-né, le guide de l'examen neurologique du nouveau-né et du nourrisson, la grille d'observation du nouveau-né, l'échelle

M-ADBB, insérée dans le suivi préventif de l'ONE, l'échelle de Brazelton, la méthode Esther Bick, l'échelle ADBB (Alerte Détresse Bébé).

L'échelle ADBB a été conçue pour dépister le retrait relationnel: elle se base sur l'observation de cinq aspects du comportement social du bébé. Grâce à cette échelle, les professionnels de la petite enfance peuvent rapidement identifier les bébés qui seraient en souffrance psychique et, ainsi, orienter les familles pour une évaluation plus approfondie.

Les médecins collaborant avec l'ONE y ont été formés. Cette formation a été filmée et est disponible en ligne sur la plateforme de formation des professionnels de la médecine préventive de l'ONE. Les psychologues et le personnel d'encadrement des services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE) ont également suivi une formation sur cet outil. Un module est inclus dans l'offre de formation destinée aux partenaires enfants-parents (PEP'S).

L'utilisation de ces outils dépend du contexte de l'intervention du professionnel et elle nécessite souvent des formations spécifiques ainsi que des échanges en équipe. Pour les professionnels des crèches et des services d'accueil d'enfants, l'accent dans les formations continues est mis sur les développements de la capacité d'observation, afin de prendre en considération les émotions manifestées par les enfants et d'ajuster les attitudes, les aménagements de l'espace ou du matériel.

La communication avec les familles sur le vécu de l'enfant en milieu d'accueil est également retravaillée. Il n'est cependant pas attendu des professionnels de l'accueil de poser des diagnostics. En cas de difficultés observées, il est alors prévu d'échanger directement avec les familles, d'en référer à l'équipe d'encadrement ou de se tourner vers les médecins du milieu d'accueil.

Les équipes chargées de la formation des professionnels restent attentives aux publications du monde académique et elles actualisent l'offre de formation. Il n'y a pas de plan de renforcement des compétences spécifiques à proprement parler; toutefois, il existe un plan de formation globale, défini pour chaque catégorie d'acteur et intégrant évidemment la détresse du bébé dans des thématiques qui requièrent le développement de compétences.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse que vous avez apportés. Ce débat souligne une évidence trop souvent négligée: repérer la détresse d'un nourrisson n'est pas seulement une affaire de bon sens ou d'instinct, mais c'est une compétence clinique qui s'apprend, se travaille et se maintient dans le temps.

2.4 Question de Mme Sophie Fafchamps, intitulée «Mesures de simplification administrative dans les compétences de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse»

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – La simplification administrative est un défi important pour garantir une action publique efficace et accessible à tous. Le choc de simplification administrative lancé par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est une avancée significative qui témoigne d'une volonté politique forte de moderniser nos services publics. Je tiens à saluer cet engagement. Dans le cadre de vos compétences, Madame la Ministre, plusieurs mesures ont déjà été annoncées, notamment la simplification des démarches administratives pour les places en crèche et le secteur de la jeunesse, ainsi que l'allégement des procédures de recrutement et de stabilisation des contrats dans le secteur de l'aide à la jeunesse.

Pourriez-vous détailler ces mesures? Quel est l'effet recherché, tant sur le fonctionnement des administrations que sur l'expérience des usagers? Selon quelle méthodologie se construit la mise en œuvre de ces mesures? D'autres initiatives sont-elles en préparation, ou déjà lancées, pour poursuivre cette dynamique et renforcer davantage l'efficacité de l'administration dans ces secteurs essentiels? L'application du principe du «*only once*» vise à améliorer l'efficacité des services publics en réduisant la répétition des démarches pour les citoyens et en favorisant une meilleure collaboration entre les différentes administrations. Comment appliquerez-vous cette mesure?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – La simplification administrative est un objectif essentiel de l'actuelle législature. Il est vrai que, derrière ce terme parfois galvaudé, se cache un véritable chantier de transformation de notre action publique. Toutefois, contrairement à ce que ce nom pourrait laisser penser, il s'agit d'une démarche complexe qui exige de conjuguer clarté, cohérence, efficacité et prudence. C'est dans cet esprit que les gouvernements de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles portent, de manière conjointe, le choc de simplification administrative. Il s'agit d'un chantier inédit, tant par son ampleur que par sa méthode. Pour la première fois, une réforme structurelle unit nos deux entités autour d'une stratégie commune portée collectivement par tous les ministres et leurs administrations.

Concrètement, chaque mesure proposée doit répondre à un ou plusieurs des objectifs suivants: réduire les délais, diminuer le nombre de documents demandés, rationaliser les contrôles et clarifier les procédures. Les demandes en ce sens émanent des usagers eux-mêmes, notamment de leurs associations représentatives, mais aussi par le biais de courriers aux administrations et aux ministres. Elles sont ensuite analysées par une *task force* spécifique avant d'être transformées en mesures concrètes. Ce travail sera effectué de façon continue durant toute la durée de la législature.

Pour l'administration, il s'agit de gagner en efficacité en réduisant les démarches superflues, en facilitant la coordination entre les services et en renforçant l'usage

des outils numériques. Pour les usagers, l'objectif est de rendre les procédures plus simples, plus rapides et plus compréhensibles en réduisant la paperasse et les délais ainsi qu'en instaurant une relation plus fluide avec l'administration.

Plusieurs mesures illustrent ces ambitions dans le cadre de mes compétences. Par exemple, d'ici 2026, dans le secteur de l'enfance, les centres de vacances, les écoles de devoirs et les accueils extrascolaires seront encadrés par une réglementation unique pour plus de clarté et moins de charges administratives. Dans le secteur de la jeunesse, d'ici 2028, les formulaires à rallonge seront simplifiés, les demandes d'agrément et de renouvellement des associations seront sensiblement allégées.

Dans le secteur de l'aide à la jeunesse, la mise en œuvre de la simplification administrative s'appuie principalement sur deux piliers: d'une part, l'application des principes directeurs de la stratégie de simplification dans le cadre, notamment, de la modernisation des outils informatiques, ou encore de la gestion du contrôle des risques – le principe de confiance –; d'autre part, l'application des mesures projets-ciblés à des fins de réduction de la charge administrative et de simplification pour les usagers externes, les jeunes et leur famille, les services agréés, les familles d'accueil, les prestataires, mais aussi pour les collaborateurs des services de l'aide à la jeunesse. Ainsi, par exemple, les services agréés et les familles d'accueil pourront récupérer directement les interventions des mutuelles, pour éviter d'avancer des frais.

D'autres initiatives sont évidemment prévues, dont la faisabilité et la temporalité sont en cours d'analyse. La mise en œuvre de ces mesures doit reposer sur un pilotage méthodique. Mon cabinet rencontre trimestriellement les opérateurs afin d'assurer un suivi de l'état d'avancement de chaque initiative, pour identifier les freins potentiels, mais aussi pour faire émerger de nouvelles pistes. Toutes ces informations seront transmises en continu au cabinet de la ministre chargée de la simplification administrative, qui coordonne ce projet au niveau intergouvernemental.

Enfin, le principe du «*only once*» fait pleinement partie de nos lignes directrices. Il impose que les citoyens et les organisations ne doivent fournir une information qu'une seule fois à l'administration, celle-ci s'engageant à la partager et à la réutiliser de manière efficace, dans le respect de la vie privée. Cela implique un effort significatif de *désilotage* et de numérisation des services.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Cela fait déjà quelques législatures qu'il y a un ministre de la simplification administrative, mais parfois, nous nous interrogions sur sa réelle présence. Aujourd'hui, il y en a une et, surtout, les gouvernements, tant de la Région wallonne que de la Fédération Wallonie-Bruxelles, poursuivent cette volonté de simplification administrative, avec des mesures concrètes qui répondent à un vrai besoin. Je salue cette dynamique novatrice.

Il ne s'agit pas uniquement d'une question de procédures de simplification administrative: il est question de remettre l'usager au centre de l'action publique et de soutenir les professionnels dans leurs missions. Le recours au «*only once*», s'il est bien fait, répond aux réalités des services. C'est une avancée majeure. Il y aura donc un suivi proche et une adaptation quand des limites ou des freins sont posés. Ça aussi, c'est assez novateur. Madame la Ministre, vous pouvez absolument compter sur le soutien de notre groupe afin de poursuivre dans cette voie, celle d'une administration plus fluide, plus efficace et tournée vers l'essentiel.

2.5 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Journée internationale des enfants des rues»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Le 12 avril est la Journée internationale des enfants des rues, instaurée à l'occasion du vingtième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Depuis, cette journée permet chaque année d'attirer l'attention sur ces enfants, souvent invisibilisés et particulièrement vulnérables. Derrière l'appellation «enfants des rues» se cachent des réalités complexes: enfants sans domicile fixe, en errance, déscolarisés ou victimes de ruptures familiales profondes. Si la problématique est souvent associée aux pays du Sud, elle concerne également l'Europe et nos territoires. Certaines associations actives à Bruxelles et en Wallonie, telles que Dynamo International ou SOS jeunes-Quartier Libre, alertent régulièrement sur la précarisation croissante d'un public juvénile en rupture.

En 2018, le *Consortium for Street Children* a formulé, à l'attention des gouvernements du monde entier, quatre recommandations issues de l'Observation générale n° 21 du Comité des droits de l'enfant des Nations unies: s'engager pour l'égalité, protéger chaque enfant, fournir l'accès aux services et créer des solutions spécialisées. Ces recommandations soulignent l'importance d'une approche politique et institutionnelle qui soit proactive, inclusive et coordonnée, notamment dans les domaines de la santé mentale, de l'éducation, de l'accueil d'urgence ou de l'accompagnement sociojuridique.

Madame la Ministre, pouvez-vous dresser un bilan des politiques et des actions mises en œuvre par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels partenariats ont-ils été établis avec les associations de terrain œuvrant directement auprès de ce public? Comment votre administration s'assure-t-elle de la cohérence de ses actions avec celles menées à Bruxelles dans le cadre du Plan national de lutte contre la pauvreté infantile? Quelles collaborations ont-elles été lancées avec les dispositifs bruxellois relevant de la Commission communautaire française (COCOF)? Le nouveau Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant (PADE) prévoit-il des mesures spécifiques pour les enfants vivant dans des situations de grande précarité? Avez-vous suivi les recommandations formulées par le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) lors de son audition au sein de notre Parlement pour ce qui est des enfants en situation de grande précarité? Enfin, comment la Fédération

Wallonie-Bruxelles veille-t-elle à garantir un accès effectif aux droits pour de tels enfants particulièrement exposés aux risques d'exclusion et de maltraitance?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Le service d'aide en milieu ouvert (AMO) SOS jeunes-Quartier Libre prend en charge à Bruxelles des jeunes qui sollicitent un accompagnement. À cet effet, ce service propose aussi un hébergement de courte durée pour les jeunes qui en émettent le besoin. Ce dispositif est également effectif à Charleroi grâce à l'AMO Point jaune.

Sur le terrain, l'équipe consacrée aux mineurs étrangers non accompagnés (MENA) de l'AMO va à la rencontre de ces derniers dans les rues autour de la Gare du Midi et de la Gare du Nord. Ces MENA en errance sont de jeunes transmigrants et des jeunes sans projet d'avenir. De plus, l'AMO les informe de leurs droits et des services auxquels ils peuvent s'adresser à court ou à plus long terme.

En outre, spécialement pour les jeunes en errance, qu'ils soient belges ou d'origine étrangère, je souhaite aussi mettre en avant le travail réalisé à Bruxelles par le centre de jour Macadam que l'aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles cofinance avec les services de l'action sociale de la Région de Bruxelles-Capitale. Les travailleurs de ce centre de jour procèdent, depuis le mois de juillet 2021, à des maraudes de repérage de jeunes en errance âgés de maximum 25 ans inclus. Un accompagnement intersectoriel ainsi qu'un temps de repos leur sont offerts pendant la journée.

Une autre initiative louable prise par la Région de Bruxelles-Capitale, à la demande entre autres de notre administration de l'aide à la jeunesse, de l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) et du DGDE, concerne l'ouverture de deux centres de pré-accueil à Bruxelles. Dans ceux-ci, des jeunes transmigrants et en errance peuvent être hébergés pour une période allant jusqu'à trois mois, sans obligation de signalement auprès de Fedasil ou du service des tutelles.

Quant à la problématique des jeunes déscolarisés, je tiens à rappeler les actions de trois structures visant à accompagner la scolarité et l'intégration sociale de mineurs étrangers précarisés. Tchaï, tout d'abord, est une structure pédagogique et psychosociale installée à Bruxelles depuis 2018. Elle s'adresse aux jeunes en exil peu scolarisés et en situation de décrochage scolaire. Ces jeunes sont invités à participer à des ateliers collectifs d'alphabétisation, à des activités pluridisciplinaires et à des découvertes de métiers. Ensuite, La Petite école est un dispositif pédagogique et thérapeutique de préscolarisation, lui aussi présent à Bruxelles, depuis 2016. Ce projet a pour objectif d'accompagner la transition depuis les années d'exil, d'errance et de déscolarisation vers l'entrée dans un parcours scolaire régulier. Enfin, le projet «Ido» a été lancé à Namur en 2023 par l'AMO Passages, en partenariat avec la Fondation Joseph Denamur. Cette initiative permet à des MENA ou ex-MENA, ainsi qu'à tous les autres jeunes en exil âgés de 16 à 22 ans,

de s'instruire en dehors d'une scolarité classique. Le projet leur propose de vivre une transition entre leur parcours d'exil et leur intégration en Belgique, notamment à travers des activités citoyennes. Il va de soi que ces initiatives relèvent essentiellement des compétences de la ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny, mais il existe tout de même des synergies avec le secteur de l'aide et de la protection des mineurs les plus fragilisés.

Par ailleurs, la collaboration entre les secteurs de l'enseignement et de l'aide à la jeunesse comprend également des services d'accrochage scolaire qui prennent en charge environ 500 mineurs déscolarisés chaque année. Vu les risques d'exploitation que courent les jeunes en errance, mon administration participe activement au groupe de travail consacré à la traite des êtres humains à l'égard de mineurs, créé par le SPF Justice. Elle participe également à la Concertation wallonne des acteurs en charge des MENA et ex-MENA, ainsi qu'à la plateforme «Mineurs en exil». Le nouveau PADE, en cours de préparation, comporte notamment un axe «Accessibilité» qui vise à poursuivre les mesures permettant d'identifier et d'enrayer les causes de non-recours aux activités sportives et culturelles de loisir et à l'accueil temps libre (ATL). Enfin, les recommandations du DGDE vont partiellement dans le sens de celles formulées par le groupe de travail dans le cadre de l'étude réalisée par le Centre de recherche de Bruxelles sur les inégalités sociales (CREBIS).

Mme Françoise Schepmans (MR). – J'entends que des collaborations existent entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Qu'en est-il de la COCOF pour la Région de Bruxelles-Capitale?

Les enfants des rues sont à la croisée de plusieurs dispositifs et de plusieurs niveaux de pouvoir. Il serait donc intéressant d'y voir plus clair. Je resterai attentive à ce que cette thématique ne se dilue pas dans l'ensemble des politiques sociales de l'enfance.

2.6 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Perte de places en crèches subventionnées»

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, je reviens vers vous concernant cette perte de places d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles qui serait occasionnée par la fermeture de la crèche Les Lilliputiens à Marcq. Outre le fait que cette fermeture est une catastrophe pour les enfants, les familles et l'équipe éducative concernés, elle va induire une perte sèche de places pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, dans la demande de transfert opérée par le pouvoir organisateur, six places sur les vingt que compte la crèche seraient abandonnées. Cela concerne directement quelque 37 familles à l'heure actuelle. Alors qu'un cadre législatif existe pour permettre à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) d'activer différents mécanismes en vue d'éviter toute fermeture de places, cette situation est incompréhensible.

Il serait impensable qu'une crèche de cette qualité, qui accueille des enfants depuis longtemps et effectue un travail de qualité qui sert de modèle pédagogique à l'ONE, ferme ses portes, privant enfants et parents d'une possibilité d'accueil. Autrement dit, il est impensable que nous nous privions de places d'accueil subventionnées alors que les besoins sont criants en Fédération Wallonie-Bruxelles. En guise d'alternative, le pouvoir organisateur renvoie les parents vers une crèche située dans une commune proche, ce qui nécessite un trajet de 30 à 40 minutes en voiture. Lorsque je vous ai interrogée il y a quelques semaines, vous m'avez annoncé vouloir organiser une réunion avec les parties prenantes. Je reviens donc vers vous afin de connaître les solutions que vous avez trouvées pour ne pas avoir à fermer la crèche de Marcq.

Avez-vous organisé cette réunion? Quelles étaient ces parties prenantes? Quelle solution a-t-elle été trouvée pour éviter la fermeture de la crèche de Marcq? Quels leviers avez-vous actionnés pour ce faire? L'ONE pourrait-il devenir pouvoir organisateur temporaire, comme cela s'est déjà présenté dans d'autres cas? Une autre ASBL va-t-elle prendre le relais? Ce transfert est-il soumis à certaines conditions pour garantir le maintien de la crèche de vingt places à Marcq? Avez-vous autorisé les quatorze places d'un côté, tout en gardant vingt places de l'autre? Il me semble que cela arrangerait tout le monde. Avez-vous bien attiré l'attention du comité subrégional de la province de Hainaut pour éviter qu'il accorde un transfert de quatorze places qui conduirait inévitablement à la fermeture de la crèche à Marcq et donc à une perte de places pour la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, une réunion a bien été organisée par mon cabinet le 27 février dernier. Y ont pris part: des représentants de la commune – dont le bourgmestre –, du pouvoir organisateur de la crèche de Marcq, de l'ONE, du Service public de Wallonie (SPW) et de mon cabinet.

Je tiens d'abord à rappeler qu'il s'agit d'une délocalisation de places d'accueil à la demande du pouvoir organisateur. Le collège communal et moi héritons manifestement d'une situation qui n'avait pas été résolue au cours des précédentes législatures communale et communautaire. Deux rencontres associant l'ONE – organisées à l'initiative de votre cabinet lorsque vous étiez ministre de l'Enfance – ont eu lieu, sans qu'aucune solution concrète n'apparaisse. Au cours de la rencontre du 27 février dernier, il est apparu que la motivation du choix du pouvoir organisateur de délocaliser résulte du constat suivant: malgré de nombreuses tentatives de sa part, il n'a pas été possible de trouver de solution pour une relocalisation sur Marcq.

C'est le bâtiment en tant que tel qui pose problème. Il ne peut accueillir que vingt enfants maximum. Cette capacité limitée traduit un déficit structurel. La crèche

ne répond pas aux exigences de la réglementation actuelle. En effet, ayant été autorisée avant la nouvelle réglementation, la crèche Les Lilliputiens bénéficie d'une dérogation. L'ONE avait donc émis des recommandations proportionnées à la qualité, ainsi qu'à la sécurité de l'accueil. La tolérance quant à la situation de l'infrastructure était due à la qualité du fonctionnement de l'équipe du milieu d'accueil, mais aussi au fait que le pouvoir organisateur recherchait activement d'autres solutions.

Le bâtiment occupé actuellement par Les Lilliputiens appartient à la fabrique d'église. La fin du bail dans ce cadre est prévue pour la fin de l'année 2025. Le bâtiment ne peut être modifié dans le but d'accueillir davantage d'enfants sans toucher profondément à la structure de l'immeuble. Le pouvoir organisateur avait envisagé de racheter à la fabrique d'église le terrain adjacent au bâtiment actuellement occupé par la crèche, mais le dossier est au point mort. De fait, s'agissant d'un bail à ferme à éco-pâturage, compte tenu des impétrants et de la présence de zones inondables, la surface constructible était insuffisante. À cela s'ajoute un rapport de prévention d'incendie de la zone de secours, dont les conclusions rendent nécessaires des travaux dans un délai relativement rapide.

À l'issue de la rencontre dont je vous ai parlé en début de réponse, voici ce qui a été convenu. Premièrement, il s'agit d'identifier les besoins des parents dans la perspective de l'arrêt, à la fin de l'année, de l'accueil des enfants dans la crèche actuelle, en vue d'essayer d'offrir des solutions alternatives. Le pouvoir organisateur et l'ONE réalisent un travail en concertation avec les parents. Deuxièmement, avec l'aide de la commune, le pouvoir organisateur négocie avec la zone de secours l'échéancier des travaux les plus urgents et incontournables à réaliser, compte tenu notamment de la cessation de l'accueil annoncée par le pouvoir organisateur à la fin de l'année.

Troisièmement, dans l'attente de la fin du contrat d'accueil conclu par les parents dont les enfants sont accueillis aujourd'hui à Marcq, la piste du maintien éventuel, au-delà du 31 décembre 2025, d'une activité à titre temporaire sur le site du village est aussi à l'analyse. Cette possibilité nécessite un financement complémentaire. Des dispositifs théoriques existent dans l'arrêté de 2019 pour les situations de milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC) en crise, et pour une période d'un an maximum. Cela étant, il y a lieu de vérifier la validité juridique en regard de l'impact budgétaire de cette situation spécifique. Étant donné que le nombre d'enfants va en s'amenuisant, cette piste nécessite aussi une opérationnalisation décidée, pour ce qui est de l'organisation des équipes, en concertation étroite avec le pouvoir organisateur. Quatrièmement, la perspective d'une nouvelle crèche à construire à Enghien dans le cadre de la prochaine programmation est retenue par la commune. L'opérateur pourrait être l'ASBL Maison Marie Immaculée.

Votre question relative à une intervention de ma part dans la décision que prendra le comité local de la province de Hainaut me surprend. En votre qualité de ministre de l'Enfance au sein du précédent gouvernement, vous n'êtes pas sans savoir qu'il n'appartient pas au ministre de tutelle d'interférer dans les décisions liées aux autorisations des milieux d'accueil. Les comités locaux, dénommés «comités subrégionaux» avant l'adoption, à votre initiative, du décret du 18 avril 2024 portant réforme de la gouvernance de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, agissent par délégation de compétence du conseil d'administration.

J'ajoute que toute décision du comité local doit être dûment motivée. Si tant est que le comité local devait prendre une décision défavorable par rapport à la demande du pouvoir organisateur, elle ne pourrait l'être qu'au regard d'éléments objectifs, à savoir les critères d'autorisation d'une crèche fixés dans la réglementation. Toute décision d'un comité local ouvre le droit à un recours du pouvoir organisateur. L'issue de ce dernier ne fait guère de doute dans le cas d'espèce. En outre, cette hypothèse fait fi du droit du pouvoir organisateur, à savoir opérer librement des choix dans le cadre de son autonomie de gestion.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je note que l'idée est de terminer, potentiellement le plus tard possible, l'accueil des familles à Marcq sans garantir une nouvelle crèche à cet endroit. La crèche fermera bientôt, entraînant une perte de places puisque le transfert ne correspond pas au même nombre que celui des places proposées aujourd'hui. Madame la Ministre, vous avez parlé de 20 enfants, mais c'est une petite erreur: ce sont en effet 37 enfants qui sont concernés, pour un volume de 20 places.

L'historique que vous citez n'est pas correct sur certains points: des solutions ont été trouvées durant la précédente législature pour parvenir progressivement à une solution de long terme. En effet, cela fait plusieurs années que cette crèche est menacée de fermeture et, pourtant, elle était toujours ouverte à la fin de la précédente législature.

Le principal problème est que le pouvoir organisateur n'a pas introduit de demande dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'ONE. Il s'est dès lors retrouvé avec un accord de la Région wallonne pour financer des infrastructures pour 14 places supplémentaires, mais sans financement pour le fonctionnement de la crèche. Cela aboutit à une situation où la crèche va devoir fermer, car un pouvoir organisateur n'a pas fait les démarches nécessaires pour ouvrir plus de places. Mon intention n'est pas de critiquer gratuitement le pouvoir organisateur, mais, dans ce cas-ci, il y a un problème.

Par ailleurs, je n'ai pas dit que vous deviez interférer au sein du comité subrégional. Je vous ai demandé si vous aviez attiré son attention, ce qui n'est pas de l'ingérence. Face au risque d'une perte sèche de places, il faut tout faire pour éviter un tel scénario, car les places manquent cruellement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je prends acte du fait qu'aujourd'hui, les familles ont une solution à court terme, mais pas la crèche de Marcq. Je pourrais aussi parler du déficit structurel qui n'est pas dû à la crèche, mais à la décision de valoriser et de mutualiser des coûts d'autres structures sur le budget de la crèche, mais ce n'est pas le propos ici. Il faut prendre conscience du fait qu'une crèche va fermer, alors que des parents et des enfants en ont bien besoin, aujourd'hui comme demain.

2.7 Question de Mme Marisol Revelo Paredes, intitulée «Fermetures de crèches pour problèmes d'insalubrité»

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Ces derniers jours, j'ai été interpellée par plusieurs puéricultrices et représentants syndicaux au sujet de la fermeture de deux crèches communales à Ixelles: Aimée Lemaire et Les Lutins. Ces fermetures sont liées à de graves problèmes d'insalubrité: présence d'humidité, présence de souris, manque manifeste d'installations adéquates pour accueillir les enfants correctement. Ces constats soulèvent de sérieuses questions relatives à l'entretien et au suivi des lieux d'accueil pour la petite enfance.

Les conséquences sont lourdes. Les enfants doivent changer de crèche, ce qui peut perturber leur quotidien et leur bien-être. Les parents doivent s'adapter à un nouveau trajet, à de nouveaux horaires et, parfois, à l'incertitude de l'accueil de leur enfant. Les puéricultrices vivent aussi des moments très difficiles. Elles perdent le lien avec les enfants, doivent se réorganiser dans un nouveau lieu de travail et craindre pour leur avenir professionnel. C'est une situation compliquée pour tout le monde qui a mérité de l'attention et des solutions durables.

Madame la Ministre, quels contrôles sont-ils effectués pour identifier à temps ces situations d'insalubrité dans les crèches? Une fois les problèmes repérés, quelle est la procédure avant d'arriver à la fermeture? Disposez-vous d'un état des lieux global de la situation des crèches en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelle est la responsabilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'entretien des crèches? Votre gouvernement a-t-il un plan d'action pour éviter les fermetures liées à des problèmes d'insalubrité?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Outre la responsabilité directe des pouvoirs organisateurs, l'infrastructure fait partie des éléments examinés par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) lors de l'accompagnement et du contrôle des crèches. Lorsqu'un problème d'insalubrité ou un problème technique est identifié, le coordinateur d'accueil, accompagné d'un conseiller en infrastructures, effectue une visite spécifique. Les locaux sont visités dans leur ensemble pour identifier l'origine du problème et évaluer l'étendue des dégâts. À cette occasion, des mesures de prévention sont recommandées. En fonction des problèmes constatés, il est demandé au pouvoir organisateur d'élaborer un plan d'actions et de faire parvenir un calendrier d'intervention.

Il est important de noter que, lorsque l'on parle d'insalubrité, il ne s'agit pas nécessairement de bâtiments anciens. Les bâtiments de construction récente peuvent également présenter des problèmes résultant de défauts techniques ou d'une mauvaise maîtrise d'ouvrage lors de la construction.

Selon la nature du problème, les travaux peuvent être réalisés ponctuellement, en maintenant la crèche ouverte. Pour cela, le pouvoir organisateur doit s'assurer que l'environnement reste idéal pour l'accueil des enfants. Il est également possible de réaliser des interventions le week-end afin de ne pas perturber les enfants. Dans les situations majeures, le pouvoir organisateur est invité à condamner le local en question pendant la durée des travaux.

Selon le problème et son degré de gravité, le pouvoir organisateur peut aussi faire appel aux services d'analyse des milieux intérieurs ou encore au conseiller en prévention de la commune, qui peut procéder à un diagnostic plus complet. L'avis du conseiller pédiatre de l'ONE, voire celui d'un allergologue, peut également être sollicité afin d'évaluer les risques sur la santé des enfants et du personnel. Ces avis permettent au pouvoir organisateur de prendre les mesures adéquates.

Si le problème nécessite des travaux majeurs, il n'y a alors pas d'autre solution que de fermer temporairement la crèche. Dans ce cas, une solution de délocalisation temporaire, accompagnée par l'ONE et validée par les comités locaux, est trouvée, en préservant au mieux la qualité de l'accueil.

En Région wallonne, la réalisation d'un cadastre est en cours de lancement, en concertation avec le Service public de Wallonie (SPW) Intérieur et Action sociale et l'ONE. La désignation d'un bureau d'études devrait être effective à l'été 2025.

Le cadastre devrait être terminé pour le printemps 2026. Dans l'immédiat, il doit être répondu aux situations d'urgence afin d'éviter toute fermeture de places pour des raisons de vétusté ou encore de sécurité. À ce titre, la Région wallonne a dégagé un budget complémentaire en crédits ordinaires lors du dernier conclave budgétaire afin d'augmenter les moyens disponibles. Je n'ai pas d'information pour la Région de Bruxelles-Capitale. Cependant, dans l'attente de la formation d'un gouvernement bruxellois, mon cabinet est en contact avec le cabinet de M. Vervoort, qui est compétent pour les infrastructures de crèches à la Commission communautaire française (COCOF). À ma connaissance, des moyens budgétaires existent pour répondre à des besoins de mise en conformité d'infrastructures, mais il conviendrait d'interroger mon collègue au Parlement francophone bruxellois.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le cadre réglementaire pour les crèches est fixé par le décret du 21 février 2019 visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française et l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2019 fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des accueillant(e)s

d'enfants indépendant(e)s. L'arrêté et son annexe n° 1 en particulier déterminent les modalités à respecter en matière d'infrastructure et d'équipement. Les modalités relatives à la salubrité et à l'hygiène attendues d'un lieu d'accueil y sont aussi détaillées. Ces modalités sont déclinées dans la brochure «*Une infrastructure au service du projet d'accueil*» destinée aux promoteurs de projets et aux professionnels de l'enfance.

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses assez détaillées. Toutefois, la réalité est tout à fait différente. J'ai moi-même travaillé dans une crèche qui avait été conçue pour une durée de dix ans; or cela faisait finalement quinze ans qu'elle existait. Personne ne s'en occupait. Il y avait de l'humidité à l'intérieur. Quand il faisait chaud à l'extérieur, c'était un four à l'intérieur. Quand il faisait froid à l'extérieur, il y faisait aussi froid que dans un congélateur. Cette situation était très grave, aussi bien pour les enfants que pour les travailleuses.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit la création d'un nombre important de places en crèche, à savoir 5 000. Cependant, d'après les statistiques, beaucoup de crèches ferment et beaucoup de places sont perdues, ce que la création de nouvelles places ne permet pas de compenser. C'est la réalité et il faut le constater.

Ce matin même a eu lieu une grande manifestation d'étudiants devant le siège du gouvernement et une autre est prévue la semaine prochaine, le 16 avril. Le PTB y sera, en soutien à toutes les accueillantes et puéricultrices de la petite enfance qui demandent de meilleures conditions de travail.

(M. Stéphanie Thoron, vice-présidente, prend la présidence)

2.8 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Rapport d'évaluation final du Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant (PADE) 2020-2024»

M. Eddy Fontaine (PS). – Le rapport d'évaluation final du Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant (PADE) 2020-2024 est particulièrement riche en enseignements. Je salue le travail remarquable réalisé par les équipes du PADE. La qualité de leur évaluation est une précieuse contribution pour poursuivre des politiques concrètes de lutte contre toutes formes de précarité touchant les enfants et veiller à ce que les droits de l'enfant soient au cœur des politiques publiques.

Ce Plan a vu le jour dans le contexte particulier de 2020, marqué par la pandémie de la Covid-19, qui a mis notre pays totalement à l'arrêt. Cette crise a durement touché notre jeunesse, en créant de l'isolement social et en affectant considérablement la santé mentale des jeunes, en particulier des plus socialement vulnérables.

Le rapport identifie neuf axes stratégiques. Je me concentrerai sur trois d'entre eux, en commençant par le premier: la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de l'accès aux conditions nécessaires à l'épanouissement des jeunes. Ce premier axe souligne les avancées apportées par le précédent gouvernement, notamment pour la gratuité scolaire. L'instauration de la gratuité dans l'enseignement maternel et dans les premières années de l'enseignement primaire constitue un progrès significatif. Cependant, le gouvernement actuel bloque l'élargissement de cette gratuité à la quatrième année primaire. Ce même axe met également en évidence une difficulté persistante: le décrochage scolaire. Bien que des mesures de remédiation aient été renforcées et que des investissements aient été réalisés auprès des acteurs du secteur pour soutenir l'aide aux devoirs, il est encore nécessaire de renforcer la coordination entre les intervenants scolaires et les acteurs associatifs, et ce, pour que les actions menées contre le décrochage soient plus efficaces. Ici aussi, les velléités du gouvernement actuel pour reporter le nouveau dispositif sont à déplorer.

Le deuxième axe que je souhaite mettre en avant concerne la prévention de toutes formes de violence et de harcèlement. Des avancées importantes ont été réalisées, telles que l'interdiction des violences éducatives et le déploiement d'un plan de lutte contre le harcèlement scolaire. Certaines mesures doivent encore être généralisées, notamment des campagnes éducatives et l'implantation de dispositifs de prévention dans l'ensemble des établissements.

Le troisième axe, tout aussi fondamental, est le maintien du lien entre parents et enfants. Des progrès ont été réalisés dans les différents services. Les services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE) ont connu une augmentation de leur personnel. Les services d'aide au lien pour les enfants de parents détenus ont vu une revalorisation du travail de certains services et l'organisation de transports des enfants vers les établissements pénitentiaires, entre autres.

Si plusieurs avancées ont été réalisées pour soutenir le lien entre parents et enfants, notamment dans les SASPE et en milieu carcéral, il reste des efforts à faire. Il est essentiel de finaliser certains projets, comme l'amélioration de l'information aux parents détenus, ou d'améliorer des dispositifs, notamment la mobilité des familles éloignées des institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ). Maintenir ce lien reste une priorité, car il joue un rôle clé dans le développement et l'équilibre de l'enfant.

Madame la Ministre, chacun des axes est essentiel pour inscrire les droits de l'enfant au cœur de toutes les politiques menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je veillerai à ce que votre gouvernement poursuive les politiques appliquées lors de la législature précédente et, surtout, à ce que vous continuiez et renforciez les projets et actions au bénéfice de chaque enfant vivant sur notre territoire.

Quel suivi le gouvernement apportera-t-il aux différentes recommandations formulées dans ce rapport d'évaluation? Parmi les neuf axes du PADE, quelles sont les priorités que vous souhaitez porter en début de législature?

Concernant les éléments relatifs à l'enseignement – la gratuité scolaire, la lutte contre le décrochage, le harcèlement –, avez-vous consulté la ministre de l'Éducation afin de répondre aux recommandations portées par le PADE? Le rapport souligne la nécessité de renforcer l'aide aux devoirs, en particulier par le biais du monde associatif. Quels moyens le gouvernement mobilisera-t-il pour soutenir durablement ces dispositifs de proximité, souvent essentiels pour lutter contre le décrochage scolaire?

Enfin, comment votre gouvernement compte-t-il garantir une coordination entre les différents acteurs de terrain – écoles, services de l'aide à la jeunesse, associations – qui assurent une réponse cohérente et efficace aux besoins des enfants les plus vulnérables?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Défendre les droits de l'enfant, conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), est un objectif clé de mon équipe. Sur la base du rapport d'évaluation du PADE 2020-2024, des consultations d'enfants et des propositions du groupe permanent de la CIDE, l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ) a rédigé une proposition de PADE 2025-2029. Celle-ci a été remise au gouvernement en octobre 2024.

Cette proposition comprend six axes. Actuellement, la proposition et les mesures associées sont en discussion entre les différents cabinets, y compris le mien, accompagnés de leurs administrations et en la présence de l'OEJAJ. Le PADE 2025-2029 est en cours de préparation et les mesures doivent encore être confirmées et affinées. Lorsqu'il sera finalisé, il sera présenté à votre commission et nous pourrons en débattre, Monsieur le Député.

Je citerai l'axe n° 5 qui traite des enjeux de bien-être, de développement global et de santé mentale. La société doit agir face à la détresse psychologique des jeunes, accentuée par les réseaux sociaux. Parmi les mesures de cet axe figure la formation et l'accompagnement des professionnels qui sont en contact avec les enfants vis-à-vis de la gestion du harcèlement et du cyberharcèlement.

Un autre axe du PADE 2025-2029 concerne l'accessibilité aux droits. Un des projets prévoit un renforcement de l'appel à projets «Jump!», dans le cadre de l'accueil temps libre (ATL). Cet appel à projets vise à rendre les centres de vacances plus accessibles aux enfants issus de familles précarisées.

Monsieur le Député, vous avez rappelé l'importance du maintien du lien entre parents et enfants, notamment dans les SASPE et en milieu carcéral. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé, pour 2025, de porter à

55 000 euros la subvention allouée au programme «Itinérances» de la Croix-Rouge de Belgique. Ce programme permet aux enfants de personnes incarcérées de maintenir un lien précieux avec leur parent détenu.

Concernant l'aide aux devoirs, les écoles de devoir (EDD) sont un modèle puissant de lutte contre les inégalités. Elles constituent également un soutien pour les enfants, les jeunes et les familles précaires. Les élèves doivent bénéficier d'un lieu de vie complémentaire à leur espace familial et à l'école pour y vivre des expériences diversifiées. Au 1er septembre 2024, le secteur comptait 396 EDD reconnues correspondant à 290 pouvoirs organisateurs. Leur budget est en constante progression, atteignant aujourd'hui 3 208 913 euros.

Enfin, nous viserons une approche transversale, pleine et complète, pour coordonner les efforts entre les différents secteurs, afin de garantir une action cohérente et globale.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces renseignements. Je serai attentif au PADE 2025-2029 que vous nous présenterez prochainement. Vous avez souligné trois axes importants: le bien-être, la santé mentale et l'accessibilité au droit. En ce qui concerne ce dernier thème, je vous rejoins sur le fait que les centres de vacances restent trop peu accessibles aux enfants précarisés. Il est donc important d'y remédier. Enfin, vous avez rappelé que les EDD sont un modèle puissant pour la lutte contre les inégalités. Je partage tout à fait votre opinion.

(*M. Eddy Fontaine, président, reprend la présidence*)

2.9 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Syndrome du bébé secoué»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Madame la Ministre, le syndrome du bébé secoué est une problématique majeure de maltraitance infantile, avec des conséquences souvent irréversibles pour les victimes. On estime que, chaque année en Belgique, entre vingt et trente enfants sont victimes de ce syndrome, dont un sur cinq décède des suites de ses blessures.

Parmi les survivants, environ 75 % souffrent de séquelles graves telles que des déficiences intellectuelles, motrices ou visuelles. Ce drame est souvent le résultat de stress extrême chez les parents, signalant un besoin urgent d'accompagnement et de soutien.

Des initiatives existent déjà, comme les campagnes de sensibilisation de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et le réseau des équipes SOS enfants. Toutefois, la prévention et le soutien aux parents doivent être renforcés pour éviter ces drames.

Madame la Ministre, quelles actions ont-elles été menées pour sensibiliser les parents aux dangers du syndrome du bébé secoué et aux méthodes alternatives pour

gérer le stress parental? Quels dispositifs, tels que des lignes d'assistance ou des services de conseil, sont disponibles pour soutenir les parents en détresse?

Enfin, disposons-nous de données spécifiques concernant le nombre de cas de bébés secoués chaque année sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les signalements effectués par l'intermédiaire de structures telles que les équipes SOS enfants et les hospitalisations liées à ce syndrome?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Des capsules «Air de familles» ont été élaborées pour sensibiliser les parents aux dangers du syndrome du bébé secoué. Les brochures de l'ONE «*Il ne faut jamais secouer un bébé*» et «*Attention fragile*» abordent également cette thématique.

Au-delà de ces supports, l'accompagnement des parents fait partie du travail quotidien des partenaires enfants-parents (PEP'S), des équipes SOS enfants et des services d'accompagnement périnatal (SAP). Il est aussi effectué par l'ensemble des professionnels des plateformes prénatales ou des consultations pour enfants.

Sur le plan de l'assistance et des services de conseil, des services généralistes existent, comme la ligne 107 de Télé-Accueil qui propose une écoute gratuite et anonyme 24 heures sur 24.

Par ailleurs, dans le cadre des consultations pour enfants de l'ONE, les parents peuvent être soutenus par un psychologue conventionné qui collabore directement avec les professionnels de l'ONE. Il s'agit d'une manière pour le parent de bénéficier des conseils des PEP'S et du médecin de la consultation dans la relation avec son enfant, mais également d'obtenir un soutien psychologique pour faire face à ses propres pensées et réactions émotionnelles dans ce contexte extrêmement stressant.

Cet accompagnement est parfois également décliné sous forme de groupes de parole, ce qui permet aux parents de ne pas rester seuls face à une telle détresse, de s'appuyer sur les pairs et les autres expériences déjà vécues tout en partageant d'autres solutions pour pouvoir faire face.

De plus, le projet «Espace de parole parents» offre aux parents la possibilité d'être écoutés et soutenus par un binôme de professionnels. Cet espace de parole gratuit est proposé en ligne par vidéoconférence pour permettre à tous les parents de ne pas rester seuls, même s'ils sont isolés. Cet espace est ouvert à six participants afin de favoriser les échanges entre pairs et les partages d'expérience.

Enfin, les services spécifiques d'accompagnement à la parentalité, soutenus financièrement et accompagnés par l'ONE, jouent un rôle de prévention et de soutien. Ils offrent aux parents des lieux proposant des ressources, une aide et un accompagnement à toutes les étapes de leur parentalité. Les lieux de rencontre enfant-parent (LREP), les services d'accompagnement des familles (SAF), les

espaces parents dans la séparation (EPS) et les SAP sont des services de prévention qui ont aussi pour mission commune d'accueillir et d'accompagner les parents dans l'exercice et la pratique de leur parentalité ainsi que de les soutenir face à des difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

Des décès liés à ce syndrome sont malheureusement effectivement constatés et résultent soit de maltraitances volontaires, soit de gestes inappropriés de la part de personnes qui n'ont pas conscience de la gravité de ceux-ci.

Je rappelle que si, heureusement, tous les enfants ne décèdent pas à la suite de violentes secousses qui leur sont infligées, beaucoup en gardent cependant des séquelles neurologiques pouvant s'avérer graves et irréversibles. À la connaissance de l'ONE, il n'y a pas de données statistiques officielles concernant cette problématique. Pour obtenir une statistique fiable, il faudrait que cet item soit ajouté sur la déclaration de décès et que la cause réelle du décès soit bien identifiée. En effet, une autopsie est nécessaire pour identifier cette cause. Malheureusement, tous les cas ne sont pas diagnostiqués. Certains restent en effet à l'état de suspicion.

Quant aux données récoltées par l'équipe SOS enfants, les chiffres de l'année 2024 ne sont pas encore définitifs, mais la faible taille statistique des données récoltées par ce canal empêche de formuler une interprétation globale ou de repérer une tendance fiable du phénomène et de son diagnostic.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Madame la Ministre, le syndrome du bébé secoué est un drame que nous devons éviter par tous les moyens. Chaque tentative de sensibilisation et de soutien aux parents est précieuse. Votre réponse s'inscrit pleinement dans l'esprit de l'accord de majorité qui renforce le soutien à la parentalité dès les premiers instants de la vie, ce qui est essentiel pour prévenir de telles situations.

2.10 Question de Mme Stéphanie Thoron, intitulée «Outil de planification pluriannuelle pour les services d'accueil en milieu ouvert (AMO)»

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Madame la Ministre, en décembre dernier, vous avez annoncé que l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ) travaillait sur un outil de planification pluriannuelle destiné à mieux identifier les besoins de prise en charge des jeunes. Cet outil doit combiner plusieurs indicateurs: le taux de couverture, les indices socio-économiques et le nombre de prises en charge en attente. L'objectif est d'offrir une cartographie des zones en difficulté. La première partie de cet outil devait être disponible dès la fin de janvier 2025.

Près de trois mois plus tard, pouvez-vous me confirmer que cette première phase est désormais opérationnelle? Avez-vous les premières analyses relatives aux

besoins sur le terrain? Pouvons-nous avoir accès aux résultats disponibles afin d'en tirer des enseignements concrets?

Par ailleurs, quelles sont les prochaines étapes du développement de cet outil? Un calendrier est-il fixé pour sa mise en œuvre complète? Comment comptez-vous l'articuler avec les diagnostics sociaux et les stratégies d'intervention des services d'aide en milieu ouvert (AMO) sur le terrain?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – J'avais en effet annoncé que l'AGAJ réceptionnerait à la fin du mois de janvier la première phase de l'outil de programmation pluriannuel des prises en charge dans ses services agréés. Cela a bien été le cas. Il s'agissait de la livraison, par l'AGAJ, des taux de couverture des besoins de prise en charge par ses différents services agréés pour les mineurs en difficulté et en danger dans les différents arrondissements et divisions judiciaires, ainsi que d'une cartographie de ces services agréés sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces données ont permis de relever des différences concernant le taux de couverture des besoins par type de services d'accompagnement au sein du milieu de vie ou de services d'hébergement hors du milieu de vie selon leur localisation. La cartographie met dès lors en lumière les zones les moins desservies par des services agréés.

Ce lundi, l'AGAJ nous a transmis la deuxième phase du projet, à savoir un rapport reprenant les données statistiques brutes, mais ayant fait l'objet de contextualisations, de mises en exergue ou de nuances remontées par les professionnels. En effet, les coordinateurs de zones ont rencontré les mandants communautaires et les juges de la jeunesse ainsi que les inspecteurs pédagogiques des services agréés pour confronter aux réalités du terrain ces informations brutes ressortant des analyses statistiques. Ils ont ainsi fourni un ordre de priorité en ce qui concerne le renforcement de services agréés dans certaines zones et ils ont formulé diverses recommandations.

L'AGAJ a veillé à analyser l'ensemble des données afin de me fournir un dossier complet et des propositions objectivées. Je dois encore prendre le temps de l'analyse des recommandations formulées. Ce rapport est une base indispensable pour affecter au mieux les ressources octroyées par le gouvernement et pour programmer en toute conscience les investissements qui seront réalisés afin de créer des prises en charge pour les mineurs en danger ou en difficulté.

Les services AMO sont présents dans la cartographie de la première phase, mais ils apparaissent de manière succincte dans le rapport qui cible prioritairement les besoins de prise en charge spécialisée pour les mineurs en danger ou en difficulté. En effet, étant donné que les services AMO travaillent dans le cadre «sans mandat», c'est-à-dire sur la base volontaire des jeunes et sans décision d'un mandant communautaire ou d'un juge de la jeunesse, il est plus difficile d'obtenir le nombre exact de jeunes qui poussent la porte d'un service AMO. Toutefois, à la suite des

Assises de la prévention, un groupe de travail a été constitué afin de définir des indicateurs pertinents en matière de prévention en ce qui concerne tant l'activité des services que l'évaluation des effets de la prévention. Les premiers résultats sont attendus pour la fin de cette année. Enfin, une réforme de la prévention spécialisée est en cours et les moyens y affectés sont également bien prévus.

La troisième phase du projet de programmation annuelle des prises en charge au sein des services agréés consiste à travailler sur l'élaboration d'une méthode de calcul et de projection de population, permettant d'estimer quels types de services devront être renforcés dans quel arrondissement, annuellement et jusqu'à la fin de la législature. Nous recevrons cette méthode de calcul à la fin du mois de juin. Si cette phase concerne toujours les services mandatés, nous envisageons d'utiliser la méthode de calcul de ce projet et de l'appliquer également aux services AMO dans une phase ultérieure et en vertu de la réforme que j'ai déjà évoquée.

Il est également pertinent, voire indispensable, de baser la programmation en matière de prévention sur des critères objectifs et équitables qui visent à répondre de manière juste aux besoins identifiés pour diminuer la vulnérabilité des jeunes.

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Merci pour votre réponse complète, Madame la Ministre: vous avez bien fait le tour de toutes les phases. Il est important pour toutes les structures de naviguer à vue sur une base rationnelle, analysée et étudiée. Il faut donc continuer le travail en ce sens. J'attire cependant votre attention sur la réalité des services AMO qui se situent dans des zones semi-urbaines ou qui couvrent des territoires sur plusieurs communes. Je ne manquerai pas de suivre le dossier de près et je vous souhaite un bon travail dans ce cadre.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

L'heure des questions et interpellations est suspendue à 13h00 et reprise à 14h00.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

2.11 Question de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Première conférence du 11e cycle du Dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse»

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés). – Du 2 au 5 mars dernier, la ville de Lublin en Pologne a accueilli la première conférence du 11e cycle du Dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse. Cette initiative s'inscrit dans un processus de consultation de 18 mois qui permet aux jeunes de toute l'Europe de faire entendre leur voix sur des thématiques majeures pour leur avenir et pour celui de l'Union européenne. Sous la présidence polonaise du Conseil de l'Union européenne, ce cycle a débuté avec un objectif clair: «Connecter l'Union européenne et la jeunesse».

À cette occasion, deux délégués du Forum des Jeunes ont représenté la Belgique francophone et ont pris part aux travaux menés dans les cinq groupes de réflexion, dont les thèmes étaient les suivants: valeurs européennes, sécurité, numérique, participation des jeunes dans l'Union européenne et évaluation du processus du Dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse. Ces discussions ont permis de dégager des recommandations concrètes qui alimenteront les politiques européennes en faveur de la jeunesse.

L'importance de cette conférence est multiple. Tout d'abord, elle illustre la volonté des jeunes de s'impliquer activement dans la construction européenne. Ensuite, elle leur offre un cadre structuré où leurs idées peuvent être entendues et prises en compte. Enfin, les travaux issus de cette conférence ne s'arrêteront pas là: ils seront affinés lors des prochaines étapes du dialogue, avec pour objectif final d'influencer les conclusions du Conseil de l'Union européenne.

En Belgique francophone, ces échanges ont trouvé un écho particulier. Un projet intitulé «Démocratie» vient d'être lancé par une équipe du Forum des Jeunes. Son but est de consulter la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur cette thématique d'ici le mois de juin.

Madame la Ministre, ces initiatives soulignent l'importance de la participation des jeunes à la vie démocratique et à la définition des politiques publiques. Avez-vous eu des retours quant à la participation des délégués francophones à ces quelques jours de conférence? De quelle manière les recommandations issues de cette conférence pourraient-elles influencer les politiques de jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels enseignements pouvons-nous tirer des précédents cycles du Dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse sur les politiques publiques en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Le Dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse est un processus participatif européen visant à favoriser l'implication des jeunes dans l'élaboration des politiques publiques qui les concernent. Il leur permet de s'exprimer, de formuler des recommandations et de participer activement à la prise de décision politique.

Le Dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse est coordonné, en Fédération Wallonie-Bruxelles, par le Forum des Jeunes, qui mène des consultations et transmet les propositions des jeunes aux instances européennes, nationales et locales. Ce mécanisme est un levier essentiel de renforcement de la participation démocratique visant à garantir que les politiques établies répondent aux attentes et aux besoins réels de la jeunesse.

Nous avons recueilli les informations du Forum des Jeunes lors de notre dernière réunion mensuelle réunissant le Service de la Jeunesse, la Délégation générale

Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne, le Bureau International Jeunesse (BIJ) et le point de contact «Europe» de mon cabinet.

Deux délégués ont assisté à la première conférence européenne du cycle, consacrée aux valeurs européennes. Les travaux ont abouti à sept recommandations qui seront intégrées à la conclusion du Conseil de l'Union européenne votée le 12 mai. Cette conférence lance un nouveau cycle du Dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse qui durera jusqu'en juin 2026, rythmé par deux autres conférences semestrielles. Par ailleurs, le 12 mai, les ministres de la Jeunesse adopteront une mise à jour de la résolution du 5 juin 2019 du Conseil et des représentants des États membres réunis au sein du Conseil établissant des lignes directrices pour la gouvernance du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse, afin de clarifier les rôles, renforcer la visibilité et aborder la question du secrétariat.

En ce qui concerne l'incidence de ces recommandations sur les politiques de jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles, le Forum des Jeunes organisera des consultations qualitatives d'ici le mois de juin, en collaboration avec une équipe de trente jeunes. Les résultats seront analysés par l'Union européenne et présentés lors de la conférence de septembre, sous la présidence danoise.

Parallèlement, des consultations supplémentaires seront menées afin d'alimenter le plaidoyer local. Le Forum des Jeunes entend également approfondir la réflexion sur l'éducation à la citoyenneté et à la politique, en collaboration avec Infor Jeunes.

Parmi les enseignements et avancées issus des précédents cycles du Dialogue, je mentionnerai l'adoption d'une Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse lors du 6e cycle, la sensibilisation à l'interdiction des stages non rémunérés lors du 7e cycle, l'intégration du Forum des Jeunes dans les comités de pilotage participatif lors du 8e cycle et la prise en compte des recommandations sur l'éducation à l'environnement lors du 9e cycle.

Par ailleurs, le Forum des Jeunes a joué un rôle clé durant la présidence belge du Conseil de l'Union européenne 2024, qui a eu cours pendant le 10e cycle. Il a notamment organisé la Conférence européenne de jeunesse qui s'est tenue à Gand en mars 2024 et a été consulté dans le cadre de la rédaction des conclusions concernant des sociétés inclusives pour la jeunesse. Ces dernières constituaient d'ailleurs le sujet du 10e cycle du Dialogue. Enfin, la concrétisation des recommandations du Forum des Jeunes s'inscrit dans un temps long: outre un cycle de 18 mois, le Forum des Jeunes effectue un suivi de ces recommandations à travers le travail de plaidoyer quotidien qu'il mène auprès des cabinets concernés. Je vous invite, Madame la Députée, à découvrir ce dialogue et les documents qui y ont trait sur le site www.dialoguejeunesse.be.

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés). – Je prendrai connaissance des résultats une fois que le Forum des Jeunes aura fini sa consultation sur la démocratie. Il

est effectivement important de maintenir le lien entre l'Union européenne et les jeunes et d'organiser des échanges réguliers entre les ministres pour s'inspirer des bonnes pratiques des uns et des autres et ainsi améliorer la qualité de nos jeunes dans les différents pays.

2.12 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Parlement Jeunesse: comment développer les initiatives positives autour de l'éducation à la citoyenneté?»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre, durant la deuxième semaine des vacances de détente, une centaine de jeunes ont investi les bancs de notre Parlement pour participer à la vingt-huitième édition du Parlement Jeunesse. Cet événement, devenu un rendez-vous incontournable, permet à des jeunes de 17 à 26 ans de s'initier au fonctionnement de notre institution et de débattre de sujets sociétaux majeurs. Cette expérience immersive est une formidable opportunité pour sensibiliser les jeunes à la politique, renforcer leur engagement citoyen et contribuer à réduire le fossé entre citoyens et décideurs politiques.

J'ai assisté à certains débats et discuté avec des participants. Il m'apparaît essentiel que nous, parlementaires, prenions en considération le travail réalisé lors de cette simulation. En effet, les jeunes apprentis députés ont élaboré et examiné quatre projets de décret portant sur des thématiques qui concernent directement notre société aujourd'hui et, pour certaines, la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, j'aimerais vous interroger sur cette initiative et sur les moyens d'amplifier ses effets positifs afin de sensibiliser un plus grand nombre de jeunes à l'éducation et à la citoyenneté. Avez-vous rencontré les participants ainsi que les organisateurs de cette simulation parlementaire? Quel regard portez-vous sur cette initiative et son impact sur les jeunes?

Quelles actions menez-vous pour soutenir et encourager des projets tels que le Parlement Jeunesse? Comment pourriez-vous envisager un renforcement de son rayonnement en tant que ministre de la Jeunesse?

Plus largement, quels dispositifs spécifiques votre ministère a-t-il instaurés pour favoriser l'éducation à la citoyenneté active et la participation des jeunes au processus démocratique? Comment ces dispositifs pourraient-ils être renforcés et articulés avec le Parlement Jeunesse et d'autres initiatives similaires?

Enfin, comment votre ministère pourrait-il contribuer à élargir l'accès à cette initiative à un plus grand nombre de jeunes, notamment en soutenant une éventuelle seconde édition annuelle ou des déclinaisons locales telles qu'une Agora Jeunesse décentralisée?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – En tant que ministre de la Jeunesse, je suis sensible aux projets favorisant l'éducation et

la citoyenneté, comme c'est le cas pour le Parlement Jeunesse. Les coprésidents ont d'ailleurs eu la gentillesse de m'inviter à la soirée de clôture. Malheureusement, d'autres engagements figuraient déjà à mon agenda.

Aujourd'hui, de nombreuses initiatives proposent aux jeunes des expériences d'engagement, d'expression et de développement personnel. C'est une véritable richesse. Dans cette diversité, il me semble pourtant stratégique de commencer par mettre en lumière ce que font déjà, tout au long de l'année, les opérateurs reconnus par notre Fédération. Les organisations de jeunesse et les centres de jeunes offrent en effet depuis des années des espaces d'expérimentation, d'apprentissage et de participation active. Ils s'inscrivent dans une logique d'éducation non formelle structurée où les jeunes apprennent par l'action, prennent leurs responsabilités, affirment leurs idées et développent leur autonomie au sein du collectif. Dans ce cadre, plus de 340 opérateurs agissent au quotidien pour former des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS).

Avant d'envisager d'autres possibilités, il me semble essentiel de renforcer la lisibilité et la reconnaissance de ces pratiques – pour lesquelles une série de défis doivent encore trouver une réponse – en capitalisant sur ce qui existe. Pour moi et le gouvernement, c'est une manière de garantir la cohérence des politiques en faveur de la jeunesse, d'optimiser les ressources disponibles et d'éviter une dispersion qui pourrait affaiblir l'impact global des actions menées.

En misant sur les forces déjà en place, nous construisons une base solide pour faire évoluer les dispositifs, toujours en dialogue avec le terrain et au bénéfice direct des jeunes. Cela étant, je reste attentive aux projets portés par les jeunes – comme celui du Parlement Jeunesse – qui nourrissent utilement la réflexion sur l'engagement citoyen. Dans un contexte budgétaire que chacun sait contraint, toute proposition de collaboration devrait s'inscrire de manière cohérente avec les priorités établies et les moyens disponibles. À ce jour, je n'ai pas encore été saisie formellement de ce projet, mais je reste ouverte à en prendre connaissance si une demande devait m'être adressée.

Pour conclure, je souhaite rappeler l'existence de programmes structurants, tels que «*Democracy Reloading*», porté par le Bureau International Jeunesse (BIJ). Il vise à outiller les autorités locales et régionales pour développer des dispositifs durables de participation des jeunes, ressource précieuse pour renforcer leur implication dans la vie démocratique en complémentarité avec les projets portés par la société civile.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre, j'entends bien vos réponses. Effectivement, nous devons multiplier autant que possible et autant que nécessaire les expériences pour les jeunes. Cela peut se faire dans un parlement, au sein du Parlement Jeunesse, mais aussi par le biais des maisons de jeunes ou des organisations de jeunes. L'avantage du Parlement Jeunesse est de permettre aux jeunes d'expérimenter au plus près le processus de construction d'un texte

réglementaire. Cette expérience est spécifique au Parlement Jeunesse et mérite toute notre attention.

Toutes les initiatives sont bonnes à prendre et doivent être soutenues. Il faut assurer leur promotion par le biais des maisons de jeunes et des organisations de jeunes. Je porte une attention particulière à ce que le Parlement Jeunesse ne touche pas qu'une toute petite partie des jeunes, en particulier ceux étant déjà dans des études qui orientent vers une fonction parlementaire. En effet, l'idée est que le Parlement Jeunesse soit le plus représentatif possible. Il faut donc être attentif à toucher des nouveaux publics parmi les jeunes. Si vous avez une solution à ce sujet, je serais particulièrement intéressé.

En tout cas, j'entends que cela doit être en phase avec les priorités, ce que je comprends tout à fait. Les quatre thèmes qui ont été abordés, dont l'un portait sur les unions libres et un autre sur la dimension énergétique, mériteraient d'être partagés avec l'ensemble des députés et des groupes politiques. Ce serait déjà une suite utile et concrète au Parlement Jeunesse.

2.13 Question de Mme Clémentine Barzin, intitulée «Organisation par écolo j d'une journée-débat en présence de Rima Hassan»

Mme Clémentine Barzin (MR). – Madame la Ministre, ce n'est pas la première fois que mon groupe s'interroge sur les pratiques de l'organisation de jeunesse écolo j. Cette dernière met en avant des brochures invitant à assommer des policiers et des patrons avec une pancarte pour obtenir une augmentation salariale. Il a également publié des photomontages montrant Theo Francken en uniforme nazi ou, sur les réseaux sociaux, des stickers prétendant que «la police assassine». Il semble que les initiatives d'écolo j soient aux antipodes de sa mission première consistant à former des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS). L'organisation perçoit d'ailleurs une subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour cette mission.

Sa dernière initiative en date a été l'organisation, le 5 avril dernier, d'une journée de débats. La députée européenne de La France insoumise (LFI), Rima Hassan, y était présente. Il s'agit d'une personnalité controversée et connue pour ses propos polémiques, notamment sur les événements à Gaza. En février dernier, elle a déclaré que «le Hamas a une action légitime du point de vue du droit international». L'élue répondait à une question du journaliste Jean-Jacques Bourdin lui demandant si elle considérait que le groupe palestinien était un «mouvement de résistance», ce qu'elle avait évoqué auparavant. Ces propos avaient été condamnés, à juste titre, par le ministre français de l'Intérieur.

Précisons aussi qu'au printemps 2024, Rima Hassan, alors candidate sur la liste LFI pour les élections européennes, avait été convoquée par la police dans le cadre d'une enquête pour apologie du terrorisme. Elle avait alors expliqué que sa

convocation était consécutive à une interview accordée en novembre 2023 au site Le Crayon. Dans un extrait, qui est maintenant supprimé, on voyait Rima Hassan dire qu'il est «vrai que le Hamas mène une action légitime contre Israël».

Je ne peux que m'indigner de la venue de Mme Hassan à Bruxelles, d'autant plus quand ce genre de rencontre est organisée par un organisme soutenu par des deniers publics. Ajoutons à cela un contexte marqué par l'augmentation de l'antisémitisme depuis les attaques terroristes du 7 octobre 2023. Selon une enquête de mai 2024 réalisée par Ipsos pour l'Institut Jonathas, 14 % des Belges expriment une aversion pour les Juifs. C'est nettement plus qu'en France, où ce sentiment est de 6 %, selon un sondage de l'Institut français d'opinion publique (IFOP). Il est de notre devoir de protéger toutes nos minorités et la position du MR est très claire à ce sujet: nous condamnons fermement tout acte antisémite, comme tout acte raciste.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de ce nouveau dérapage d'écolo j? Quelle est la position de votre cabinet sur cette affaire? Votre administration a-t-elle investigué? Quelles actions comptez-vous entreprendre à cet égard? Qu'en est-il de la collaboration entre votre administration et écolo j? Comment votre cabinet est-il informé des activités de cet organisme? Y a-t-il un suivi? Selon vous, l'organisation de cette rencontre s'inscrit-elle dans les missions d'écolo j, telles que soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Si oui, de quelle manière? Quel est le montant de la subvention accordée annuellement à écolo j?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, votre question me permet de rappeler l'importance que j'accorde, en tant que ministre de la Jeunesse, au respect des principes démocratiques, à la lutte contre toutes les formes de discrimination et à la vigilance nécessaire dans la gestion des fonds publics. Rappelons qu'en vertu de l'article 4 du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse (décret «Organisations de jeunesse»), les organisations de jeunesse poursuivent, entre autres, les missions suivantes: favoriser le développement des CRACS chez les jeunes par une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, culturelle, économique et politique, ainsi que mettre en œuvre et promouvoir des activités socioculturelles et d'éducation permanente.

Une autre mission consiste à s'inscrire dans une perspective d'égalité, de justice, de mixité, de démocratie et de solidarité, perspectives qui se réfèrent au plein exercice pour tous des droits et principes contenus notamment dans la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989. Enfin, il s'agit de proposer aux jeunes des espaces qui soient des lieux

d'émancipation, d'expérimentation, d'expression, d'information et de réflexion en règle éloignée de tout but lucratif et favorisant l'éducation par les pairs.

Comme vous l'avez précisé, écolo j est une organisation agréée, subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, conformément au décret «Organisations de jeunesse». Je n'ai pas le montant exact de la subvention, mais je ne manquerai pas de vous le communiquer. Le montant de la subvention tient compte de ses missions et du respect des prescrits décrétaux, de son plan quadriennal, de ses rapports d'activités annuels ainsi que des échanges, suivis et contrôles opérés par l'administration à divers moments.

Je tiens également à préciser qu'au-delà de ses missions d'organisation de jeunesse, écolo j, en tant que mouvement thématique, doit respecter les conditions particulières reprises à l'article 6 du décret «Organisations de jeunesse». Il est par exemple prévu qu'elle doit sensibiliser et interpeller la société par des activités, des réflexions et des analyses orientées autour d'une ou de plusieurs thématiques identifiables qui peuvent relever d'un champ particulier ou sociétal global.

Les dispositifs pédagogiques doivent respecter ce cadre légal et permettre aux jeunes de développer leur esprit critique, tout en les aidant à acquérir les réflexes pour détecter les *fake news*. Pour y parvenir, il est impératif de leur fournir des outils permettant l'accès à des sources variées, afin qu'ils puissent évaluer les informations reçues, en tirer des conclusions éclairées, réduire les biais et enrichir leur compréhension globale. De la sorte, nous préparons nos jeunes à devenir des citoyens informés et responsables, conformément aux politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je vous confirme que mon cabinet n'avait pas été informé de l'organisation d'une journée de débat à l'occasion du festival annuel d'écolo j, à laquelle a participé la députée européenne Rima Hassan. J'ai découvert la situation grâce à votre question. Cela m'a permis de réagir en demandant à mon administration de s'assurer, comme je le fais quand cela s'impose, du respect des règles fixées par le décret «Organisations de jeunesse». La vérification est en cours. Soyez assurée de ma pleine intention quant au respect des finalités du décret «Organisations de jeunesse» ainsi qu'à la manière dont les subventions publiques sont utilisées.

Mme Clémentine Barzin (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour le suivi que vous avez déjà assuré dans ce contexte, notamment à l'occasion de cette question parlementaire. Je reprends quelques éléments que vous avez vous-même cités, à savoir le «A» de CRACS, qui correspond au fait d'être actif pour mieux vivre ensemble et le «C», qui correspond à l'esprit critique. Il me semble que ces missions sont remises en question par cette initiative d'écolo j qui n'est pas isolée. Plusieurs initiatives critiquables ont précédemment eu lieu, notamment le fait qu'une personne indique ce qui serait vrai et affirme que l'action du Hamas, qui est un groupe terroriste, serait légitime. Cela va à l'encontre du principe d'esprit critique; il s'agit de propagande.

Quand vous dites qu'il est important de mettre en présence des informations variées de la part des organisations de jeunesse, c'est là un biais que nous pouvons mettre en avant aujourd'hui. Nous serons extrêmement attentifs au contrôle que vous exercerez au départ des informations que votre administration aura à sa disposition sur cette action en particulier, mais aussi sur l'ensemble de celles d'écolo j. Il est important et évident à mes yeux que, si une organisation de jeunesse subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles ne respecte pas ses missions, sa subvention doit être remise en question. Nous vous réinterrogerons pour avoir les précisions lorsque le contrôle aura été effectué.

2.14 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Organisations de jeunesse et centres de jeunes – demande de précisions sur les fondements et le calendrier de la réforme»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Les organisations de jeunesse (OJ) et les centres de jeunes (CJ) jouent un rôle central dans le développement de la citoyenneté, de l'émancipation critique et de la participation des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils sont souvent les premiers, voire les seuls espaces d'engagement, de parole, d'expérimentation collective et de cohésion sociale pour des milliers de jeunes dans toute leur diversité.

L'annonce de l'évaluation de la réforme à venir du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse (décret «Organisations de jeunesse») et du décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions de reconnaissance et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations (décret «Centres de jeunes») suscite, à juste titre, un vif intérêt dans le secteur. Cette réforme aura un impact structurel majeur sur les conditions de reconnaissance et de financement, ainsi que sur les outils pédagogiques que ces acteurs développent au quotidien.

Madame la Ministre, sur quelles bases et quels constats repose aujourd'hui la volonté de réformer les décrets «Organisations de jeunesse» et «Centres de jeunes»? Quel est l'objectif de cette refonte? L'évaluation réalisée par l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ) en 2015-2016 participe-t-elle à cette évaluation ou est-elle jugée obsolète? Dans le second cas, une nouvelle évaluation globale du secteur est-elle envisagée? Quels acteurs seraient mobilisés pour une telle évaluation? Selon quel calendrier? Quelles modalités de participation des acteurs de terrain envisageriez-vous de réaliser ce travail?

Le secteur sera-t-il pleinement impliqué dans la définition des balises de la future réforme? Un dispositif de concertation est-il prévu? Pouvez-vous en préciser la nature? Est-il déjà actif ou le sera-t-il dans les prochains mois? Enfin, quel est l'agenda envisagé pour cette réforme? Quel est le calendrier des échéances en ce qui concerne la rédaction de nouveaux textes, les phases de consultation et l'éventuelle mise en œuvre législative ou réglementaire? Comme vous vous en doutez,

toutes ces questions intéressent particulièrement l'ensemble du secteur et j'espère donc que vous y répondrez avec précision.

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit que nous menions une série de travaux dans le secteur de la jeunesse. Afin de planifier ceux-ci, je les ai priorisés sur les cinq années à venir. Le 13 mars dernier, dans une volonté de transparence et de concertation, mon cabinet a rencontré les fédérations d'OJ ainsi que les fédérations de CJ pour leur présenter les pistes concrètes que nous envisageons. Par la suite, les fédérations ont également été invitées à faire part de leurs questionnements et réflexions dans la perspective d'affiner et de prioriser les actions à mener durant cette législature.

Les différentes perspectives présentées lors de cette rencontre, comme le travail autour de la simplification administrative, l'évaluation du décret du 9 novembre 2023 portant diverses dispositions relatives à la gouvernance et à l'encadrement dans le secteur de la jeunesse ou encore l'actualisation des missions des fédérations et des centres de jeunes, pour ne citer que quelques exemples, nous amèneront probablement à des modifications décrétales qui préserveront les fondements du secteur.

Je souhaite que le travail de concertation soit organisé de manière réaliste. Il est question de collaborer avec des groupes de travail thématisés de façon à concentrer les réflexions et apports de l'OEJAJ, du secteur, de l'administration et du cabinet. La rencontre du 13 mars est une première étape nécessitant encore l'un ou l'autre aller-retour afin d'affiner les perspectives et de les prioriser. C'est un secteur dynamique. Je suis heureuse de pouvoir bénéficier de la collaboration et de l'expertise de ses membres. Ensemble, nous pourrons envisager des initiatives qui renforceront l'émancipation, l'engagement et le bien-être des jeunes, domaines dans lesquels les associations de jeunesse réalisent déjà un travail important.

Par ailleurs, compte tenu de leur caractère transversal, certains chantiers menés dans le secteur de la jeunesse seront à articuler avec d'autres dossiers en cours. Il conviendra de faire des liens avec des dossiers tels que ceux relatifs à la santé mentale, au Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant (PADE) et à l'accueil temps libre (ATL). Il est dès lors prématuré de vous répondre plus précisément quant aux modalités et au calendrier qui seront fixés, étant donné que, d'une part, les travaux entamés avec les fédérations sectorielles et l'administration autour des différents axes de travail viennent seulement de débuter et que, d'autre part, d'autres chantiers actuellement en cours sont à prendre en considération.

Enfin, tout en tenant compte du contexte budgétaire compliqué avec lequel nous devons composer, je souhaite soutenir ces associations de jeunesse qui travaillent quotidiennement avec nos jeunes et leur permettent de développer leur

citoyenneté, faisant d'eux de véritables citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS).

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre, vous avez exposé vos intentions et décrit des orientations, mais, près de neuf mois après l'entrée en fonction de votre ministère, force est de constater que le secteur n'est pas plus avancé. Où en est donc la stratégie pour la jeunesse que vous avez annoncée? Elle est clairement attendue par le secteur.

Qu'en est-il des subventions? Vous avez réduit les subventions facultatives. En parallèle, on annonce des conventions de subventionnement pluriannuel qui tardent à venir et dont on ne connaît pas aujourd'hui les contours. Ainsi, les subventions facultatives devaient permettre de financer des formations pour les acteurs du secteur. Si vous retirez ces subventions facultatives, comment les acteurs pourront-ils encore être formés?

Vous ne m'avez pas fait part d'un calendrier et je ne vois pas clairement où vous désirez aller. Vous avez présenté votre vision pour l'aide à la jeunesse. Qu'en sera-t-il pour le secteur des OJ et des CJ? Je dois vous avouer que j'attends de vous que vous posiez des actes. S'il existe, je souhaiterais obtenir une copie du procès-verbal de la rencontre du 13 mars 2025.

En définitive, je reste sur ma faim. À mon échelle, j'ai commencé à faire une tournée des fédérations des OJ. Peut-être arriverons-nous aux mêmes constats à l'issue de ces rencontres ?

2.15 Question de Mme Sylvie Muratore, intitulée «Accueil familial de court terme»

Mme Sylvie Muratore (PS). – Dans mon travail, j'ai eu l'occasion de remarquer, lors d'un placement en institution ou dans une famille d'accueil que, plus le travail avec la famille était fait précocement et intensivement, plus les chances de réintégration de l'enfant étaient élevées.

C'est également le constat posé par le service d'accompagnement en accueil familial (SAAF) Famille d'Accueil Odile Henri, qui a développé un accueil de court terme, d'une durée de trois mois, renouvelable deux fois, dans lequel les chances de réintégration dans la famille sont plus importantes que dans d'autres projets. En effet, ce projet mise sur le travail intensif avec la famille. De plus, les évaluations avec les autorités mandantes sont plus fréquentes, permettant aux équipes de réajuster les objectifs.

Dans de tels projets, les parents sont les acteurs et les partenaires du processus. Un travail important est réalisé avec l'ensemble des acteurs, comme les psychologues, le médecin de famille et l'école, pour que les parents retrouvent leur place et assument au mieux leur rôle.

Madame la Ministre, combien de prises en charge en accueil familial de court terme sont-elles disponibles en Fédération Wallonie-Bruxelles? Combien de services proposent-ils ce type d'accueil? Les budgets qui y sont dédiés sont-ils pérennisés? Disposez-vous de données démontrant qu'un accueil de court terme présente un taux de réintégration élevé? Votre feuille de route pour la législature prévoit-elle un renforcement de ce type d'accueil?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – L'accueil familial de court terme est une modalité d'accueil développée par quatre services d'accompagnement en accueil familial (SAAF) agréés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces derniers sont agréés pour un total de 43 prises en charge.

À la suite de l'appel à projets «Renforcement» lancé en 2023 par ma prédécesseure, Mme Glatigny, des subventions facultatives ont été accordées à huit SAAF pour créer 48 prises en charge de court terme supplémentaires. L'offre actuelle en accueil familial à court terme est donc de 91 prises en charge. À ce propos, j'ai donné l'instruction à mon administration d'enclencher les procédures de modification d'agrément de ces services en vue d'une pérennisation de ces places au 1er janvier 2026, sous réserve des moyens budgétaires disponibles.

Certains services bénéficient en outre de places cofinancées à raison d'un tiers-deux tiers par l'aide à la jeunesse et CAP48 jusqu'en décembre 2025, pour un total de 12 prises en charge de court terme. Une pérennisation de ces places au 1er janvier 2026, toujours sous réserve des moyens budgétaires disponibles, est également à l'analyse.

En fonction des conclusions de l'étude scientifique menée par l'Université de Liège (ULiège) quant à la complexité des prises en charge dans le secteur et des indications issues de l'outil de programmation de création de places qui sera bientôt implanté par l'administration, d'autres renforcements pourraient voir le jour.

Concernant le taux de réintégration familiale, mon administration ne dispose actuellement pas de cette donnée pour ces missions à court terme. Toutefois, j'ai demandé que cet indicateur soit analysé.

Tous les SAAF ont pour mission de soutenir les parents dans l'exercice de leur parentalité et de travailler au maintien des relations personnelles entre l'enfant ou le jeune et ses parents ainsi que ses frères et sœurs. L'accueil doit consister en un accueil familial de moyen ou long terme, de court terme ou d'urgence, sauf si l'autorité mandante estime qu'il est contraire à l'intérêt de l'enfant ou du jeune.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Madame la Ministre, je suis personnellement convaincue qu'un placement de court terme assorti d'un suivi intensif est beaucoup plus porteur que toute mesure prise en amont. Cependant, je m'interroge sur le profil des jeunes susceptibles de bénéficier d'un tel suivi. J'insiste également sur l'importance d'accorder les moyens nécessaires à la formation et au suivi des

familles d'accueil candidates. Je ne manquerai pas de revenir vers vous avec d'autres questions à ce sujet, car, si certaines idées théoriques sont bonnes, je m'interroge sur la manière de les mettre en pratique.

2.16 Question de Mme Sylvie Muratore, intitulée «Renforcement de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans les services d'hébergement du secteur de l'aide à la jeunesse»

Mme Sylvie Muratore (PS). – Madame la Ministre, en tant qu'éducatrice spécialisée en accompagnement psycho-éducatif ayant travaillé dans plusieurs services résidentiels généraux (SRG) pendant plus de vingt ans, j'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreux jeunes tout au long de ma carrière. Il ressort de mon expérience que l'un des moments charnières pour la vie d'un jeune homme ou d'une jeune fille est celui où ce jeune est amené à quitter une institution. Souvent, malheureusement, ces jeunes ne sont pas suffisamment outillés pour prendre leur envol. Le parcours qui suit leur placement dans l'institution est souvent semé d'embûches desquelles certains ne sortent pas indemnes. Si nous voulons éviter qu'ils ou elles ne tombent dans la précarité, la drogue ou la délinquance, il est indispensable d'investir dans leur accompagnement.

Je souhaiterais m'attarder sur l'accompagnement des jeunes en service d'hébergement en matière de sexualité. À de nombreuses reprises dans le cadre de ma carrière, j'ai assisté à des cas de jeunes filles qui, à peine sorties de l'institution, se retrouvaient enceintes. Je me serais réjouie si cette grossesse était le résultat d'un projet de vie réfléchi et souhaité. La réalité est toutefois tout autre. La plupart de ces jeunes filles enceintes le sont par accident, ce qui ajoute à leur situation souvent difficile un poids supplémentaire.

Pour éviter que cela arrive, il me semble indispensable d'intensifier les activités relatives à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Pourriez-vous faire le point sur ce qui existe aujourd'hui comme EVRAS au sein des institutions d'hébergement? Ne serait-il pas pertinent de réfléchir à une systématisation de ces activités? Quelle aide est fournie aux jeunes quittant le service d'accueil en matière de soutien social?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, tout au long de leur hébergement, les enfants et les jeunes bénéficient de divers ateliers de prévention, de sensibilisation, d'information sur des sujets variés et l'EVRAS est bien entendu l'un d'entre eux. Conscients de cet aspect, la plupart des services d'hébergement de l'aide à la jeunesse collaborent avec des centres de planning familial pour organiser cet accompagnement collectivement et individuellement. Les équipes sont particulièrement attentives aux questions portant sur la sexualité. Elles peuvent notamment soutenir et/ou entamer la discussion, revoir les inquiétudes et/ou autres questionnements, orienter vers des

professionnels, accompagner dans différentes démarches, utiliser des supports tels que des livres ou des films.

La supervision et l'encadrement éducatif et social de l'adolescent vivant en résidence autonome sur décision d'une autorité mandante font partie des missions des SRG. Le travail relatif à cette mise en autonomie est effectué tout au long de leur accueil. Les adolescents sont tout doucement préparés à la transition vers l'âge adulte. Ils peuvent aussi demander une prolongation de l'accompagnement au-delà de leur majorité. Afin de renforcer cet accompagnement, une première augmentation de la norme psychosociale des SRG a été accordée le 1er janvier 2024 et devrait aller dans le sens de votre demande. Pour terminer, je tiens à souligner que l'inspection pédagogique des services agréés encourage vivement l'instauration de ces divers ateliers de prévention au sein des services résidentiels.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Il est capital d'instaurer des mesures d'accompagnement des professionnels, puisqu'aujourd'hui les SRG doivent faire appel aux centres de planning familial pour sensibiliser les jeunes à des problématiques rencontrées au quotidien par les éducateurs. Les missions d'EVRAS sont malheureusement résumées à la sexualité, alors que l'affectif est un point essentiel dans le développement de l'enfant et de l'adolescent.

Madame la Ministre, nous vous invitons à renforcer ces activités, *a fortiori* pour les jeunes en difficulté. Nous vous appelons surtout à tenir bon dans cette direction, face à un courant ultra-conservateur qui semble s'insuffler dans les rangs de votre majorité, comme en témoignent des rencontres de certains de ses membres avec des acteurs aux idées particulièrement extrêmes, voire complotistes.

(*M. Pascal Baurain, vice-président, prend la présidence*)

2.17 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Suivi des projets de revue des dépenses de 2024 concernant l'amélioration du pilotage du budget de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ)»

M. Eddy Fontaine (PS). – Le processus de revue des dépenses est désormais lancé et intégré au cycle budgétaire. Nous souhaiterions revenir sur le suivi des projets de revue des dépenses 2024 en aide à la jeunesse concernant l'amélioration du pilotage budgétaire de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ).

L'objectif était de définir un cadre budgétaire plus rigoureux, d'introduire des outils de suivi, de structurer l'équipe budgétaire et de renforcer la collaboration avec la Direction générale du budget et des finances (DGBF). Le gouvernement a décidé, sur la base de cette analyse, de créer un groupe de travail dès le premier trimestre de 2025 en vue de transmettre un outil de programmation, de prévoir un plan de formation dès septembre 2025, de revoir la méthode d'indexation ou encore d'optimiser les procédures budgétaires à travers des documents pédagogiques à produire d'ici la fin de 2025.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous indiquer où en est ce projet? Quelles sont les étapes déjà réalisées? Quelles sont les premières avancées observées? Quel est l'agenda prévu pour la concrétisation des décisions prises par le gouvernement? Un dialogue avec les acteurs concernés a-t-il été engagé? Des ajustements au projet sont-ils envisagés au regard des retours des acteurs de terrain? La piste de la remise en question du subventionnement triennal n'a pas été retenue par votre gouvernement. Le blocage était-il uniquement d'ordre budgétaire?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – La création d'un outil de programmation pluriannuelle des besoins de prise en charge pour les jeunes en difficulté et en danger est bien avancée. En janvier, mon administration m'a communiqué une première version de cet outil qui intègre les taux de couverture par catégorie de services agréés de l'aide à la jeunesse, dans les différents arrondissements et les divisions judiciaires, ainsi que la cartographie de ces services sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les données révèlent déjà des différences dans le taux de couverture des besoins par types de service, c'est-à-dire d'accompagnement au sein du milieu de vie ou hébergement hors du milieu de vie, et selon la localisation.

Ce lundi, l'administration m'a fait part de la phase 2 du projet: un rapport contextualisant les données brutes fournies en janvier sur la base des informations récoltées par les coordinateurs de zone auprès des mandants communautaires, des juges de la jeunesse et des inspecteurs pédagogiques. La phase 3 du projet consistera en la création d'une méthode de calcul et de projection de population permettant d'identifier les besoins de renforcement prioritaire année par année jusqu'à la fin de la présente législature. La livraison est attendue pour la fin du mois de juin.

Le plan de formation continue des inspecteurs comptables est bien en cours de construction, en bonne concertation avec les membres de l'équipe. Il prévoit des formations permettant d'approfondir les compétences techniques comptables et d'autres permettant de déployer les compétences relationnelles.

La mise en œuvre des deux dernières recommandations que vous avez évoquées, Monsieur le Député, à savoir le développement d'une méthode transparente et concertée avec les parties prenantes pour l'indexation des montants budgétaires prévus dans les articles budgétaires, où seuls des frais individuels sont remboursés, ainsi que la création de documents pédagogiques et de guides explicatifs détaillant les différents postes budgétaires et les procédures associées, est en cours au sein de la Direction du budget et de la comptabilité de l'AGAJ. Ces deux réalisations sont attendues en fin d'année 2025 au plus tard, en vue d'une application effective au 1er janvier 2026.

Quant à la piste non retenue du passage du mode actuel de subventionnement triennal à un mode de subventionnement forfaitaire, je confirme que, déjà

examinée durant la législature précédente, cette piste a été abandonnée en raison de la nécessité d'investir immédiatement 6 millions d'euros supplémentaires pour garantir qu'aucun service ne soit pénalisé par ce nouveau mode de financement, sans pour autant créer de prises en charge supplémentaires.

J'ai dès lors posé le choix d'affecter en priorité, à politique égale, les moyens budgétaires disponibles à la création de nouvelles prises en charge sur la base des besoins identifiés à travers l'outil de programmation, plutôt qu'à une augmentation structurelle du subventionnement des services agréés.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je note de vos propos que le travail avance bien. La première phase pour l'évaluation des différences entre les taux de couverture et les différents besoins date de janvier 2025. Vous avez reçu hier, le 7 avril 2025, la phase 2 du projet: méthodes de calcul et projections. Tout cela va avancer jusqu'à la fin du mois de juin.

Je note également que la piste financière a été abandonnée pour les raisons que vous avez exposées. J'ai noté aussi que la fin de ce processus était prévue pour la fin de l'année 2025 avec une mise en œuvre au 1er janvier 2026. Je n'hésiterai pas à revenir vers vous.

2.18 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Suivi des projets de revue des dépenses de 2024 concernant la politique de prévention dans l'aide à la jeunesse»

M. Eddy Fontaine (PS). – Le processus de revue des dépenses est désormais lancé et intégré au cycle budgétaire et je souhaiterais revenir ici sur le suivi des projets de revue des dépenses de 2024 concernant la politique de prévention dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Ce projet, qui visait à améliorer la cohérence des dispositifs existants, à instaurer des indicateurs d'évaluation et à explorer l'hypothèse d'une organisation transversale du financement, n'a encore abouti à aucune décision.

Madame la Ministre, vous avez décidé de reporter la suite du projet au mois de juin 2025, dans l'attente des conclusions de la revue des dépenses relatives à l'institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ), à l'équipe mobile d'accompagnement (EMA) et au Centre communautaire pour mineurs dessaisis (CCMD). Ce retard serait notamment dû à la nécessité de déployer des moyens supplémentaires importants et au manque de concertation avec le terrain. Quels seraient les montants nécessaires pour améliorer l'efficience des politiques de prévention? Quels travaux préparatoires ont-ils été engagés malgré ce report, notamment à travers la concertation avec les acteurs de terrain?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Député, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises ici, la politique de prévention de l'aide à la jeunesse fera l'objet d'un remaniement, conformément à la

Déclaration de politique communautaire (DPC). La nouvelle politique de prévention repose sur deux axes principaux: d'une part, une prévention générale qui consistera en une approche transversale à l'échelle de l'ensemble du ministère et qui aura pour objectif de coordonner les efforts entre les différents secteurs afin de garantir la cohérence et la globalité de nos actions; d'autre part, une prévention spécifique à l'aide à la jeunesse. L'objectif est que le secteur de l'aide à la jeunesse se recentre sur son cœur de métier et qu'il mènera une politique de prévention éducative et spécialisée en fonction de la prévalence des causes d'entrée dans l'aide à la jeunesse spécialisée, des vulnérabilités, des difficultés et des dangers.

En cours de réflexion, la réforme est menée par mon équipe en collaboration avec l'administration afin de définir les mesures concrètes qui en découleront. Comme je m'y suis engagée, ces travaux incluront une concertation approfondie avec les acteurs de terrain. Ces démarches visent à garantir une politique de prévention cohérente, adaptée aux réalités du terrain et construite en partenariat avec les professionnels du secteur. Je présenterai une première note d'orientation générale au gouvernement au début de l'été.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les éléments qui viennent d'être partagés avec nous. Vous avez notamment dit «remaniés» selon la DPC. Vous avez également annoncé vouloir recentrer le secteur de l'aide à la jeunesse sur son cœur de métier. Sur ce point, je vous rejoins volontiers et totalement. Puisque vous nous annoncez une première note au gouvernement en juin 2025, j'attendrai le mois de septembre pour revenir sur ce sujet.

2.19 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Commission de surveillance des centres pour jeunes privés de liberté»

M. Eddy Fontaine (PS). – La Commission de surveillance (CdS) des centres pour jeunes privés de liberté a récemment remis son premier rapport annuel. Cet organe indépendant, institué par le décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la Jeunesse (décret «Code»), a pour mission de veiller aux droits des jeunes placés en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) ou en détention au sein du Centre communautaire pour mineurs dessaisis (CCMD) de Saint-Hubert.

La création de la CdS fut compliquée. Il a fallu modifier sa composition pour qu'elle puisse voir le jour. C'est finalement au mois de février 2024 qu'elle s'est réunie pour la première fois. Outre les diverses réunions, les membres ont décidé de visiter plusieurs IPPJ et le CCMD. La CdS a par ailleurs remis deux avis. Sur la base de cette première année de fonctionnement, la CdS a émis plusieurs recommandations. Premièrement, elle estime important d'accueillir en son sein un «expert du vécu» ainsi qu'un assistant social. Une demande a également été faite d'indemniser les experts invités. Deuxièmement, la CdS sollicite l'accélération de

la procédure de désignation des membres. En effet, sept mois se sont écoulés de l'appel à candidatures à la désignation.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de ce rapport? Quelles réponses apportez-vous aux demandes exprimées par la CdS? Je vous ai déjà interrogée au sujet de l'intégration d'un «témoin du vécu» au sein de cette CdS. Vous vous étiez alors montrée réceptive à cette demande et vous aviez souhaité analyser cette idée. Que ressort-il de votre analyse? Une réflexion est-elle en cours afin de modifier l'arrêté concerné?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Député, j'ai bien pris connaissance du premier rapport et des recommandations de la CdS. Les demandes portent sur l'accélération de la procédure de désignation des membres, sur la possibilité de rétribuer et d'indemniser les experts invités et, enfin, sur l'intégration d'un expert du vécu et d'un assistant social parmi les membres.

La procédure de désignation des membres de la CdS a effectivement duré sept mois. Cela est dû au fait que les candidatures ont été transmises le 13 mai 2024 et qu'elles n'ont pas pu être traitées au cours de la dernière législature. Le 25 juillet 2024, la directrice de la Direction de la surveillance et du contrôle des centres pour jeunes privés de liberté (DSCC) avait alerté mon cabinet à ce sujet. Une rencontre avait eu lieu le lendemain. Les candidatures avaient finalement été examinées le 23 août 2024 par le gouvernement et elles avaient ensuite été transmises au Parlement.

La DSCC, qui assure le secrétariat de la CdS, a lancé un appel à candidatures pour les deux mandats manquants, ceux d'avocat suppléant et de médecin suppléant. L'appel à candidatures a été publié au Moniteur belge le 6 janvier 2025 afin de garantir sa visibilité. Une période de 20 jours ouvrables a été prévue pour permettre le dépôt des candidatures. Au terme de ce délai, la DSCC n'a réceptionné qu'une seule candidature pour le mandat d'avocat. Avant de publier à nouveau l'appel à candidatures au Moniteur belge, des démarches sont en cours pour sensibiliser les acteurs concernés afin de recevoir plus de candidatures.

La question de l'expert du vécu mérite d'être analysée. Je n'ai donc pas changé d'avis à ce sujet. Les témoins du vécu apportent souvent un éclairage intéressant et complémentaire aux experts. Cela soulève néanmoins des questions techniques. En effet, l'article 5 de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 3 avril 2019 instituant la Commission de recours des jeunes privés de liberté prévoit que les membres de la commission de recours disposent d'un casier judiciaire exempt de condamnations pour un crime ou un délit. Cette condition est essentielle, car les mandataires sont en contact direct avec les jeunes privés de liberté. Il faut néanmoins réfléchir concrètement à cet aspect, car les mineurs au CCMD ont un casier judiciaire à la suite de leur condamnation. Faut-il pour autant se

priver de leur expérience? Les échanges concrets doivent encore avoir lieu avec le président de la CdS à ce sujet.

L'élargissement à un mandat d'assistant social et l'indemnisation des experts invités nécessitent, par contre, une modification de l'arrêté précité, ainsi qu'une analyse budgétaire. J'y demeure attentive.

M. Eddy Fontaine (PS). – J'ai bien entendu que vous seriez très attentive, Madame la Ministre, aux modifications nécessaires, à l'intégration d'experts du vécu et d'assistants sociaux au sein de la CdS et à la rémunération des experts invités.

Concernant les experts du vécu, vous avez raison: il faudrait idéalement qu'ils aient un casier vierge, ce qui questionnerait ce titre d'experts du vécu et la pertinence de leur rôle au vu de la mission qui leur serait confiée. Je suis toutefois rassuré d'apprendre que vous n'avez pas changé d'avis à leur sujet.

Au sujet de l'accélération des recrutements, vous avez raison: la procédure a eu lieu en fin de législature, ce qui l'a ralentie. Par la suite, les choses devraient revenir dans l'ordre. Je compte sur vous, Madame la Ministre, pour faire le nécessaire et suivre ce dossier de près.

2.20 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Suivi des projets de revue des dépenses de 2025 concernant l'optimisation de la gestion budgétaire des institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) et du Centre communautaire pour mineurs dessaisis (CCMD)»

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, le processus de revue des dépenses est désormais lancé et intégré au cycle budgétaire avec une nouvelle liste de projets lancés à la fin de l'année 2024. J'aborderai ici le suivi des projets de revue des dépenses concernant l'optimisation de la gestion budgétaire des institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) et du Centre communautaire pour mineurs dessaisis (CCMD).

Madame la Ministre, où en est cette revue des dépenses? Des premiers constats sont-ils déjà disponibles? Un calendrier et une méthode ont-ils été arrêtés? Le volet des ressources humaines fait-il partie de l'analyse? Une concertation est-elle prévue avec les opérateurs? Enfin, pouvez-vous garantir que cette revue vise une meilleure efficacité de gestion, sans porter atteinte à la qualité de l'encadrement ou aux missions de ces structures?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Une revue des dépenses relative au fonctionnement et aux frais liés à l'entretien des jeunes pris en charge par les IPPJ et le CCMD est effectivement en cours. Le projet ne vise donc pas les ressources humaines.

Un premier rapport intermédiaire a été présenté au comité de pilotage le 4 avril et le rapport final est attendu pour le mois de septembre 2025. Ce rapport formulera

des recommandations et des propositions en vue d'améliorer, au regard de leurs missions, l'efficience et l'efficacité de la gestion des IPPJ et du CCMD, en tenant compte notamment des résultats d'un *benchmark* réalisé par une société de consultance auprès d'autres opérateurs similaires, ainsi que des entretiens réalisés avec le personnel des IPPJ et du CCMD.

M. Eddy Fontaine (PS). – Le processus est en cours et je suis rassuré d'entendre que les ressources humaines ne sont pas visées. Je vous interrogerai à nouveau en septembre 2025, Madame la Ministre, une fois que le rapport final aura été publié.

2.21 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Projet "ADFORM"»

M. Eddy Fontaine (PS). – La semaine dernière, des milliers de personnes étaient dans les rues de Bruxelles pour exprimer leur opposition aux politiques menées par les différents gouvernements de notre pays. Toutes les générations et tous les secteurs étaient présents pour faire part de leurs inquiétudes. Au-delà de cette manifestation, il n'y a pas une semaine qui passe sans que nous soyons interpellés par des personnes et des associations soucieuses de ce qui va leur arriver.

Récemment, nous avons été interpellés par plusieurs ASBL partenaires du projet d'aide aux détenus pour la formation, «ADFORM». Celui-ci vise à envoyer dans neuf prisons wallonnes des référents «formation». Ils sont chargés d'accueillir, d'orienter et de suivre de manière individualisée les détenus dans leur parcours de formation. Ils jouent un rôle essentiel dans la démarche de désistance et de réinsertion socioprofessionnelle des détenus, dont plus de 1 600 ont bénéficié d'une orientation personnalisée en 2024. Ce projet bénéficie d'une subvention du SPF Justice, mais le financement pour 2025 tarde à se concrétiser, ce qui met son existence en péril.

Madame la Ministre, la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit que «le Gouvernement accordera une attention particulière à la mise à l'emploi et à l'alphabétisation et à la préparation de la sortie de prison des détenus en collaboration avec les établissements pénitentiaires, les Régions et l'enseignement de promotion sociale». Si cette réflexion est au cœur des préoccupations, il est alors nécessaire de défendre l'existence d'un projet tel que «ADFORM» et, surtout, de faire prendre conscience au SPF Justice de la nécessité de maintenir la présence de référents «formation» au sein des prisons belges francophones. Alors que les prisons souffrent de surpopulation tout en étant en sous-effectifs, la perte de ces référents ne ferait qu'aggraver la situation déjà précaire dans laquelle les établissements pénitentiaires se trouvent, ce qui irait à l'encontre des recommandations du gouvernement et des missions de réinsertion propres aux prisons.

Je ne doute pas qu'en tant que ministre responsable des services d'aide aux détenus, il vous tiendra à cœur de défendre l'existence et la prolongation du projet

«ADFORM» et de soutenir les ASBL qui y participent. Dès lors, avez-vous contacté la ministre de la Justice afin de débloquer la situation, de rassurer les acteurs et de permettre au projet «ADFORM» de subsister? En cas de non-reconduction des subventions, d'autres pistes sont-elles à l'étude pour soutenir ce projet? Enfin, quelles réflexions votre cabinet mène-t-il afin d'améliorer la réinsertion des détenus, comme le prévoit la DPC?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Député, votre question souligne l'importance cruciale des politiques de réinsertion des personnes détenues et en particulier le rôle central de «ADFORM» dans cette dynamique. Ce projet innovant et ambitieux a été lancé en juin 2023 sous l'impulsion du réseau des services partenaires des maisons de justice et a été mis en œuvre grâce à la collaboration de six associations.

Cofinancé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à travers le solde historique octroyé par l'État fédéral et le Fonds social européen (FSE), ce projet vise à garantir un accompagnement individualisé des personnes détenues dans leur parcours de formation, un élément essentiel pour leur réinsertion. Ce programme, d'ores et déjà déployé dans neuf prisons de Wallonie, a démontré son efficacité.

La formation constitue un levier puissant pour favoriser la désistance et la réinsertion des personnes détenues. À terme, l'objectif est de garantir que chaque personne incarcérée en Région wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale puisse bénéficier du même accompagnement en matière d'orientation et de suivi de formation.

Vous soulevez à juste titre la question de la pérennité du financement de ce projet. À ce jour, «ADFORM» a été financé par un dispositif budgétaire exceptionnel, dit solde historique. En effet, lors de la sixième réforme de l'État fédéral, un reliquat historique de dix millions d'euros du fonds de la sécurité routière a été attribué aux communautés selon une clé de répartition spécifique. Pour 2025, le solde dû à la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève à 1 122 000 euros. Cependant, il n'a pour l'instant toujours pas été versé aux partenaires par les autorités fédérales. Il convient de noter que le projet «ADFORM» n'est pas le seul touché par cette situation puisque d'autres projets-pilotes comme «Désistance», «Externalisation des peines de travail autonomes» ou encore « Peines de travail autonomes terrain» sont également concernés par ce retard.

Je suis pleinement consciente des difficultés rencontrées par les opérateurs de terrain, certains ayant déjà dû procéder à des licenciements et envisager la fermeture de services. Ces fermetures seraient bien entendu catastrophiques tant pour le personnel que pour les justiciables bénéficiant de ces services essentiels. À cet égard, j'ai déjà interpellé avec insistance la ministre Verlinden. Grâce à nos échanges réguliers, nous avons pu mettre en lumière l'urgence de la situation.

Mon cabinet a systématiquement transmis les interpellations des services concernés, faisant état de leurs difficultés financières.

Nous continuons de travailler activement avec nos partenaires afin de sécuriser les subventions nécessaires, notamment en renforçant la coordination entre les différents niveaux de pouvoir. Une avancée significative a récemment eu lieu. Le 31 mars dernier, une rencontre entre les représentants des trois Communautés et le cabinet de la Justice a permis de poser les bases d'un traitement du dossier relatif au solde historique. Le 2 avril, la ministre Verlinden a d'ailleurs exprimé, devant la commission de la Justice de la Chambre des représentants, son soutien aux projets de réinsertion en soulignant le rôle indispensable des Communautés dans l'encadrement des mesures judiciaires alternatives.

Elle a confirmé avoir donné instruction aux services compétents du SPF Justice de préparer le dossier en vue du versement de l'annuité de 2025 du financement du solde historique. Toutefois, elle a précisé que ce versement ne pourrait être effectué qu'à la condition d'une décision finale du conseil des ministres. Bien qu'il soit regrettable que ce versement ne puisse intervenir avant la fin du mois de mars, comme nous le souhaitions initialement, il entre dans ses intentions d'y répondre dans les meilleurs délais.

Enfin, pour répondre à votre dernière question relative à la réinsertion des détenus, je tiens à souligner que celle-ci demeure une priorité transversale portée notamment par l'accord de coopération du 29 mars 2018 entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la concertation intrafrancophone en matière de santé et d'aide aux personnes et aux principes communs applicables en ces matières.

Très récemment, j'ai organisé une CIM francophone sur les politiques carcérales; elle s'est tenue le 26 mars dernier. Nous avons pu y faire le point sur le secteur et définir les objectifs pour l'année à venir pour chaque compétence. Cette CIM a permis de réaffirmer l'importance de l'accompagnement des détenus vers la réinsertion, qu'il s'agisse de la formation, des activités culturelles et sportives ou de l'accompagnement vers l'emploi. Le 26 mai prochain, un comité de pilotage se réunira afin de dresser un état des lieux des réalisations et de discuter de nouvelles actions concrètes en matière d'accompagnement et de réinsertion.

En parallèle, un comité de pilotage dédié à la mise à l'emploi des personnes détenues ou ex-détenues dans le cadre du protocole de collaboration entre la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté française est également opérationnel. Ce comité travaille à l'élaboration de solutions pratiques en créant un plan d'action relatif à l'emploi et à la formation des personnes concernées.

Monsieur le Député, vous pouvez donc être assuré de toute ma mobilisation pour soutenir une justice humaine, garantir la réinsertion du justiciable et faire en

sorte que ceux qui sont détenus puissent, à leur sortie, trouver une place digne dans notre société. En étroite collaboration avec mes collègues du gouvernement fédéral et des entités fédérées, nous offrons le soutien à la réinsertion. C'est une responsabilité partagée et nous devons continuer à unir nos efforts pour construire une société plus juste, plus inclusive et aussi plus solidaire.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, votre réponse, bien que très complète, ne me rassure pas tout à fait. Vous ne semblez pas rassurée non plus. Même si la ministre Verlinden apporte tout son soutien, il reste de cap de l'accord du conseil des ministres. Je ne doute pas que vous allez œuvrer en ce sens.

La formation pour la réinsertion est effectivement un levier puissant. Je ne reviendrai pas en septembre sur ce sujet, car j'espère que le problème sera résolu avant.

(M. Eddy Fontaine, président, reprend la présidence)

2.22 Question de M. Pascal Baurain, intitulée «Suivi du projet "Itinérances"»

M. Pascal Baurain (Les Engagés). – Le projet «Itinérances», encadré par la Croix-Rouge, constitue une initiative essentielle pour accompagner chaque année près de 300 enfants rendant visite à un parent détenu en prison. Ce projet vise à atténuer l'impact de l'incarcération sur les liens familiaux en assurant un accompagnement adapté aux besoins spécifiques des enfants confrontés à cette réalité difficile. Grâce à un soutien logistique, psychologique et éducatif, «Itinérances» permet d'améliorer les conditions de visite et d'encourager le maintien du lien parental, élément fondamental dans le parcours de réinsertion des détenus.

Les bénévoles et professionnels impliqués dans ce programme assurent un accompagnement de qualité aux enfants avant, pendant et après la visite. Ils les préparent en amont, veillent à instaurer un climat serein lors de la rencontre avec le parent détenu et restent à leur écoute après la visite pour gérer d'éventuelles émotions complexes. Ce cadre bienveillant permet de réduire le stress et l'anxiété que peuvent ressentir ces jeunes lors de telles situations.

Dans cette optique, il me semble pertinent d'effectuer un suivi de la mise en œuvre de ce dispositif afin d'évaluer son adéquation avec les objectifs fixés et d'identifier les éventuels défis rencontrés.

Madame la Ministre, pouvez-vous dresser un état des lieux de la mise en œuvre du projet «Itinérances» depuis son lancement, en précisant les actions concrètes entreprises et le nombre de bénéficiaires concernés? Quels sont les retours des familles, des enfants et des établissements pénitentiaires sur l'impact du projet sur le maintien du lien parental? Le projet bénéficie-t-il du soutien financier et logistique nécessaire pour assurer sa pérennité et son développement?

Envisagez-vous des adaptations ou un renforcement du dispositif en fonction des premiers enseignements tirés de son application? Enfin, comment comptez-vous intégrer ce projet dans une vision plus large d'amélioration de l'accompagnement des enfants de parents détenus ou placés sous bracelet électronique en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Le projet «Itinérances» de la Croix-Rouge de Belgique constitue une initiative vraiment précieuse pour un enfant qui rend visite à un parent incarcéré. Il permet à des enfants de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par des bénévoles formés qui les prennent en charge depuis leur domicile jusqu'à l'établissement pénitentiaire où se trouve le parent. Ces accompagnements sont réalisés en étroite collaboration avec le Relais Enfants-Parents et les services d'aide aux détenus agréés et financés par l'Administration générale des maisons de justice (AGMJ).

Depuis 2009, ce programme bénéficie du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la mission d'aide aux liens et est actif dans tous les arrondissements judiciaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'effet de ce programme est considérable. Je vous livre quelques chiffres issus du rapport d'activités 2023, le dernier en date: 1 484 missions ont été confiées à la Croix-Rouge de Belgique, contre 1 379 en 2022; 1 837 visites ont été réalisées, contre 891 en 2022; 289 enfants ont bénéficié du programme, contre 189 en 2022; 273 volontaires se sont mobilisés, contre 227 en 2022; 171 605 kilomètres ont été parcourus, contre 160 848 en 2022.

Les retours d'expérience des enfants, des familles et des services partenaires sont largement positifs. Le cadre proposé par les volontaires à travers une posture d'écoute, de neutralité et de bienveillance contribue à renforcer la sécurité et la stabilité des enfants, mais également à retisser des liens essentiels à leur développement et à la préservation du lien parental. Les échanges avec les professionnels témoignent d'une complémentarité efficace, en particulier dans des situations familiales complexes. En janvier dernier, mon cabinet a eu l'occasion de rencontrer la coordinatrice du projet afin de discuter des progrès réalisés et des défis à venir.

Le dernier rapport d'activité souligne l'importance et la qualité du projet. Consciente de l'importance de soutenir ce programme essentiel, j'ai proposé une augmentation de l'intervention publique et je suis ravie d'annoncer aujourd'hui que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de porter à 55 000 euros la subvention allouée au projet pour 2025.

En parallèle, le projet bénéficie du soutien de plusieurs fondations privées, telles que la Fondation Roi Baudouin (FRB), Tape à l'œil, Cockerill et le Fonds Houtman de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). J'ai demandé à mon cabinet d'examiner les options de financement qui pourraient être instaurées à l'avenir

afin de continuer à soutenir ce dispositif essentiel dans un contexte de demande en constante croissance.

Plusieurs actions ont déjà été entreprises pour renforcer le dispositif. Une évaluation externe a permis de définir un plan stratégique pour la période 2024-2026. La formation des volontaires a été améliorée, notamment grâce à la numérisation des formations. Le parcours d'accueil des volontaires a aussi été optimisé et des rencontres thématiques et des échanges de bonnes pratiques ont été organisés pour améliorer l'accompagnement des enfants. Un comité d'accompagnement suit l'exécution et les résultats du projet de près. Il est composé de représentants de mon cabinet, de l'AGMJ, de la Croix-Rouge et des services agréés et assure un suivi constant et ajuste les missions en fonction des besoins.

Le projet «Itinérances» s'inscrit pleinement dans la mission d'aide au lien familial que nous soutenons activement tant auprès des détenus que des proches, en particulier des enfants. Il répond également aux priorités de la Déclaration de politique communautaire (DPC) qui inclut le soutien à la parentalité et le renforcement des services d'accompagnement des familles (SAF). En outre, il participe directement à la résolution rapide et efficace des conflits familiaux et à la réduction de la récidive en soutenant la préparation à la sortie de prison des détenus.

Aussi ce programme représente-t-il un levier fondamental dans notre politique d'humanisation de la justice et de soutien aux familles affectées par l'incarcération. Il est crucial de garantir la pérennité de cette initiative et d'envisager des dispositifs similaires, notamment dans le cas du placement sous surveillance électronique, où des besoins analogues pourraient émerger.

Soyez assuré, Monsieur le Député, de ma volonté constante de soutenir ce programme dans une démarche à la fois humaine, préventive et structurante, en faveur des enfants, des familles, des justiciables et, plus généralement, de notre société.

M. Pascal Baurain (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour toutes les précisions sur ce dossier, d'une part quant à l'augmentation des moyens et, d'autre part, quant à l'importance du travail et de la multiplicité des opérateurs mobilisés.

Les Engagés attachent une grande importance à l'amélioration des dispositifs d'accompagnement des enfants confrontés à l'incarcération d'un parent. Bien évidemment, nous demeurons donc très attentifs à l'évolution favorable de ce dossier et du projet «Itinérances». En tout état de cause, nous pouvons nous féliciter de cet investissement qui contribue à une certaine humanisation de la justice.

3 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, de Mme Sophie Pécriaux, intitulées «Précarité infantile» et «Une nouvelle cigarette électronique cible les jeunes», et de M. Fabian Maingain, intitulée «Lutte contre le recrutement des jeunes par les réseaux criminels: rôle et actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles», sont reportées.

La question orale de Mme Leila Agic à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Renforcement de la concertation avec les jeunes», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15h15*.